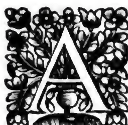


XIII. LETTRE
DE MONSIEUR P***
A UN DE SES AMIS
SUR LES CONVULSIONS.

I.



VANT que de répondre, Monſieur, aux difficultés, auxquelles le changement arrivé dans les convulſions depuis la clôture du Cimetiere a donné occaſion ; il faut commencer par donner une idée de ce ſecond état des convulſions, & le repréſenter tel qu'il eſt dans la vérité. C'eſt un moyen ſûr de renverſer de fond en comble la Conſultation. On verra clairement qu'on a ſurpris ceux qui l'ont ſignée, & qu'on les a engagés très témérairement à prononcer ſur la totalité des Convulſionnaires, en leur repréſentant, pour en décider, un Expoſé qui ne pouvoit convenir qu'à une très petite portion, & qui même étoit infidele & tourné d'une maniere calomnieuſe, par rapport à cette ſeule portion à laquelle il pouvoit convenir.

PREMIERE PARTIE.

Second Etat des Convulſions.

II.

JE mettrai ici pour fondement de tout ce que je vais dire de ce nouvel état des convulſions, un procès-verbal des convulſions d'une jeune fille de dix-huit ans, qui eſt une des premieres en qui on a remarqué ce prodigieux changement arrivé dans les convulſions ; & je me ſervirai de ce premier modele, pour faire concevoir les variétés infinies qu'on a remarquées dans tous les autres Convulſionnaires. Voici ce procès-verbal dreſſé par un habile Chirurgien qui fut chargé d'examiner cette premiere Convulſionnaire.

[Je ſouſſigné Chirurgien Juré, certifie avoir été requis par M.***, à l'effet de voir & d'examiner Mademoiſelle *** agée de dix-huit à dix-neuf ans, laquelle ſe trouve agitée de convulſions ou mouvemens extraordinaires de tout le corps, & pour juger de ſon état. M'y étant tranſporté le vendredi huitiéme jour de Fevrier de la préſente année 1732. à ſix heures & demie du ſoir, j'ai trouvé Mademoiſelle *** aſſiſe ſur une chaiſe. Après lui avoir touché le pouls que j'ai trouvé en fort bon état, & m'être enquis de ſon indiſpoſition, je m'apperçus un moment après d'un mouvement convulſif de la tête ou tournoiement, qui augmenta par degrés, & qui devint enſuite très preſte & très vite. Le pouls ſe concentra ſur le champ, le bras droit fut agité de mouvemens convulſifs avec tremblement, leſ-

Digitized by Google

quels passerent ensuite au bras gauche. Ces mouvemens durerent environ quinze minutes, après lesquelles tout le corps fut agité universellement de convulsions ou contractions de tous les muscles, particulierement les extenseurs de la tête & du col, aussi bien que ceux des bras & des extrémités inferieures; le larinx & la trachée artere dans un mouvement convulsif, d'où resulterent différens mouvemens qui agiterent tout le corps en différens sens, & qui durerent environ dix ou douze minutes: après quoi tout le corps resta étendu sur le plancher, couché sur le dos, les genoux & les cuisses un peu fléchis, les bras immobiles, & allongés aux côtés du corps.

Dans cet état la convulsion passa aux seuls muscles fléchisseurs, & aux extenseurs de la tête & du col, ensorte que la tête & le col conjointement faisoient simplement les mouvemens de flexion & d'extension, ou, pour m'exprimer vulgairement, les mouvemens de Pagode, lesquels durerent trente minutes. Ces mouvemens étant cessés furent suivis d'un tremblement universel de tout le corps: les jambes & les cuisses s'allongerent; & le corps toujours étendu sur le parquet dans la même situation, la convulsion se fixa aux seules parties de la poitrine, c'est-à-dire aux muscles de l'épine intercosteaux, & au diaphragme; d'où il resulta un mouvement de la seule poitrine depuis les clavicules (la tête & le col demeurant immobiles) jusqu'au cartilage xiphoïde & à la circonférence des côtés; de façon, que le seul tronc de la poitrine s'est soulevé & abaissé, le dos frappant sur le plancher avec violence par des coups réitérés & reglés pendant l'espace de trente minutes, durant lesquels mouvemens, les muscles du bas ventre étoient sans action, aussi bien que les extrémités superieures & inferieures qui étoient allongées & immobiles. Dans cet état les poulmons se trouvant pressés par la contraction réitérée du diaphragme & des muscles de la poitrine, l'inspiration & l'expiration se faisoient avec violence, de la même maniere que les ailes d'un souflet élargies & raprochées avec vitesse obligent l'air de sortir avec force; desorte qu'on entendoit l'air sortir de la poitrine avec bruit, & qu'on l'appercevoit avec la main mise à la hauteur d'un demi-pied ou environ au dessus de la bouche.

Lorsque les convulsions bornées à la simple poitrine furent cessées, elles passerent à toutes les extrémités tant superieures qu'inferieures, qui furent agitées de tremblemens ou vibrations, la jambe droite frappant du talon sur le plancher plusieurs coups.

Les muscles fronteaux furent agités de mouvemens convulsifs, aussi bien que les paupieres superieures, les joues, le larinx, la trachée artere; lesquels mouvemens convulsifs furent suivis de l'enlevement de tout le corps de dessus le plancher par de grandes convulsions dans toutes les parties, qui furent agitées tant en avant qu'en arriere & sur les côtés, de façon qu'après huit ou dix minutes de tems dans cet état, le corps fut transporté par les convulsions sur un lit, lequel corps après s'être jetté en avant & en arriere plusieurs fois, en restant ensuite sur le dos, il s'est glissé en travers du lit, de maniere que la tête s'est trouvée pendante en bas dans la ligne perpendiculaire à deux doigts du plancher; les extrémités inferieures très étendues & roidies, faisant l'équilibre à la poitrine & à la tête, laquelle tête dans cette situation à été agitée de plusieurs vibrations, faisant les mouvemens demi-circulaires, après lesquels ont succédé ceux de flexion & d'extension, seulement de la tête & du col, & dans un mouvement aussi régulier que pourroit l'être celui d'une pendule, & cela pendant l'espace de trente trois minutes; après lequel tems les mouvemens de la tête étant cessés, tout le corps s'est élevé en avant par une convulsion générale; & après s'être glissé par les pieds sur le plancher, est retombé plusieurs fois sur le dos sur le lit, après s'être jetté en avant, & restant dans cette attitude pendant quatre ou cinq minutes, la jambe droite a été agitée de plusieurs vibrations ou mouvemens convulsifs, frappant du talon sur le plancher plusieurs coups; ensuite le corps se redressant, & se jettant en avant & retombant sur le lit plusieurs fois les bras étendus, s'est jetté après hors du lit, la tête panchée en arriere & le corps soutenu par une personne, les convulsions sont devenues générales & ont occasionné divers mouvemens tant à droite qu'à gauche, l'épine du dos fléchie en arriere; & après des mouvemens extraordinaires de toutes les parties, le corps s'est étendu sur le plancher couché sur le dos.

Dans le même instant la convulsion a passé dans les muscles extenseurs de l'épine, c'est-à-dire, de ceux des lombes, du col, & de la tête.

Dans

Digitized by Google

Dans cette contraction des muscles, toute l'épine a été obligée de former un arc posterieur, la tête étant jettée en arriere, le sommet ouvert & appuyé sur le plancher immédiatement, & les extrémités inferieures appuyées seulement sur les talons, de maniere que tout le corps formoit une arcade. Dans cette attitude, les extrémités superieures ou les bras étoient étendus, c'est-à-dire dans un mouvement tonique, * sans pouvoir être fléchis. Après quinze à dix huit minutes ou environ de cette situation, tout le corps s'est roidi & étendu, le dos sur le plancher, lequel immédiatement s'est élevé en avant & par une convulsion générale. S'est ensuivi plusieurs mouvemens en tout sens, tant en arriere qu'en avant, & sur les côtés, avec une violence extraordinaire durant l'espace de huit à dix minutes. Ensuite le corps s'étant allongé, le dos sur le plancher, a fait plusieurs contours en serpentant, & s'étant relevé en avant par une convulsion générale, lequel étant soutenu par une personne par dessous les aisselles, a été en de violens mouvemens: & subitement l'accès a cessé après deux heures & demie entieres, & sur le champ Mademoiselle *** a recouvré toutes ses forces naturelles & tous ses sens, sans être essouflée ni fatiguée en aucune façon, le pouls recouvrant son mouvement naturel, de concentré qu'il se trouve presque pendant tout l'accès, de maniere qu'il semble qu'elle sortiroit plutôt de son lit que de toutes ces différentes agitations marquées ci-dessus.

M'etant informé si elle ne sentoit pas des douleurs pendant toutes ces différentes agitations & attitudes, elle m'a répondu que non, qu'elle ne perdoit pas même la connoissance pendant tout l'accès; mais qu'il ne lui étoit pas possible de prononcer une seule parole. L'ayant interrogée depuis quel tems elle étoit dans cet état, elle m'a répondu qu'il y avoit près de six semaines que les accès la prenoient deux fois par jour, savoir le matin sur les dix heures jusqu'à deux & même trois heures après midi; le soir sur les six heures & demie ou sept heures jusqu'à dix. M'étant informé de son état precédent, & quelle auroit pu être la cause d'un pareil événement, elle m'a répondu que depuis cinq années elle étoit sujette à un grand mal de tête qui ne la quittoit point, que depuis qu'elle avoit des convulsions, elle se sentoit extremement soulagée, qu'elle se portoit beaucoup mieux, qu'elle recouvroit ses forces de jour en jour, qu'elle étoit très bien reglée, & qu'elle s'appercevoit bien qu'elle engraissoit, de maigre & extenuée qu'elle étoit, & qu'elle étoit obligée d'élargir ses habits.

Ne sachant à quoi attribuer l'effet d'un remede si extraordinaire, sur l'avis qu'on me demanda, je répondis que de la part de l'art il n'y avoit rien à faire, que je ne pouvois pas concevoir d'où pouvoient venir de pareilles convulsions, que je reverrois Mademoiselle *** plusieurs fois afin d'examiner quelle en pourroit être la cause: ce que je fis le samedi 9. le mardi 12. & le jeudi 14. sur les huit heures du soir, pendant lesquels jours j'ai remarqué les mêmes convulsions ou différentes attitudes du corps, desquelles j'ai fait la description ci-dessus, à la reserve de quelques mouvemens de l'épine qui me parurent plus extraordinaires que la premiere fois. Le mercredi 20. & le samedi 23. je me rendis chès Mademoiselle *** à une heure & demie après midi, je la trouvai dans ses accès, M. *** Chirurgien juré mon confrere étant présent.

Tout le corps étoit dans une situation droite & dans un mouvement tonique, les fléchisseurs des pieds sans contraction, ce qui l'obligeoit de marcher simplement sur les talons, les bras étendus & dans un mouvement tonique, desorte qu'il n'étoit pas possible de faire flechir l'avant-bras. Après trente minutes de cette attitude, tout le corps fut agité de différens mouvemens, & restant le dos couché sur le plancher, il resta dans le mouvement tonique, aussi bien que les bras, & les extrémités inferieures étendues, & d'une roideur extraordinaire. Dans cet état le diaphragme, le larinx, la trachée artere devinrent convulsifs; ce qui occasionna un hocquet qui dura l'espace de vingt minutes, après lequel tems le corps fut agité par des convulsions générales en différens sens, & l'accès cessa sur les trois heures après midi, avec le même recouvrement de tous les sens, la tranquillité & la sérénité ordinaire. Mademoiselle *** se mit à table pour dîner, & elle mangea de fort bon appétit, comme s'il ne lui étoit rien arrivé.

Je déclare que l'art n'en peut découvrir la cause, qu'elle ne peut être ni volontaire, ni

 ma-

* Certain mouvement des muscles où la partie semble immobile quoiqu'elle se meuve effectivement.

Digitized by Google

maladie. Elle ne peut être volontaire, parce qu'il se passe dans les parties du corps des mouvemens convulsifs qui ne dependent pas de la volonté, comme celui du seul tronc de la poitrine qui est inimitable, le pouls concentré & autres. De la part de la maladie, les convulsions ne sont jamais salutaires: au contraire c'est un symptôme qui jette les malades dans de plus grands accidens, & elles conduisent même à la mort. Loin que ceux qui sont attaqués de convulsions-maladie, recouvrent leurs sens & leurs forces après l'accès, au contraire ils tombent dans l'abbattement, presque anéantis, comme hébétés, & se trouvent rompus par tous les membres: & c'est ce qui arrive aux épileptiques & même à celles qui sont attaquées de passions & hystériques extraordinaires: d'où je conclus que les convulsions desquelles Mademoiselle *** se trouve attaquée deux fois par jour, sont au dessus des connoissances que l'art nous fournit, & qu'il n'y a aucun remede à lui faire, en foi de quoi j'ai signé & delivré le présent certificat. Le premier jour de Mars 1732.]

III.

On auroit de pareils certificats par rapport à tous les Convulsionnaires, si on les avoit fait voir à des Medecins & à des Chirurgiens, & si dans le tems on avoit eu soin de leur en demander. J'ai remarqué que le sentiment des Medecins sur les convulsions de M. l'Abbé de Becherand & sur toutes celles que l'on a vues au tombeau, a été, pour ainsi dire, unanime. On ne cite que le seul M. Chirac, que le desir de plaire à la Cour aura
Page 14. pu tromper, qui ait été d'un sentiment contraire. J'ai rapporté dans ma XII. lettre un autre certificat de Medecins, qui rendent compte du jugement qu'ils ont porté des Convulsions de Magdelaine Regnault. Ils reconnoissent qu'ils n'en ont pu découvrir la nature ni l'origine, & qu'elles sont au dessus de la connoissance de l'art. Cependant les convulsions de cette fille n'avoient rien qui les distinguât de celles de tous les autres Convulsionnaires. J'ai vu souvent des Medecins & Chirurgiens chez les Convulsionnaires: je n'en ai point vu qui n'ait regardé les convulsions comme un prodige qui étoit au dessus d'eux, & que toute leur habileté ne servoit qu'à rendre plus surprenant par rapport à eux, parce que ceux qui ne connoissent pas la nature auroient pu s'imaginer que ceux qui la connoissoient pouvoient peut-être en rendre raison, & que pour eux ils voyoient clairement que cela étoit impossible.

IV.

Par rapport à moi, comme j'ai toûjours apprehendé que les bornes de la nature ne fussent reculées fort au delà de la science des plus habiles gens, je n'ai point regardé comme absolument décisif, ce que la connoissance de l'art pouvoit ajouter d'autorité au jugement que toute personne sensée étoit en état par elle même de porter des faits. J'ai regardé seulement le sentiment des Medecins comme un fort préjugé; mais j'ai voulu que les faits qui me détermineroient à regarder les convulsions comme surnaturelles, me missent en état de soutenir qu'elles l'étoient contre toute la Medecine.

V.

On a remarqué dans tous les Convulsionnaires cette singularité, qui a fait juger aux Chirurgiens, que les convulsions n'étoient pas l'effet d'aucune infirmité dans celle dont je viens de donner le procès-verbal, & que j'appellerai dans la suite de son nom de baptême Marie-Jeanne, pour la designer. Je n'ai entendu dire d'aucun qu'on m'ait désigné en particulier, que les convulsions aient dérangé sa santé: j'en ai vu six-vingts & je suis témoin par rapport à un si grand nombre d'un symptôme aussi surprenant. Je n'en ai vu qu'une, comme je l'ai déja dit dans mes lettres, qui ait paru incommodée considérablement de ses convulsions; & elle fut retablie en un instant dans une santé parfaite, après l'avoir prédit & avoir marqué le jour dans un de ses accès.

VI.

J'ai vu aussi dans quelques Convulsionnaires, mais rarement, cet autre caractere des convulsions de Marie-Jeanne, qui faisoit que tout ce qui se passoit de plus surprenant dans son corps, étoit comme étranger par rapport à son esprit & à ses sens interieurs. Il semble en effet que son ame étoit mise comme à l'écart au commencement de la convulsion, pour en être simple spectatrice, & pour n'y prendre d'autre part que celle qu'y prenoient ceux qui étoient venus pour en être les témoins. Cette insensibilité & cette profonde paix dont elle jouissoit au milieu de si terribles agitations, & sur tout cette parfaite

Digitized by Google

faite connoissance qu'elle conservoit, & qui la mettoit en état de faire attention à tout ce qui se passoit autour d'elle, & d'en rendre compte après que son accès étoit passé, toutes ces choses sont assurément un grand prodige. Je ne voudrois pas assurer que tout cela fût impossible naturellement : peut-être y en a-t-il des exemples. Ce qui est certain, c'est que cela mérite qu'on le remarque. Il arriva même une chose bien propre à rendre ce caractere très sensible : c'est que pendant une de ces convulsions de Marie-Jeanne, Madame sa mere qui étoit présente tomba tout d'un coup en apoplexie & mourut sur le champ. Marie-Jeanne qui aimoit sa mere très tendrement ressentit toute la douleur & tout l'effroi qu'on peut s'imaginer ; mais ni la douleur, ni la surprise, ni le mouvement étonnant qu'un tel accident causa dans l'assemblée qui étoit fort nombreuse, ne dérangerent rien dans ses convulsions. Il auroit semblé qu'il n'y avoit plus de communication entre le corps & l'esprit de Marie-Jeanne. Les sentimens dont l'esprit étoit pénétré ne firent aucune impression sur le corps ; & son corps avoit son jeu à part, dont rien ne passoit jusqu'à l'esprit.

On est assuré par rapport à cette Convulsionnaire, comme on l'est par rapport à plusieurs autres, qu'elle jouissoit d'une pleine liberté dans ses convulsions. On doit par consequent l'excepter du nombre des Convulsionnaires sur lesquels la Consultation a prononcé, & en qui elle prétend qu'on ne doit reconnoître aucune opération de Dieu, & que le mélange est impossible, parce qu'elle les suppose, comme M. de Lan, sans liberté. Je serois en effet curieux de savoir quel est le principe de Theologie, qui obligeroit de regarder comme impossible, que Dieu se communiquât par des révélations & par les dons les plus excellens, à une personne qui se trouveroit dans le même état que Marie-Jeanne, en laissant à part, sans l'examiner, si ce seroit par maladie, ou par l'opération du démon qu'elle s'y trouveroit placée ; à une personne qui jouiroit comme elle d'une pleine liberté, & qui s'en serviroit pour offrir à Dieu son état, pour accepter l'humiliation que cet état attireroit, pour se soumettre enfin à cet ordre rigoureux, par lequel Dieu auroit reglé que les hommes lui en feroient un crime, & qu'elle seroit mise en conséquence au rang des malfaiteurs, & soumise à la rigueur des loix : car telle est l'injustice que l'on commet à l'égard des Convulsionnaires, & que la Consultation semble autoriser. Est-ce donc que des Convulsionnaires de ce caractere ne méritoient pas bien qu'on en fît une classe à part ? Est-ce que pendant qu'il y aura des Convulsionnaires sur la terre, Dieu ne pourra élever personne à un état surnaturel, & faire part à qui que ce soit de ses dons les plus sublimes ? Je mets en fait que si Sainte Therese, Sainte Magdelaine de Pazzi, la Sœur Marguerite du Saint Sacrement avoient paru de nos jours, pendant que les Théologiens sont armés contre tout surnaturel, elles auroient subi le même sort que les Convulsionnaires. On en auroit fait un même tout avec elles, & le parallele que j'ai fait de leur état avec celui des Convulsionnaires auroit servi d'instruction pour leur faire leur procès, & pour les faire comprendre dans la même sentence.

Ce que je dis, qu'on doit faire une distinction entre les Convulsionnaires, a donné lieu apparemment à l'Auteur des Problêmes, d'avancer que j'avois dit *que de soixante-quinze Convulsionnaires, j'en abandonne soixante dix & j'en retiens cinq*. Je ne l'ai certainement pas dit. On peut voir ma II. lettre, où je dis bien positivement le contraire. J'y reproche à l'Auteur des Examens, comme un grand excès, d'avoir prétendu condamner huit cens Convulsionnaires, sans avoir d'autres preuves que de petits faits qu'il vient nous raconter, qui sont peut-être arrivés à une douzaine ; & j'ajoute que je ne voudrois pas cependant lui abandonner ces douze qu'après les avoir bien examinés.

Troisiéme Problême page 10.

VII.

Les préventions au sujet des convulsions rendent ceux qui écrivent contre, si distraits, qu'ils trouvent qu'on se contredit dans tout ce qu'on en dit. M. de Lan a cru trouver de la contradiction dans ce que je dis ici, que les Convulsionnaires ont de la liberté, & ce que je dis si souvent qu'on a tort de vouloir les rendre responsables de ce qui se passe dans leurs convulsions, puisqu'il ne dépend pas de leur liberté. „ On nous a représenté, „ dit ce Docteur, les Convulsionnaires comme étant sans liberté ; & ce n'est que par le „ défaut de liberté qu'on a prétendu les décharger des reproches que tout agent libre au- „ roit mérités." L'exemple de Marie-Jeanne l'éclairera sur cette grande difficulté, & lui fera voir que les Convulsionnaires sont souvent comme les malades, qui conservent leur liber-

Reponse à la VII. lettre page 70.

Digitized by Google

liberté toute entiere, quoiqu'ils n'en aient aucune par rapport aux symptômes de leurs maladies. Je voudrois bien qu'il fût aussi aisé aux Auteurs de la Consultation & à M. de Lan lui même, de se justifier sur ce même article, & de montrer qu'ils ne sont pas tombés dans cette contradiction qu'il me reproche avec si peu de fondement. C'est un des endroits des plus choquans de la Consultation, que cette contradiction énorme qui s'y trouve. Ils supposent alternativement que les Convulsionnaires sont libres & sans liberté, selon que l'exigent les différens principes dont ils se servent pour les condamner. Ils se sont imaginés que le defaut de liberté empêchoit qu'on ne pût attribuer à Dieu plusieurs effets surnaturels : ils ôtent en conséquence la liberté aux Convulsionnaires, toutes les fois qu'ils font usage de ce principe, qu'ils supposent toujours, & qu'ils ne prouvent nulle part. D'un autre côté pour montrer que les Convulsionnaires sont réellement indignes de recevoir aucune faveur de Dieu, ils les traitent avec le dernier mépris, & prétendent les rendre responsables de tout ce qui leur arrive pendant leurs convulsions, comme s'ils le faisoient avec une pleine liberté, ensorte qu'il semble qu'il leur soit indifférent qu'on les envoie à la potence, ou qu'on les mette aux petites maisons, pourvu qu'on les en débarasse

Je prie ces Messieurs de me le pardonner, mais j'ai de la peine à retenir mon indignation en voyant le prétexte dont on se sert dans la Consultation, pour accuser les Convulsionnaires *de s'ingérer de faire des fonctions hiérarchiques.* Si ce reproche étoit fondé, il faudroit livrer les Convulsionnaires entre les mains de la Justice, afin qu'on en fît une punition exemplaire. Voici le fait. Il y a des Convulsionnaires qui pendant leurs convulsions ont représenté les cérémonies de la Messe. J'en ai vu deux, dont l'une paroissoit le faire machinalement : ses bras sembloient se porter d'eux mêmes à imiter toutes les actions d'un Prêtre qui est à l'autel, sans que sa liberté y eût aucune part. L'autre paroissoit le faire par un espece d'instinct : elle faisoit toutes les prieres dans un langage qui n'avoit aucun sens, à ce que je crois, & qu'il sembloit cependant qu'elle entendît. Elle parloit ce langage inintelligible, aussi facilement qu'elle auroit fait sa langue naturelle. Ni l'une, ni l'autre, n'avoit ni pain ni vin devant elles; & il ne venoit dans l'esprit d'aucun de ceux qui les voyoient, qu'elles prétendissent dire réellement la Messe. C'est cependant sur cet unique fondement que les Auteurs de la Consultation font cette belle exclamation : „ On ne voit pas, que „ c'est introduire une profanation visible de nos redoutables misteres, que de transporter „ les fonctions hiérarchiques à un sexe que Dieu en a exclu expressément."

Consultation, Réponse à la VII. Question.

Si le reproche étoit moins serieux, je me mocquerois d'une pareille bevue. Mais est-ce qu'on peut vouloir dire réellement la Messe, quand on ne consacre ni pain ni vin, & qu'on n'en a point devant soi? Peut-on s'ingérer dans les fonctions hiérarchiques, quand on n'a pas intention de faire ce que fait l'Eglise, & qu'on veut seulement le représenter, & que toutes les circonstances exterieures déterminent tous ceux qui sont presens à une action, à regarder ce qui se fait comme une simple représentation? Ce reproche est aussi absurde que si on accusoit un acteur, qui auroit représenté dans une tragedie la personne du Roi, d'avoir voulu usurper l'autorité royale.

VIII.

Tous les Convulsionnaires qui ont eu de grandes convulsions, comme celles de Marie-Jeanne, les ont eues comme elle à des heures reglées. On y a toujours remarqué la même suite dans les différentes opérations, ensorte qu'on étoit en état d'en faire observer l'ordre, d'annoncer les changemens qui devoient arriver, & de s'y préparer. M. de Lan a raison de dire que c'est une chose bien difficile à comprendre „ que des mouvemens indépendans de toute volonté libre reviennent périodiquement une ou deux fois par „ jour à heure marquée comme des accès de fievre." Cela est en effet bien extraordinaire, & puisque M. de Lan s'est apperçu combien un pareil effet étoit surprenant, il étoit sur les voies pour découvrir combien les convulsions sont merveilleuses. Il n'avoit qu'à profiter de cette ouverture, & à la suivre : il auroit reconnu avec une entiere assurance, que les Convulsionnaires sont en effet, pendant leurs convulsions, entre les mains d'un agent libre qui dirige leurs convulsions, & qui en est le premier & le principal auteur.

IX.

Un caractere qu'on doit bien remarquer, parce qu'il est fort beau, & qu'il se trouve généralement dans tous les Convulsionnaires, c'est la paix & la resignation qu'ils conservent tous au milieu même des plus cruelles douleurs & des plus violentes agitations. C'est princi-

Digitized by Google

principalement ce caractere qui les a fait respecter par ceux qui les ont été voir, & ce qui a diminué & même ôté entierement l'horreur que devoit naturellement causer leur état. Il y a eu peu d'exceptions; & lorsqu'on en a vu dans des accès de fureur, comme cela est arrivé quelquefois, les personnes les plus prévenues en leur faveur ont toujours été portées à attribuer ces terribles accidens au démon. Pour moi, je n'ai rien vu de semblable que dans la Duisson une seule fois. Ceux qui ont dressé la Consultation ont eu grand tort de comparer leur état, *à une espece de fureur*; car assurément rien n'y ressemble moins. Exposé N. VI.

X.

Dans Marie-Jeanne, les différentes attitudes de son corps, où elle étoit mise par ses convulsions, se succédoient sans interruption, depuis le commencement jusqu'à la fin de ses accès. Il y a eu quelques Convulsionnaires qui ont eu leurs convulsions de la même sorte; mais la plûpart les ont eues différemment. Car quoique les différentes opérations de la convulsion se suivent presque toujours dans le même ordre, comme je l'ai dit, il y a souvent de longues interruptions, où les Convulsionnaires paroissent rendus à eux mêmes, où on croiroit qu'ils sont dans leur état naturel, & que la convulsion est réellement interrompue, si ces intervalles n'étoient pas compris dans l'oubli général où ils rentrent ordinairement, de ce qui s'est passé dans leurs convulsions, après que leur accès est fini.

Je ne demanderois à ceux qui ont prétendu tout diviniser dans les Convulsionnaires, & qui les regardent comme saisis par l'Esprit de Dieu pendant toute la durée de leurs convulsions, que de se rendre attentifs à ce qu'ils disent & à ce qu'ils font pendant ces intervalles; car pour moi je n'y ai rien remarqué qu'un babil inutile, & rien qui eût plus de valeur que ce qu'ils pourroient dire dans leur état ordinaire. On auroit du assurément les obliger à garder le silence, les occuper par de bonnes lectures, sur tout ne point s'entretenir avec eux. Ce qui est certain, c'est que presque tout ce qu'on a à leur reprocher est fondé sur ce qu'ils ont dit ou fait dans ces intervalles.

XI.

Du reste c'est cette apparence de liberté qu'on remarque dans la plûpart, qui rend leur état inconcevable. Car ils paroissent souvent regler eux mêmes tout ce qui regarde leurs convulsions. Ils avertissent de l'état où ils vont se trouver, ils s'y préparent; & les états extraordinaires où ils entrent paroissent tellement une suite de leur liberté & de leur arrangement, que je ne suis point étonné que ceux qui ne les voient qu'en passant, & qui ne les regardent que superficiellement, s'imaginent que tout ce qu'ils voient est un jeu. M. de Lan a raison de dire que c'est une chose inconcevable; mais c'est parce qu'elle est inconcevable, & que cependant elle se trouve réelle, que les personnes attentives la trouvent plus merveilleuse. Car non seulement les effets qui paroissent ainsi suivre les ordres des Convulsionnaires, sont involontaires; mais ils semblent tellement être au-dessus des forces de la nature, qu'on a de la peine à ne les pas regarder comme surnaturels, quand même on les considéreroit seuls, & séparés de tout ce qui les accompagne. C'est de cette maniere qu'ils reglent & qu'ils ordonnent ces terribles secours qui sont ou surnaturels, ou l'effet d'une disposition du corps, à quoi il est impossible que la volonté ait aucune part.

J'en ai vu une qui exigeoit que vingt hommes la foulassent aux pieds tous ensemble en s'élevant en l'air sur elle. Il falloit du tems pour qu'un si grand nombre de personnes s'arrangeassent sur ce petit corps: elle avoit la patience d'attendre, & son besoin qui ne duroit pas une minute, concouroit toujours avec le moment où tout le monde se trouvoit placé à propos pour s'élever sur elle; & quand l'opération n'avoit pas été bien faite, elle la faisoit recommencer avec la même tranquillité & la même présence d'esprit, qu'elle l'avoit ordonnée la premiere fois. Comme j'ai vu arriver la même chose à presque tous les Convulsionnaires qui ont exigé qu'on leur rendît des secours, je n'ai pu comprendre, qu'un besoin qui viendroit de la nature & qui exigeroit un remede aussi violent, fût susceptible de toutes ces mesures, ni qu'il permît de prendre tranquillement son tems pour l'appliquer.

Ce qui me surprit davantage fut de voir que ces mêmes Convulsionnaires qui attendoient avec tant de patience qu'on se préparât à leur rendre les secours qu'ils demandoient, & à qui

Digitized by Google

qui il n'arrivoit rien d'extraordinaire, tant qu'ils espéroient qu'on les leur rendroit, tombassent tout d'un coup dans une espece de paralysie, & devinssent perclus de tous leurs membres lorsqu'il ne se trouvoit personne pour les servir à leur gré, ou qu'on leur signifioit nettement qu'on ne vouloit pas faire ce qu'ils demandoient. Je fus encore plus convaincu que cet instinct, qui les portoit à demander tous ces differens secours, ne venoit d'aucune indisposition naturelle, lorsque je vis qu'ils tomboient dans les mêmes accidens, quand on leur refusoit des choses qu'ils demandoient sans qu'on en vît la raison, & qui n'avoient aucun rapport au soulagement de leurs corps; & l'événement a justifié qu'ils n'en avoient réellement aucun besoin, puisque tous ceux à qui on les a refusés, non seulement s'en sont passés sans en recevoir aucune incommodité, mais même ne les ont plus desirés, & n'y ont plus pensé. Il reste cependant à expliquer ce qui rendoit donc les Convulsionnaires si forts pour supporter ces secours violens qu'on leur a rendus, & comment, si la nature ne les exigeoit pas, elle n'en a pas été écrasée. Au reste il y a peu de Convulsionnaires qui aient demandé de ces grands secours, qu'on a eu raison de condamner, si on les compare à la multitude de ceux qui ne les ont jamais demandés. Je ne crois pas qu'il s'en soit trouvé soixante ou quatre vingts sur un nombre de peut-être huit cens Convulsionnaires qui sont à Paris ou dans les provinces.

XII.

Il est incertain si tous les Convulsionnaires conservent la raison & la liberté pendant leurs convulsions; mais tous ont de la connoissance. Je ne crois pas même qu'on doive excepter les états de mort où ils paroissent quelquefois sans aucun signe de vie & sans sentiment. J'ai été témoin plusieurs fois de ces états de mort des Convulsionnaires: je me suis appliqué à découvrir si effectivement ils y conservent de la connoissance. Je ne m'écarterai pas en rapportant un trait fort singulier, qui prouve décisivement le surnaturel des convulsions, & de plus la correspondance qui se trouve entre les Convulsionnaires, qui est elle-même, dès qu'on en est convaincu, une preuve évidente de ce surnaturel. J'étois un jour chès une Convulsionnaire: elle me dit: „ Dites à un tel qu'il faut absolu„ ment qu'il vienne ici; car il faut qu'il y meure". Je m'acquittai de ma commission, & je dis à ce Convulsionnaire qu'elle m'avoit indiqué, qu'on le demandoit avec empressement, sans lui en dire le sujet. „ Dites-moi, je vous prie, me répondit-il, si on ne vous „ a rien dit de plus: c'est que j'ai dit dans mes dernieres convulsions que je tomberois ven„ dredi prochain en état de mort, & je serois bien aise de savoir si elle l'a connu." Je le lui avouai, & je l'accompagnai le vendredi pour être témoin de ce qui arriveroit. Il eut ses convulsions à trois heures, & tomba presque aussi-tôt en état de mort, où il demeura vingt quatre heures. Le lendemain lorsqu'il sortit de cet état, il prononça un discours d'une beauté admirable, & la majesté avec laquelle il le prononça relevoit infiniment ce qu'il disoit. Comme il parloit fort lentement, je le suivis quoiqu'avec peine, & je copiai son discours tout entier avec une autre personne. Il parla trois heures sans interruption, sans rien répéter, & sans se reprendre. Lorsque je pus l'entretenir seul, je lui demandai s'il avoit conservé la connoissance. Il me dit qu'il l'avoit conservée toute entiere & qu'il avoit extremement souffert du froid toute la nuit: c'étoit le 31. Janvier 1733.

XIII.

Il est plus difficile de décider si les Convulsionnaires ont de la liberté & de la raison pendant leurs convulsions. Il est certain qu'ils en perdent souvent l'usage par rapport aux objets exterieurs; car il arrive souvent qu'ils ne voient & qu'ils n'entendent rien: mais ils pourroient la conserver par rapport aux objets vers lesquels ils sont comme transportés, & être en état de reflechir sur ce qu'ils voient de ces objets. Il est vrai que je ne sai comment on peut allier avec la liberté, cet oubli général de tout ce qui s'est passé pendant leurs convulsions, où ils rentrent presque tous après leur accès. C'est par rapport à moi ce qui me paroit le plus difficile à concevoir dans leur état. Je ne saurois comprendre comment, s'ils étoient pleinement à eux, ils pourroient passer sans aucun intervalle à un état, où il ne leur resteroit absolument aucun souvenir de ce qu'ils auroient fait avec raison & avec liberté. C'est la seule chose qui m'empêche à l'égard de plusieurs, de leur accorder une liberté parfaite; car du reste ils en ont souvent toutes les marques. Leur état même pendant leurs convulsions paroit à plusieurs égards préférable à celui où ils sont, quand ils sont rendus à eux mê-

Digitized by Google

mêmes ; car ils ne se souviennent pas seulement de tout ce qui leur est arrivé pendant leurs convulsions, & de toutes les personnes qui les sont venues voir ; mais ils se souviennent encore de toute la suite de leur vie, & de tout ce qu'ils ont vu ou fait hors de convulsion : au lieu qu'après leur accès, cette portion de leur vie qu'ils passent en convulsion est perdue pour eux, & leur tems doit leur paroître composé de lambeaux, sans liaison les uns avec les autres. J'ai vu une Convulsionnaire qui étoit tous les jours huit ou dix heures en convulsion : ses convulsions lui prenoient ordinairement le soir sur les neuf heures. Le matin lorsque son accès étoit prêt de finir, on l'obligeoit de se mettre dans son lit. Lorsqu'elle étoit revenue à elle, elle s'imaginoit qu'elle avoit dormi ; & c'étoit pour elle une grande énigme, comme vous pouvez croire, de savoir comment elle pouvoit dormir si long-tems. C'en est assurément pour moi une plus grande d'expliquer un pareil état & d'en bien juger.

XIV.

Il y a un grand nombre de Convulsionnaires, dont les convulsions ont été très différentes de ces premieres dont je viens de parler. C'est même très improprement qu'on a donné le nom de convulsions à ce second état. On doit le regarder plutôt comme une espece d'extase, où les Convulsionnaires tombent après quelques legers mouvemens de tête, ou de quelque autre partie du corps, qui est comme le signal du changement qui leur arrive. Car du reste pendant tout le tems que durent ces sortes d'accès, ils ne font autre chose que gémir, pleurer, souffrir quelquefois d'extrêmes douleurs. Ils prient en différentes manieres. Ils parlent quelquefois si bas qu'il est impossible de les entendre : d'autrefois ils le font très intelligiblement, ce qui fait qu'on peut aisément copier ce qu'ils disent. Ils parlent souvent fort lentement ; mais quelquefois ils le font avec la même rapidité qu'un prédicateur très animé, ensorte que quatre ou cinq copistes ont bien de la peine à les suivre. Toutes leurs prieres sont édifiantes : ils les prononcent presque toujours avec une ferveur si étonnante, & ils ont un air si pénétré & si touché, qu'il ne faut que les voir pour apprendre à prier. M. de Lan en a vu une de celles que j'ai en vue : c'est celle qui parle un langage inconnu. Je suis persuadé qu'il ne me desavouera pas, & je le prie de se faire sur ce modele une idée de tous ceux dont je parle. Je sai qu'un des Docteurs qui ont signé la Consultation étoit, après l'avoir vue, dans une espece de ravissement. Il dit à la personne qui l'avoit accompagné, que celle là le décidoit pleinement. Je tiens ce fait de la personne même à qui il l'a dit. Ces deux Messieurs avoient été chargés de la part d'une assemblée qui se tenoit en ce tems là au sujet des Convulsionnaires, d'en voir quelques-uns & d'en faire leur rapport. Je dirai en passant que de vingt personnes dont cette assemblée étoit composée dans les commencemens, il y en a eu quinze qui sont demeurées fermes à reconnoître le doigt de Dieu dans les convulsions.

Il y a des Convulsionnaires qui dans ces sortes d'extases ne récitent que des pseaumes ou d'autres prieres qu'ils savent par cœur ; mais la componction, la douleur & les autres sentimens dont ils paroissent pénétrés, répondent si parfaitement au sens des paroles qu'ils prononcent, qu'il semble qu'elles leur soient devenues propres, & qu'ils sont dévorés au dedans des sentimens qu'ils expriment. La plûpart parlent de l'abondance du cœur. Tous leurs discours ne sont pas également beaux ; mais j'ai toujours trouvé que ceux qu'ils prononçoient dans le tems de leurs extases, étoient au-dessus de leur portée ordinaire, & qu'ils n'auroient jamais pu s'exprimer si bien rendus à eux mêmes. Il y en a une multitude de très sublimes. Ce que j'ai remarqué, c'est que les Convulsionnaires dont les discours sont fort au-dessus des autres, ne se démentent presque jamais, & que tous parlent toujours à peu près de la même maniere qu'ils ont commencé à parler.

XV.

Je ne sai quels discours ni quels Convulsionnaires ceux qui ont dressé la Consultation ont eus en vue, lorsqu'ils disent : „ Nous connoissons des discours de Convulsionnaires „ qui ont été les plus vantés, dont le delire n'est pas concevable." C'est beaucoup dire : pour moi je n'en ai aucune connoissance, & je serois obligé à ces Messieurs s'ils vouloient me procurer ces discours. Je ne défends pas toujours les Convulsionnaires : j'attaque aussi ceux qui veulent qu'on les regarde comme des prophetes ; & si je suis bien aise d'avoir des preuves que Dieu a part à leur état, je suis aussi fort aise d'en avoir, que Dieu n'est pas garant de tout ce qu'ils disent, & qu'on ne doit point les prendre pour regle. Mais ce qui me donne de la défiance de ce que disent ici ces Messieurs, c'est le jugement qu'ils portent généralement de tous les discours des Convulsionnaires. Il faut qu'ils n'en aient point vu de ceux dont je parle, & qu'ils n'aient absolument aucune connoissance de ces discours, ni de la maniere dont les Convulsionnaires les prononcent. Il seroit impossible qu'ils eussent parlé comme ils ont fait, s'ils en avoient vu un certain

Réponse à la V. Question.

Digitized by Google

nombre. „ C'est, disent-ils, dans le moment même que les Convulsionnaires font de beaux
Réponse à la XI. Question. „ discours, des prieres touchantes, des représentations édifiantes, qu'elles se prêtent à „ des culbutes indécentes, à des attitudes fort malhonnêtes, qui ont toutes une relation né„ cessaire avec ces discours, & qui ne sont que les expressions sensibles & les images „ naturelles des sentimens que les paroles annoncent. Le vrai & le faux composent sou„ vent une même periode. Telle prédiction qui est vraie dans une de ses parties, est fausse „ dans l'autre. Tel discours qui contient quelque vérité utile, dans ce qui suit immedia„ tement renferme des traits de calomnie, ou respire l'esprit d'orgueil & de schisme."

Si cet exposé étoit conforme à la vérité, il renfermeroit par rapport à toutes les personnes sensées tout ce qui est nécessaire & suffisant pour se décider pleinement sur les discours des Convulsionnaires: il y auroit même une grande simplicité à y donner un moment d'attention Mais je prie ces Messieurs de vouloir bien m'en croire. Il étoit impossible de calomnier les Convulsionnaires d'une maniere plus atroce: on ne pouvoit même alléguer une meilleure preuve que ce que disent ici ces Messieurs, pour montrer qu'ils ne connoissent point du tout les convulsions, & que leur décision par conséquent porte sur un autre objet. On est en état d'en juger par les discours que j'ai donnés J'en ai un très grand nombre de tout aussi beaux: je ne les ai point choisis. J'ai ramassé tous ceux des Convulsionnaires que j'ai remarqué qui parloient d'une maniere supérieure. Je les trouve tous à peu près égaux.

XVI.

J'accorderai volontiers à ces Messieurs que si ces discours tendoient à corrompre la foi, ou à introduire un fanatisme parmi nous, on ne devroit pas pousser plus loin l'examen: le préjugé seroit décisif pour les faire abandonner. La premiere de toutes les regles pour discerner les esprits & pour juger de toutes les opérations surnaturelles, c'est la doctrine. C'est même la seule que S. Paul & S. Jean nous ayent donnée dans leurs Epîtres; & je croi que la raison en est, que cette regle est d'un usage universel, parce qu'on ne doit pas supposer que le démon inspire jamais personne, pour une autre fin que pour séduire; & que d'un autre côté, il y auroit une étonnante témérité, pour ne rien dire de plus, de soupçonner de parler par son esprit, des personnes qui ne diroient rien que de bon & que de conforme à la doctrine de l'Eglise, & qui seroient soumises à son autorité.

Il y a à la vérité dans tous les discours des Convulsionnaires, un systeme suivi par rapport à la venue prochaine d'Elie, & un arrangement d'événemens qui doivent la preceder: mais il n'y a rien dans toutes leurs vues par rapport à ce grand événement, de contraire à l'analogie de la foi. Ce systême des Convulsionnaires est assez bien représenté dans la Consultation; mais
Réponse à la V. Question. je ne sai ce que ceux qui l'ont dressée ont eu en vue, lorsqu'ils ont dit de ce systême „ qu'il est „ aussi inoui dans l'Eglise, qu'il est hardi & téméraire, & qu'il porte avec soi la preuve d'un „ vrai fanatisme." Est-ce parce qu'ils le trouvent contraire à l'analogie de la foi, ou parce qu'ils ne trouvent pas que les Convulsionnaires soient des garants suffisans pour l'autoriser? L'Auteur des Observations, dont la Consultation a emprunté l'exposé qu'elle fait de ce systême, que cet Auteur appelle la Theologie des Convulsionnaires, s'étoit arrêté au défaut d'autorité de la part des Convulsionnaires pour mériter qu'on les crût. Il n'avoit point trouvé ce qu'ils disent déraisonnable, ni contraire au dogme: il l'avoit seulement trouvé téméraire & hazardé sans preuves. „ Vous conviendrez avec moi," me dit-il, car c'est à moi que sa lettre est adressée, „ que pour les croire sur des points si inouis, il faut né„ cessairement supposer que c'est par l'inspiration du S. Esprit, qu'ils découvrent ces mer„ veilleux secrets:" sur quoi je lui ai répondu: „ Oui assurément, Monsieur, pour le
VII. lettre page 117. „ croire bien fermement, il faudroit en avoir des preuves certaines; mais qui vous oblige „ à les croire? Je ne les croi pas moi même: je me contente de m'en souvenir & d'y être „ attentif. Il y a ici assez de choses extraordinaires, qui méritent cette attentiou."

XVII.

En effet peut-on dire que les Convulsionnaires soient moins propres à annoncer les jugemens de Dieu, que ne l'étoit ce Jesus fils d'Ananus, que Dieu avoit choisi pour prédire la ruine de Jerusalem? Je m'en rapporte à ceux qui ont dressé la Consultation: si parmi les Convulsionnaires il y en avoit quelqu'un qui ressemblât à cet ancien Convulsionnaire de Judée, le distingueroient-ils de tous les autres, & croiroient-ils qu'il méritât plus d'attention?

Il n'y a cependant point eu de Convulsionnaire, qui ait été dans un état si abaissé que ce prophete des malheurs de Jerusalem, comme l'appelle M. Bossuet. Il n'y avoit point d'intervalle où il fût rendu à lui même & où il jouît de sa liberté. Il paroit qu'il l'avoit perdue pour toujours. On auroit pu faire, pour le rendre méprisable & pour empêcher qu'on
Discours sur l'Hist. Univ. N. XXI. ne se rendît attentif à ses prédictions, les mêmes difficultés que les Consultans font contre les Convulsionnaires. Cependant feu M. Bossuet ne trouvoit rien de plus grand, ni qui fût plus digne de Dieu que ce prodige. „ Jamais, dit-il, aucun autre peuple n'avoit rien

„ vu

Digitized by Google

„ vu de semblable." C'est ce que je croi qu'on doit dire à plus forte raison des convulsions. „ Ne diroit-on pas, continue M. Bossuet, que la vengeance divine s'étoit comme rendue „ visible en cet homme, qui ne subsistoit que pour prononcer ses arrêts? qu'elle l'avoit rem- „ pli de sa force, afin qu'il pût égaler les malheurs du peuple par ses cris, & qu'enfin il „ devoit périr par un effet de cette terrible vengeance qu'il avoit si long-tems annoncée, afin „ de la rendre plus sensible & plus présente, quand il en seroit non seulement le prophe- „ te & le témoin, mais encore la victime?" M. Bossuet étoit si frappé de ce prodige, qu'il trouve même du mystere dans le nom de cet homme. „ Ce prophete, dit-il, des malheurs „ de Jerusalem s'appelloit Jesus. Il sembloit que le nom de Jesus, nom de salut & de paix, „ devoit tourner aux Juifs, qui le méprisoient en la personne de notre Sauveur, à un fu- „ neste présage, & que ces ingrats ayant rejetté un Jesus qui leur annonçoit la grace, „ la miséricorde & la vie, Dieu leur envoyoit un autre Jesus, qui n'avoit à leur annon- „ cer que des maux irremédiables, & l'inévitable decret de leur ruine prochaine."

Que diroient Messieurs les Consultans si, à l'exemple de M. de Meaux, nous prétendions trouver du mystere dans le nom de quelques Convulsionnaires? Ces Messieurs font semblant de ne pouvoir comprendre quel est notre sentiment sur les convulsions, & de trouver qu'on se contredit dans tout ce qu'on en dit, dès qu'on ne les reprouve pas universellement. Il leur est aisé de s'en former une idée bien juste sur ce que dit ici M. de Meaux de ce Jesus fils d'Ananus: car pourvû qu'on ne regarde pas l'état des Convulsionnaires comme une malédiction, je croi qu'il y en a eu un très grand nombre dont l'état, pendant leurs accès, n'étoit pas différent de celui où se trouvoit perpétuellement le Convulsionnaire de Judée. M. de Meaux n'a pas cru que l'aliénation où étoit cet homme, ou plutôt la perte entiere de la raison, puisqu'il n'étoit jamais rendu à lui même, fût incompatible avec une opération surnaturelle, qui le rendit en quelque sorte le *prophete des malheurs de Jerusalem*. Il n'a point été frappé des difficultés sous lesquelles succombent les Consultans: il n'a rien vu dans ce prodige qui ne lui parût très digne de Dieu.

XVIII.

On m'a communiqué un passage de S. Bernard, où il s'agit d'un homme réellement fol, & que ce Pere croit que Dieu inspira surnaturellement pour parler comme il fit dans une occasion. Ce passage est tiré de la vie de de S. Malachie. Voici le fait: S. Malachie confondit un hérétique qui nioit la présence réelle. Cet homme ne pouvant soutenir la honte de sa défaite, & celle de l'excommunication, prit la resolution de s'enfuir. „ Comme il s'en „ alloit effectivement il tomba tout d'un coup en foiblesse & fut obligé de s'arrêter. Un „ fol qui se rencontra par hazard lui demande ce qu'il a. Cet homme dit qu'il est très incommo- „ dé & qu'il ne peut ni avancer ni retourner. Le fol lui répond: Cette maladie n'est autre chose „ que la mort qui vous poursuit." Sur quoi S. Bernard fait cette réflexion: „ Le fol ne dit pas „ cela de lui même: mais le Seigneur par une conduite admirable se servit d'un fol, pour corriger „ un homme qui ne s'étoit pas rendu à l'avis des personnes sages. * Le fol ajouta: Retournez & „ je vous aiderai. Enfin il le conduisit dans la ville: cet homme rentra en lui même; il eut re- „ cours à la miséricorde de Dieu; on fit venir S. Malachie, l'hérétique se convertit, renonça „ à son erreur, il se confessa, reçut le viatique & mourut." Je croi qu'on me pardonnera cette digression que j'ai ajoutée à cette lettre depuis qu'elle est écrite; mais revenons.

Opusc. XII. cap. 26. pag. 682.

XIX.

M. de Lan raisonne sur le systême des Convulsionnaires de même que l'Auteur des Observations. Il lui paroitroit raisonnable, s'il avoit moins de mépris pour les Convulsionnaires. „ Il faut des preuves, dit-il, pour être dans l'obligation de le croire". Il est seulement choqué de ce que les Convulsionnaires se regardent comme des victimes de représentation; mais à l'égard des victimes réelles, qui doivent se trouver du tems d'Elie selon ce systême, il s'explique comme feroit un Convulsionnaire: „ La parole de Jesus-Christ qui a établi son Eglise, dit-il, „ est un gage suffisant des victimes réelles qu'elle ne peut cesser de renfermer dans son sein, & „ sur lesquelles Dieu fera paroître au tems d'Elie ses grandes miséricordes: „ & plus bas, „ que Dieu suscitera au tems d'Elie pour donner lieu à sa miséricorde."

Réponse au Plan page 17.

Je supposerai que les Auteurs de la Consultation sont de l'avis de ces deux Messieurs, & qu'ils ne trouvent ce qu'ils appellent le systême des Convulsionnaires méprisable, que parce qu'ils méprisent les convulsions. Car je ne saurois croire qu'ils soient de ce sentiment, qu'on devroit rejetter sans autre examen tout homme qui annonceroit les mêmes choses, uniquement à cause de la doctrine, quand il auroit d'ailleurs toutes les marques d'un vrai prophete. Il n'y a rien de plus simple, ni même de plus beau, de plus digne de Dieu, de plus conforme à sa conduite, que cet arrangement d'événemens, qui doivent preceder la venue d'Elie selon

* *Hoc autem non dixit à semetipso; sed PULCRE Dominus per insanum corripuit eum qui sanis acquiescere noluit consiliis sensatorum.*

Digitized by Google

selon les Convulsionnaires. Ils supposent que le mystere des souffrances & des humiliations de Jesus-Christ se renouvellera dans l'Eglise. Il s'élevera, selon eux, une grande persécution; ils semblent dire assez clairement qu'elle ira jusqu'à la mort, & qu'il y aura des Martyrs. Lorsque les choses seront portées à cette extrémité, Dieu se reconciliera avec son peuple C'est là le terme qu'il s'est prescrit, pour faire cesser sa colere & pour envoyer son prophete, afin qu'il rassemble les brébis dispersées par une si terrible épreuve, & qu'il se mette à leur tête pour les conduire & leur servir de pasteur.

Les Convulsionnaires sont singulierement occupés de cette liaison qu'il aura plu à Dieu de mettre entre les souffrances de ceux qui seront livrés à la mort, & le moment de ses miséricordes. C'est en considérant sous ce rapport ceux qui seront sacrifiés, qu'ils les regardent comme des victimes destinées à appaiser la colere de Dieu, & qu'ils relevent leurs souffrances en des termes très magnifiques. „ O justice de mon Dieu, disent-ils, appaisez-vous par l'hu-
„ miliation profonde où l'innocence va se trouver reduite dans votre Eglise. Desarmez-vous
„ en voyant vos enfans traités comme des criminels, des misérables, des perturbateurs du
„ repos public. Souvenez-vous que votre Fils a été traité de la même maniere; & que cette
„ conformité que vous voulez mettre entre nos freres & lui, attire sur nous votre miséricor-
„ de". C'est ainsi qu'ils s'expriment dans tous leurs discours. Il est certain qu'ils ne reconnoissent point d'autre valeur ni d'autre prix dans le sang de ceux qu'ils appellent des victimes, que celui qui convient au sang de tous les martyrs selon les regles de la plus exacte Theologie. Ils ne trouvent ces victimes respectables, ils ne leur trouvent du mérite & de la force, qu'en conséquence de l'union qu'elles ont avec Jesus-Christ & de l'avantage qu'elles ont de le représenter.
„ O sang, d'où vient ta force? Tu es plein de souillures & d'ordures. Qui-t-a donné la pureté?
„ Qui t'a donné une vertu toute divine? Tu reçois ta force du sang de l'Agneau, & l'innocen-
„ ce de sa cause rend la tienne innocente." C'est ainsi qu'ils s'expriment toujours.

C'est dans ce sens assurément qu'on doit prendre l'expression, sur laquelle les Auteurs de la Consultation se récrient si fort: „ que le sang des victimes mêlé avec celui de Jesus-Christ
„ est le fondement de la miséricorde que nous attendons." C'est une censure atroce qui renferme la plus grande injustice, que de qualifier cette proposition *de folle impiété*; comme font ces Messieurs. Ils ont remarqué que javois passé cet article dans l'endroit de ma VII. lettre, où j'ai rapporté tous les autres, dont l'Auteur des Observations avoit fait mention. Puisqu'ils le regardent comme impie & insensé, je dois leur savoir gré d'avoir eu cette attention, de ne pas m'en rendre responsable; mais ce n'est point du tout parce que je le condamnois, que je l'ai mis à l'écart: c'est uniquement par un excès de ménagement pour ces Messieurs, & pour empêcher qu'ils ne fussent trop revoltés des grandes choses que les Convulsionnaires disent de l'événement qu'ils annoncent. Car du reste leur pensée est si commune & si certaine qu'on la trouve exprimée dans une hymne du Breviaire de Clugni qu'on a insérée dans le nouveau Breviaire de Paris. Il y est dit que le sang des Martyrs mêlé à celui de Jesus-Christ appaise la justice de Dieu, & que nous devons tous à leur exemple accomplir ce qui reste à souffrir au Sauveur, afin qu'il ne manque rien à la plenitude de son sacrifice.

Réponse à la V. Question.

In commun ni plurium Martyrum. Ad Vigilias.

QUEM *lictor insanus sitit,*
Quem cæcus effundit furor,
Amor sacerdos prodigum
Christo cruorem consecrat.
ET *ille mixtus sanguini,*
Quem fudit in ligno Deus,
Fundentibus placabilem
Orare non cessat Deum.
IMPLERE *vos omnes decet*
Passo Deo quod defuit.
Per tot neces læso Patri
Fit plena Christus hostia.

Je ne trouve pas même cette expression des Convulsionnaires différente de celle dont M. Duguet se sert dans sa Passion, après les Peres de l'Eglise, lorsqu'il dit en parlant des Martyrs *que nous sommes nés de leur sang*. Il y a un sens très vrai, autorisé par l'Ecriture, selon lequel presque toutes les qualités que Jesus-Christ possede en tant qu'homme conviennent à tous ses membres, & peuvent leur être données. Nous sommes prêtres, rois, victimes, parce que Jesus-Christ est tout cela, & qu'il l'est pour nous. S. Paul n'a pas craint même de dire par une expression qui pourroit paroître hardie, s'il ne s'en étoit pas servi le premier, qu'il accomplit ce qui manque aux souffrances de Jesus-Christ: *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea, pro corpore ejus quod est Ecclesia.* Au reste il n'est pas nécessaire que j'avertisse que je ne défends que le sens théologique de cette proposition, & que je prétens seulement qu'on ne devroit point en être choqué, si on l'entendoit de véritables Martyrs, dont Dieu voudroit bien accepter les souffrances comme un sacrifice d'agreable odeur qui appaiseroit sa colere. On voit dans les Maccabées une idée semblable. Le dernier des sept freres qui souffrirent le martyre sous Antiochus dit à ce Prince, que la colere du Tout-puissant qui est tombée sur toute la nation juive finira à sa mort, & à celle de ses freres. *In me verè & in fratribus meis desinet Omnipotentis ira quæ super omne genus nostrum justè superducta est.* De savoir ensuite s'il arrivera effectivement des

Coloss. I. 24.

2 Mac. VII. 38.

Digitized by Google

des événemens qui répondront à ce qu'annoncent les Convulsionnaires, c'est ce que la suite nous apprendra. Je ne voudrois ni le nier ni l'affirmer; je me contente seulement de remarquer ce qu'ils disent, & d'observer ce que cela deviendra.

XX.

Un autre reproche qu'on fait aux Convulsionnaires dans la Consultation, au sujet de leurs discours; c'est que ces discours „ renferment souvent des traits de calomnie & respirent „ l'esprit d'orgueil & de schisme." Ibid. Je suis bien fâché d'avoir à répondre à ce reproche. Ce n'est pas que je sois embarrassé de justifier ces discours; car le fait n'est pas vrai, & j'ai la preuve du contraire dans tous ceux qui sont entre mes mains. Ce qui me déplait, c'est de me trouver dans l'obligation de faire sentir que les Convulsionnaires ont raison dans tout ce que ces Messieurs ont en vue lorsqu'ils font ces plaintes. Voici de quoi il est question. Aussi-tôt que les Convulsionnaires ont commencé à parler, ils ont tous annoncé une division parmi les Appellans; ils ont dit que les convulsions en seroient l'occasion, qu'il y auroit un nombre d'Appellans à qui elles seroient un sujet de scandale, que ce seroient eux qui seroient les plus animés & les plus ardens à les persécuter, pour éviter d'avoir part à l'opprobre dont ils seroient couverts. Ils ont ajouté que cette division n'auroit qu'un tems, & que ceux qui se seroient ainsi divisés reviendroient presque tous. Du reste il n'y a rien de plus mesuré, de plus sage, de plus chrétien, que la maniere dont ils annoncent un si grand malheur, & dont ils font leurs plaintes de la conduite qu'on doit tenir à leur égard. On en peut juger par le discours que j'ai donné à la fin de ma XII lettre; car je l'ai donné exprès pour répondre, à ce reproche & pour faire connoître l'esprit qui fait parler les Convulsionnaires. En verité est-ce aujourd'hui qu'on doit faire un procès aux Convulsionnaires d'avoir ainsi parlé dès les commencemens? Des vues si justes que des conjectures humaines ne pouvoient donner, & dont on voit tous les jours l'accomplissement, ne devoient-elles pas au contraire les faire respecter? Y a-t-il de l'humanité dans ceux qui ont dressé la Consultation, de s'offenser des plaintes de ces innocens qu'on maltraite; de leur en faire un crime, dans le tems même qu'on accomplit leurs prédictions, qu'on instruit leur procès, ou plutôt qu'on prononce leur sentence, & qu'on invite tout le monde, chacun selon son degré d'autorité, à se réunir pour l'exécuter. „ La Majesté de Dieu, la sainteté de son „ culte, l'honneur de l'Eglise, la pureté des mœurs, l'honnêteté publique, le bon ordre, le „ maintien des regles exigent, dit-on, de tous ceux qui s'intéressent au bien de la Religion, qu'ils „ concourent avec zele, autant qu'il est en eux, à faire cesser un scandale qui a duré trop long- „ tems, & une illusion qui ne peut avoir que des suites funestes." Réponse à la XII. Question. Un arrêt aussi terrible, aussi faux, aussi calomnieux, aussi injuste, justifie les discours des Convulsionnaires mieux que je ne voudrois. Pour moi, je desirerois de pouvoir les regarder comme prophetes: car s'il est triste que les maux qu'ils ont prédits & qui étoient sans apparence lorsqu'ils les ont annoncés, soient cependant arrivés, quelle consolation ne seroit-ce pas que de savoir, à n'en pouvoir douter, que la réunion qu'ils ont aussi prédite aura son accomplissement?

XXI.

Il n'y a rien qui doive paroître plus prodigieux dans les convulsions, que de voir le corps de l'homme prendre toutes sortes de formes sous l'impression de la convulsion, & être sous cette impression comme une cire molle, capable de recevoir toutes sortes d'empreintes. Ce caractere semble n'avoir point de modele dans l'esprit de l'homme; ce qui fait qu'on le croit encore impossible, dans le tems même qu'on en est assuré & qu'on le voit de ses yeux. Il y a une telle variété dans les images qui sont tracées sur eux, & ces différens tableaux sont souvent d'une si grande beauté, qu'il est impossible de les regarder comme un effet du hazard. On est forcé de reconnoître qu'un agent superieur tient le pinceau, & que cet agent doit en même tems être le maître de leur corps, comme un peintre l'est des couleurs qu'il emploie pour former ses desseins. Toutes les attitudes où les Convulsionnaires sont mis, pour représenter différentes choses, sont involontaires de leur part: du moins je ne m'arrête qu'à celles qui le sont. Neanmoins il arrive souvent qu'elles sont la suite & qu'elles font partie d'un symbole, qu'ils auront paru commencer avec liberté, & auquel ils se seront portés par une espece d'instinct, & c'est ce qui doit paroître infiniment surprenant, quand cela arrive. Ils représenteront la passion par exemple: ils s'arrangeront eux mêmes sur la croix jusqu'au moment de la mort, & quand le tems où ils doivent la représenter est arrivé, on ne remarque plus aucun vestige de liberté. Ils tombent dans un état où ils paroissent réellement morts. Ils deviennent roides, leur langue se retire, leurs yeux se renversent, leur pouls devient si petit qu'on a peine à l'appercevoir. Cet état est souvent precédé par des agonies qui semblent être très douloureuses. Ils ont les hoquets & tous les autres symptômes qui annoncent la mort. Une occasion où ces effets si prodigieux sont plus surprenans, c'est lorsqu'ils tombent en ces différens états dans le tems qu'ils prononcent leurs discours. Car il arrive souvent que la convulsion fait prendre à leur corps des attitudes qui répondent aux idées dont ils sont occupés, & qui servent à les mettre sous les yeux.

Digitized by Google

Ils deviennent aveugles, sourds, muets, ils tombent dans des défaillances, leurs jambes leur manquent, leurs bras se joignent comme s'ils étoient liés, & sont tellement joints & en même tems si roides, qu'il semble qu'on ne pourroit les séparer sans les rompre.

Ces attitudes sont variées à l'infini, selon que ce qu'ils disent le demande. Souvent c'est par ces actions symboliques que commencent leurs convulsions; & pour lors, ou elles sont absolument involontaires, ou ils les font machinalement, sans en comprendre le sens; & ils n'en reçoivent l'intelligence, que lorsqu'ils commencent à prononcer les discours qui expliquent ce qu'ils ont fait. C'est ce que nous ont rapporté ceux qui conservent le souvenir de ce qui s'est passé dans leurs convulsions.

XXII.

Réponse à la VIII. Question.

Il n'y a point de caractere qui ait paru plus méprisable à ceux qui ont dressé la Consultation, quoique cependant dans la vérité, il n'y en ait point de plus étonnant & qui mérite une plus grande attention. Ces Messieurs ont fait une bonne réflexion sur ces représentations des Convulsionnaires; & ils doivent me savoir gré de leur en faire honneur: car elle est assaisonnée de toutes les injures imaginables qu'ils disent aux Convulsionnaires, injures assurément très indignes de personnes qui veulent qu'on les regarde comme leurs juges. Ils disent donc que „ la prétention que les Convulsionnaires peuvent être regardés comme des tableaux mouvans & parlans est inutile pour les justifier à l'égard de tout ce qui se trouve en elles de „ chocquant & de réprehensible. Car quand il seroit vrai qu'elles sont des images & des tableaux, elles n'en sont pas moins immodestes, moins menteuses, moins orgueilleuses, moins „ cruelles envers elles mêmes: & leur état figuratif, qui suppose toujours le réel, ne peut „ empêcher qu'elles ne soient réellement ce qu'elles sont convaincues d'être, du moins la plûpart, & celles mêmes qui ont le plus attiré sur elles le respect & l'admiration."

Le principe theologique que ces Messieurs établissent ici & qu'ils developpent avec encore plus d'étendue dans la réponse à la neuviéme Question, est exact & vrai; mais le portrait qu'ils font des Convulsionnaires est une calomnie. Il l'est autant que si on disoit de toutes les Religieuses les mêmes choses qu'ils disent des Convulsionnaires, parce qu'il y a effectivement des Religieuses qui ont les defauts que ces Messieurs reprochent aux Convulsionnaires. Il y a huit cens Convulsionnaires ou environ. Il y en a peut-être sept cens & davantage par rapport auxquels cet horrible portrait est une calomnie grossiere. Je ne suis pas suspect de vouloir cacher les defauts des Convulsionnaires. Je ne les ai pas dissimulés dans mes lettres. Il y a eu beaucoup d'abus, sur tout dans les commencemens: mais ces abus n'autorisent pas à donner de pareilles épithetes à la totalité morale ni même au plus grand nombre.

Ces Messieurs font une seconde question des plus singulieres. Ils demandent sur quoi on se fonde pour dire que les convulsions sont souvent des tableaux, qui représentent différentes choses, & si c'est qu'on prétend avoir une révélation que cela soit ainsi. Il est facile de leur répondre: Ce n'est point par révélation qu'on le sait, c'est par l'évidence. Est-il possible qu'ils ayent supposé qu'on les consultoit sur une chose qui doit être décidée par le témoignage des yeux, & qui est évidente par elle même? Est-il donc douteux que lorsqu'un Convulsionnaire représente le crucifiement, sa convulsion est une image & un tableau de la mort & de la passion de notre Seigneur? Est-ce qu'on prétend le contester? „ Mais, disent ces Messieurs, qui a jamais entendu parler dans l'Eglise de tableaux de cette espece?" Eh bien on en entendra parler dans la suite. C'est le caractere de tout ce qui arrive une premiere fois de n'avoir point d'exemple qui le precéde. De plus il n'est pas vrai que ce soit ici une chose nouvelle Elle est au contraire toute commune dans les vies des Saints & des Saintes des derniers siecles, qui ont été élevés à des états surnaturels. Ces Messieurs n'ont pas apparemment lu ma VI. lettre où j'en ai rapporté des exemples. Ils ont dit de même qu'il n'étoit jamais arrivé que personne eût fait des miracles pendant qu'il étoit dans l'aliénation. J'en ai cependant rapporté des exemples dans la même lettre. Mais quand ces prodiges ne seroient jamais arrivés, l'événement n'en seroit que plus surprenant; il n'en seroit pas moins vrai que nous verrions de nos yeux ce que nos peres n'auroient pas connu. M. Petitpied s'est trouvé d'un sentiment bien différent de celui des secretaires de la Consultation: car pendant qu'il étoit persuadé que les convulsions étoient surnaturelles & que c'étoit Dieu qui en étoit l'auteur, il a cru qu'il étoit raisonnable de les regarder comme symboliques, & de tâcher de pénétrer ce qu'elles signifioient. Il a même étendu ce caractere jusqu'aux premieres convulsions, qui étoient assurément moins symboliques que celles qui ont suivi: il les a expliquées, & je trouve son explication si naturelle, que je suis fort porté à croire qu'elle est véritable. Pourquoi n'est-ce pas ce grand Theologien qui a dressé la Consultation? Il auroit du moins respecté les principes; & il auroit fait remarquer que cette prétention, que les convulsions sont figuratives, même dans les traits où le symbole est plus difficile à appercevoir, ne renferme rien de déraisonnable, quand on suppose qu'elles sont surnaturelles. C'est ce que S. Augustin a établi en parlant des songes & des

Digitized by Google

& des visions qu'on apperçoit dans le tems où l'on est dans l'aliénation des sens. * On ne doit pas assurer que ce qu'on voit signifie toujours quelque chose, lorsque les visions ou les songes sont naturels; mais on doit toujours le penser lorsque c'est un bon esprit qui en est la cause. S'il est raisonnable d'étendre ce principe à toutes les opérations surnaturelles des bons esprits sur nous, c'est sur tout lorsqu'elles sont aussi singulieres que le sont les convulsions. Il n'y a aucune apparence que Dieu soit l'auteur d'un pareil événement & qu'il ne signifie rien: il faut nécessairement que ce soit quelque grande leçon qu'il veuille nous donner.

XXIII.

L'état des Convulsionnaires si extraordinaire par lui-même, se trouve encore rehaussé dans plusieurs par une multitude d'autres caracteres, où je ne crois pas que le surnaturel soit plus certain, mais où il est plus sensible. J'en ai rapporté un très grand nombre dans mes lettres; & quand il n'y auroit que les miracles, peut-on rien desirer de plus décisif? Il s'en est fait sur eux un très grand nombre qu'ils ont souvent annoncés: il s'en est fait par eux. C'est toujours pendant leurs convulsions qu'ils les opérent: ce qui fait voir que ce n'est point à leurs personnes, mais à leur état qu'on doit les attribuer. La Consultation *n'incidente point* sur ces miracles, elle veut bien les supposer réels. Elle entreprend de prononcer sur l'état des Convulsionnaires, en le considérant comme lié indissolublement avec des miracles, & en convenant de bonne foi qu'on ne doit point les en séparer, & qu'on doit porter des miracles le même jugement qu'on portera des convulsions.

Réponse à la X. Question.

XXIV.

Jugez, Monsieur, sur cet exposé, si on a jamais entendu parler d'un aussi grand prodige. Quand les hommes seront revenus de cette espece d'étourdissement, où les jette un événement qui accable leur raison, faudra-t-il autre chose pour mépriser le jugement qu'en ont porté ceux qui ont signé la Consultation, que de savoir qu'ils n'ont tenu aucun compte d'une si grande chose, & qu'ils ont cru pouvoir regler ce qu'on en devoit penser sans presque l'examiner?

Croyez vous, Monsieur, que la postérité s'en tienne au resultat de la Consultation? Car leur décision répond à leur examen. Ils ne nous apprennent autre chose sinon qu'ils méprisent fort les convulsions „ & que ce prodige de nos jours autorisé par une admiration mal placée doit „ être livré à tout le mépris qu'il mérite. Puisse-t-il être à jamais oublié!" disent-ils en finissant. Il y a une chose qui me paroit bien certaine avant tout examen, c'est qu'il étoit impossible de donner sur les convulsions une décision moins judicieuse; car ou c'est Dieu qui est l'auteur des convulsions, ou c'est le démon, ou c'est la nature, ou il faut y distinguer diverses causes qui y produisent des opérations différentes. Or dans ces quatre suppositions, qui renferment toutes celles qu'on peut faire, il demeure toujours pour constant que les convulsions sont un événement qu'on doit regarder comme très grand dans l'ordre où on les aura placées.

XXV.

Les auteurs de la Consultation reconnoissent eux mêmes, qu'on remarque dans les convulsions une multitude de caracteres, qu'on devroit attribuer à Dieu sans hésiter, s'ils étoient séparés des traits qui, à ce qu'ils prétendent, les défigurent. Ils jugent par conséquent que ces premiers caracteres sont surnaturels, ou du moins qu'il n'est pas deraisonnable de penser qu'ils le sont. Voilà par conséquent les convulsions relevées du mépris auquel ils veulent les condamner. Assurément il n'y a rien de moins méprisable que ce qui est surnaturel. Si le mélange qui se trouve dans les convulsions oblige d'attribuer au démon des caracteres, qu'on ne devroit rapporter qu'à Dieu s'ils étoient seuls, il n'y a point d'événement que les Theologiens doivent examiner avec plus de soin, pour y reconnoître toute l'étendue du pouvoir du démon, & pour apprendre quelles sont les œuvres de Dieu qu'il peut imiter, & jusqu'à quel point il les peut imiter. Cet examen est d'autant plus important qu'il est question ici de miracles, & que ces Messieurs en conviennent. Il n'y a assurément rien qui intéresse plus la religion, que de savoir ce que le démon peut en ce genre. Il faut savoir si on peut lui attribuer des miracles opérés par la seule invocation du nom de Dieu, & où l'on n'a employé que l'attouchement de reliques très avérées pour les opérer. Cette question qu'il faut décider préalablement, avant que de pouvoir rien décider sur les convulsions, est-elle donc de nulle importance? & peut-on regarder comme méprisable un événement qui dépend de cette décision, ou qui peut servir à la donner? Sur quoi donc peut être fondé le mépris que des hommes graves veulent qu'on ait pour un pareil événement?

XXVI.

La Consultation ne me paroit une piece formidable contre les convulsions que par l'exposé qu'elle en fait. Bien des gens qui n'approfondissent rien, s'en rapporteront sur cet exposé au témoi-

* *Itaque bono quidem spiritu assumi spiritum hominis ad has videndas imagines, nisi aliquid significent, non puto. Cum verò in corpore causa est ut in eas expressiùs intuendas humanus intendatur spiritus, non semper aliquid significare credendum est: sed tunc significant, cùm inspirantur à demonstrante spiritu, sive dormienti, sive aliquid aliud ex corpore, ut à carnis sensibus alienaretur, patienti.* Lib. XII. de Gen. ad litt. c. 22. n. 45.

Digitized by Google

témoignage de ceux qui l'ont signée. On ne suppose pas aisément que des hommes sages ayent prononcé sur l'état de qui que ce soit, par un jugement définitif, sans examiner par eux mêmes, lorsqu'ils étoient à portée de le faire, les personnes dont ils vouloient se rendre les juges; ou sans écouter tous les témoins, ceux qui étoient favorables comme ceux qui étoient contraires. Ainsi il paroit incroyable que trente Docteurs, parmi lesquels il y en a d'un très grand mérite, ayent entrepris de juger & de condamner huit cens personnes, sans avoir même entendu parler de la plus grande partie; sans en avoir d'autre connoissance, sinon qu'ils sont partie du nombre de ceux qu'on appelle Convulsionnaires; sans avoir pris à l'égard d'aucun les mesures nécessaires pour bien juger de son état. Heureusement ces Messieurs sont au milieu de nous, & sont gens d'honneur: ils seront embarassés qu'on leur fasse des questions, mais on a lieu d'espérer qu'ils répondront juste. Qu'on leur demande s'ils ont vu des Convulsionnaires & s'ils les ont examinés. Les uns répondront qu'ils n'en ont point vu, les autres qu'ils en ont vu un ou deux une fois en passant: & il faut remarquer que c'est le très grand nombre de ces Messieurs qui répondront ainsi. Il y en aura peut-être cinq ou six qui diront qu'ils en ont vu davantage, mais pour l'ordinaire une seule fois. Il faudra leur faire une seconde question, & leur demander, si du moins il ne s'est pas tenu des assemblées, où l'on ait examiné les faits en présence de ceux qui pouvoient les contredire, & servir par conséquent à les éclaircir; si l'on a communiqué l'exposé sur lequel on prononce aux personnes intéressées; si elles conviennent des faits: je suis bien assuré qu'ils s'impatienteront à cette question, & qu'ils répondront brusquement, qu'il ne faut pas tant de cérémonies pour condamner des folies & des extravagances qui ne sont pas différentes de celles des petites maisons. Ils n'oseront jamais convenir que s'agissant d'une affaire sérieuse à laquelle leurs plus anciens & leurs plus intimes amis prennent le plus grand intérêt, ils n'ont gardé aucune mesure, non pas même les bienséances; que tout s'est passé dans le secret entre un très petit nombre de personnes, & que ce secret leur a paru nécessaire, pour empêcher qu'on ne prévînt & qu'on n'instruisît ceux qu'on vouloit faire signer, & qui l'auroient refusé si on leur avoit fait comprendre que l'exposé qu'on leur présentoit n'étoit pas fidele. Je suis fâché de me trouver dans la nécessité de dire des choses qui ne peuvent être convaincantes sans être desagreables; mais le moyen de s'inscrire en faux contre un exposé dressé par des personnes de mérite, sans avertir en même tems qu'ils n'ont été trompés, que parce qu'ils n'ont pas pris les mesures convenables pour ne le point être?

XXVII.

Je m'en tiendrois à ce que j'ai dit des convulsions dans ma XII. lettre, & je ferois fort peu de cas de tout ce qui s'y est joint depuis, si j'étois convaincu comme les Auteurs de la Consultation, que tout ce qui pouvoit paroître fort beau & digne de Dieu dans les convulsions, & les faire regarder, pour me servir des termes de la Consultation „ comme une œuvre surnaturelle & toute divine, se trouve défiguré par une multitude de caracteres qui s'y trouvent „ joints." Il ne seroit pas nécessaire assurément d'assembler les Docteurs pour apprendre d'eux ce qu'on doit penser des convulsions si cet exposé étoit vrai.

Ces Messieurs qui ont dressé la Consultation ont entendu dire, qu'il y avoit des mouvemens affreux, des petitesses, des indécences dans les convulsions, & qu'il y avoit aussi de fort belles choses. Ils ont tout confondu & ils ont cru que ces choses se trouvoient toujours mêlées tout à la fois, dans le même tems & dans les mêmes personnes. Mais comment se trouveroit-il rien de beau dans un pareil mélange? Si tout étoit ainsi confondu, je serois de l'avis de M. de Lan qui ne trouve rien de beau dans les convulsions, parce qu'il s'imagine que le mélange qui s'y trouve ressemble à celui de différentes liqueurs, dont le composé seroit totalement corrompu, par le mélange d'une seule qui seroit gatée. Il est même si prévenu de cette fausse idée, que tout est défiguré dans les convulsions, qu'il a cru me surprendre dans une contradiction & même dans un defaut de sincerité, d'avoir mis les magnifiques représentations, sur tout celles de la passion & de la mort de Jesus-Christ, parmi les beaux caracteres des convulsions. „ Quelqu'un, dit M. de Lan, pourroit peut-être ici demander, où est la sincerité de M. P. Car„ des représentations, quels qu'en soient les objets, cessent d'être magnifiques, quand elles „ mêlent à des objets magnifiques en eux mêmes du petit, du badin, & même du ridicule." M. de Lan a raison de penser ainsi; mais il fait voir en même tems que ses préventions contre les convulsions l'ont rendu si distrait quand il a vu des Convulsionnaires, qu'il faut qu'il ne lui en soit resté qu'une idée fort confuse. Le mélange qui s'y trouve ressemble à celui de différentes pieces de monnoye, dont les unes sont d'or, les autres d'argent, les autres de cuivre, & qui ne perdent rien de leur prix pour être mêlées ensemble. De plus les choses qui peuvent choquer, sont presque toujours séparées par de longs intervalles de celles qui ont de la beauté. Il y a beaucoup de Convulsionnaires où l'on trouve fort peu de mélange. Lorsque l'on convient qu'il s'en est trouvé dans tous, c'est en considérant tout ce qui est entré dans leurs convulsions, depuis le tems où ils ont commencé d'en avoir. Il y en a plusieurs en qui on a remarqué moins de choses qui embarrassent, que dans aucun des Saints mystiques des derniers tems, dont l'état a été respecté par toute l'Eglise. *Le premier Mai 1736.*

Réponse à la VII. lettre.

Digitized by Google

XIII. LETTRE
DE MONSIEUR P***
A UN DE SES AMIS
SUR LES CONVULSIONS.
SECONDE PARTIE,
Où on examine la Tradition des Problêmes.

J'AI représenté, Monsieur, dans la premiere partie de cette Lettre le fait de plusieurs convulsions, d'une maniere qui est très différente de l'exposé de la Consultation, mais qui est certainement plus exacte. Je vais dans cette deuxiéme partie traiter ce qu'on peut appeller la question de droit. Elle se doit sans doute décider par l'Ecriture & par la Tradition. C'est un principe commun aux adversaires & aux défenseurs légitimes des convulsions. Ceux-ci n'ont pas encore produit le recueil des passages qui leur sont favorables, ils ont mieux aimé ne se pas presser si fort & examiner davantage. En attendant qu'ils le fassent, il est bon d'entrer dans l'examen de ceux qu'a allégué l'Auteur des *Problêmes*, & auxquels on nous renvoie sans cesse dans tous les Ecrits qui se font contre le mélange & contre la part que nous attribuons à Dieu dans l'œuvre des convulsions. J'ai déja commencé cet Examen dès l'an 1734; mais comme l'Ecrit que je fis alors est assez court, qu'il est devenu rare, qu'il ne doit point être séparé de mes Lettres, & que j'y renvoie souvent dans celle-ci, il peut être à propos de le rimprimer ici.

Réflexions sur l'Ecrit intitulé, Deux Problêmes à resoudre.

I.

IL me semble que dans mes Lettres à l'Auteur des *Observations*, j'ai répondu à toutes les difficultés qu'on a faites jusqu'à présent contre les convulsions. Je tomberois dans des redites inutiles, si je voulois réfuter en particulier tous ceux qui ont écrit. Il suffit que je me sois adressé à celui qui a le plus de réputation, * & que je devrois le plus redouter si j'avois tort. Je dirai cependant un mot des *Deux Problêmes*, parce que ce petit Ecrit entreprend avec beaucoup d'art, de justifier la conduite que tous ceux qui attaquent les convulsions ont tenue dès les commencemens, & que j'ai toujours trouvée souverainement déraisonnable. C'est qu'on se croit en droit de juger des convulsions & de les condamner, sans les avoir examinées, & sans avoir jamais vu de Convulsionnaires: parce que l'on suppose qu'il suffit que l'on convienne qu'il y a des défauts mêlés dans cette œuvre, pour conclurre qu'il n'y a rien de bon.

* M. Fouillou mort le 21. Septembre 1736.

II.

Je commencerai d'abord par me plaindre, de ce que l'Auteur de cet Ecrit a pris pour fondement de ses deux Problêmes des sentimens qu'il attribue à ceux qu'il appelle Convulsionnistes, dont ils sont certainement très éloignés. Je ne comprends pas comment un Auteur qui paroit si modéré, a pu proposer au public comme une question à résoudre, si dans le cas présent il étoit permis d'abandonner les regles, & qu'il ait chargé ceux qui sont favorables aux convulsions, de soutenir qu'on n'est pas obligé de les suivre. „ Sur quoi, dit-il,

„ les

Digitized by Google

Problêmes page 14. „ les Anticonvulſionniſtes reglent-ils leur conduite ? C'eſt ſur la Loi & ſur les regles com„ munes. Sur quoi les Convulſionniſtes reglent-ils la leur ? C'eſt ſur l'explication de la Loi „ & ſur la diſpenſe des regles." Ces procédés me contriſtent véritablement. Eſt-ce donc qu'il eſt impoſſible d'attaquer les convulſions conſidérées en elles-mêmes? Car l'Auteur ne peut ignorer que dès 1732. il ſe tint des aſſemblées au ſujet des convulſions; que de vingt perſonnes qui y aſſiſtoient il n'y en avoit pour lors que quatre oppoſées aux convulſions; qu'il fut conclu dès les premieres, qu'il falloit demeurer inviolablement attaché aux regles; qu'enfin on demeura ſi ferme dans cet avis, qu'on y a ramené tous ceux qui s'en écartoient, & qu'on trouveroit très peu de Convulſionniſtes, qui ne ſe récriaſſent à la calomnie ſur ce que cet Auteur leur impute. Il reconnoit lui-même *que tout ce qu'il y a eu dans les deux partis de perſonnes de poids & de quelque mérite, ont conſtamment & uniformément reprouvé, interdit, condamné* les ſecours qui étoient contraires aux regles. Qui ſont donc ceux qu'on a en vue dans ce problême? Sont-ce les perſonnes qui ne ſont d'aucun mérite & d'aucun poids? N'eſt-il pas viſible que la vérité & la juſtice demandoient qu'on ſupprimât ce problême, ou qu'on y donnât un autre tour, parce qu'on devoit s'appercevoir, qu'en le propoſant on répandoit des ſoupçons ſur ceux qui ſont favorables aux convulſions, comme s'ils étoient moins attachés aux regles que ceux qui y ſont oppoſés.

Ibid. page 16.

Je n'ai rien à dire de plus ſur le contenu de ce ſecond problême, je le trouve bien réſolu: il l'eſt ſeulement d'une maniere trop foible. Car l'Auteur paroit ſuppoſer comme néceſſaire à la ſolution, que ce qu'on dit de merveilleux des caracteres favorables ne ſoit pas certain. Il falloit appuyer davantage, & dire que quelque certains, quelque grands que ſoient les caracteres qu'on remarque dans les convulſions, ils ne doivent jamais autoriſer le violement des regles.

I I I.

Il y a beaucoup d'adreſſe dans la maniere dont l'Auteur a tourné ſon premier problême. Il l'a imaginé pour ſe perſuader à lui-même & aux autres, que l'examen des convulſions n'étoit pas néceſſaire pour en juger: c'eſt où il en veut venir. Il paroit ſe contenter dans ſon problême qu'on décide qu'il faut commencer l'examen des convulſious par s'aſſurer des caracteres deſavantageux, mais ſon deſſein n'eſt pas qu'on le finiſſe. Il veut qu'on puiſſe ſe décider ſur le tout par la connoiſſance qu'on aura d'une partie; & comme cette prétention chocque la raiſon, & qu'il eſt impoſſible de la rendre plauſible, il l'impute aux Convulſionniſtes. „ Les Convulſionniſtes, dit-il, ſoutiennent que lorſqu'on a à décider de la nature „ d'une œuvre mêlée, la raiſon veut que ... l'on commence par diſcuter les traits favorables & „ par s'en bien remplir, en ſorte que s'il ſe trouve par l'examen, qu'il y en a quelqu'un qui „ marque inconteſtablement l'opération ſurnaturelle du Seigneur, l'œuvre ſera dès-lors re„ connue pour divine, & les traits chocquans qui y ſont mêlés deviendront de ſimples ob„ jections." Il a vu ce principe dans quelques Ecrits qui ont eu peu de partiſans, & que je ne crois pas que leurs Auteurs continuent à ſoutenir; mais c'eſt parce que ces Auteurs ne croyoient pas qu'il y eût dans les convulſions le mélange qu'ils y ont reconnu depuis, qu'ils avoient établi ce principe. Car il n'eſt vrai que lorſqu'il eſt queſtion de juger d'une œuvre qui n'a qu'un ſeul principe, dont toutes les parties ſont inſéparables, & qui n'eſt combattue que par des objections apparentes, dont on peut trouver la ſolution quand on eſt affermi dans les preuves. Vous conviendrez que c'eſt la regle générale qu'ont établi tous ceux qui ont écrit ſur quelque matiere que ce ſoit.

Ibid. page 2.

Mais à l'égard d'une œuvre véritablement mêlée, dans laquelle on peut diſtinguer réellement deux œuvres différentes, comme l'examen qu'on en doit faire doit ſe terminer à ſéparer les parties diverſes, & non à les réunir dans un ſeul tout, il eſt indifférent par où l'on commence, parce qu'il faut tout voir. Ma regle à moi a été de commencer par les premieres choſes qui ſe ſont préſentées ſous mes yeux. J'ai examiné dans chaque Convulſionnaire que je voyois ce qui me paroiſſoit, ou indifférent, ou douteux, ou bon & digne de Dieu, ou mauvais & indigne de lui être attribué. Je n'ai deſiré d'être témoin d'un grand nombre de faits, que pour me confirmer dans le jugement que je devois porter de chaque choſe. L'Auteur des *Problêmes* s'eſt imaginé qu'on devoit ſuppoſer avant tout examen que la réalité ne pouvoit être que d'un côté, & que de l'autre il ne pouvoit y avoir que des apparences. C'eſt préciſément ce qu'on lui conteſte; il l'a ſuppoſé ſans le prouver; & il eſt ſi peu au fait de nos ſentimens, qu'il a cru que ce principe étoit avoué des deux côtés, au lieu que parmi ceux qui ſont favorables aux convulſions il n'y a que les diſciples de Frere Auguſtin qui l'admettent.

IV.

Digitized by Google

I V.

Il s'eſt encore trouvé arrêté, par rapport à la ſolution de ſon problême qu'il vouloit donner en quatre mots, par une difficulté conſidérable. C'eſt que ſi les Convulſionniſtes prétendoient que les caracteres avantageux fuſſent certains, & que les Anticonvulſionniſtes prétendiſſent la même choſe des caracteres deſavantageux, la ſolution du problême devenoit impoſſible; ou du moins il en falloit revenir à la diſcuſſion & à l'examen qu'on veut abſolument éviter. L'Auteur a ſuppoſé pour abréger, mais il l'a ſuppoſé contre les témoignages les plus clairs, que nous héſitions ſur les caracteres avantageux des convulſions, & que nous n'étions pleinement aſſurés d'aucun, que Dieu en fût l'auteur. C'eſt ſur ce doute qu'il nous prête, qu'il fonde la ſolution de ſon problême.

V.

Je ne prendrai point le change, je laiſſerai là le problême de repréſentation qui conſiſte à ſavoir par où on doit commencer l'examen des convulſions. Il ne m'importe par où on le commence pourvû qu'on le finiſſe, & qu'on attende pour juger de ce grand événement qu'on en ait vu toutes les parties Je m'attacherai au problême réel. L'Auteur ne le propoſe pas comme un problême, il l'établit comme une maxime certaine. „ La Tradition, dit-il, enſeigne que dès lors qu'une œuvre qui eſt du genre merveilleux, renferme un mélange „ d'indécent & d'édifiant, de vrai & de faux, &c. elle eſt réprouvée en entier, & décidée „ non-divine dans ſa totalité; qu'une ſeule portion vicieuſe dégrade le tout, & que Dieu „ n'en eſt pas l'auteur même en partie, s'il ne l'eſt pas en tout." Problêmes page 9.

J'avouerai que je ſuis dans le plus grand étonnement, lorſque je vois que les préventions contre les convulſions engagent des perſonnes de mérite, que je reſpecte infiniment, à avancer avec cette aſſurance des maximes que je crois non ſeulement très fauſſes, mais même dangereuſes, & qu'ils s'imaginent les voir dans des Auteurs, qui diſent poſitivement le contraire de ce qu'ils leur font dire. L'Auteur n'ignore pas aſſurément que tous les Théologiens qui ont traité ces matieres les ont trouvé embarraſſées de grandes difficultés, & qu'ils ont tous cru qu'il falloit réunir un grand nombre de connoiſſances, pour juger du ſurnaturel de tous les tems, & pour décider non ſeulement ſur ce que Dieu a fait, mais encore ſur ce qu'il peut faire. Cette difficulté qu'il y a à juger des œuvres extraordinaires, vient dans preſque toutes de ce qu'il y a du mélange. Si Dieu agiſſoit ſeul, & qu'aucune main étrangere ne s'inſinuât dans ſes ouvrages pour les gâter ou pour s'oppoſer à lui, il ne ſeroit pas néceſſaire de joindre la fineſſe du ſerpent avec la ſimplicité de la colombe. S'il ſuffiſoit d'être aſſuré d'un ſeul fait pour ou contre, pour décider d'une œuvre entiere, le problême que propoſe l'Auteur, que je crois un des plus difficiles de toute la Théologie, ſeroit le plus aiſé de tous à réſoudre.

V I.

Je ne comprends pas comment on n'eſt point effrayé d'entreprendre de juger de huit cens Convulſionnaires, ſans en avoir vu un grand nombre, & ſans les avoir examinés avec un très grand ſoin, & qu'on ne ſoit pas retenu par l'autorité des deux tiers au moins des Appellans, qui ſont très décidés en leur faveur. Mon étonnement augmente, lorſque je conſidere combien ſont légers les fondemens ſur leſquels on s'appuye pour décider une affaire ſi importante, & qui intéreſſe un ſi grand nombre de perſonnes; avec quelle précipitation on ſe conduit; le mépris qu'on fait des raiſons les plus déciſives. L'Auteur des *Problêmes* a écarté de propos délibéré tous les exemples anciens, qui auroient pu l'éclairer ou du moins l'arrêter, & lui faire ſentir les difficultés qu'il n'apperçoit pas. Auroit-on pu, par exemple, s'imaginer que s'agiſſant entre nous de décider ſur les convulſions qui ſont nées au tombeau de M. de Pâris, que cet Auteur regarde comme un Saint, il auroit mis à l'écart toutes celles qu'on a vues ſur les autres tombeaux? qu'il auroit diſſimulé que tous les Peres ſans exception ont reconnu une opération de Dieu dans toutes celles qu'on y a vu arriver dans chaque ſiecle? Cet Auteur ne dit qu'un mot de ces anciennes convulſions, & ce qu'il en dit eſt contraire à toute l'Antiquité. „ On regardoit, dit-il, tout ce ſpectacle qui arrivoit aux Tombeaux des „ Saints comme triſte & lamentable, bien loin d'en faire un ſujet d'admiration, un objet „ de deſirs, & une matiere d'actions de graces." Quelle mépriſe dans un Ecrit imprimé! On regardoit au contraire les convulſions dans les poſſédés, comme un effet & une preuve de la préſence de Dieu qui tourmentoit le Démon. On les comparoit à celles qu'ont éprouvé les poſſédés en préſence de Jeſus-Chriſt. A l'égard de celles qui prenoient aux malades, on croyoit qu'elles étoient un effet de la miſéricorde de Dieu ſur eux; & on les regardoit dans les uns & dans les autres comme un ſigne & comme un gage de leur prochaine délivrance. Ibid. page 29.

Digitized by Google

VII.

Cet Auteur a encore écarté, comme si c'étoit quelque chose d'étranger à son sujet, tout le surnaturel qu'on lui a fait remarquer dans ce grand nombre de Saints & de Saintes qui ont paru depuis cinq cens ans, & dont plusieurs ont été canonisés. Il a appréhendé de succomber sous le parallele qu'on en peut faire avec ce qui arrive aux Convulsionnaires; car il est si sensible, qu'il n'y a personne qui n'en ait été frappé. Je ne sai quel usage il veut que nous fassions des regles qu'il établit pour discerner le surnaturel qui vient de Dieu, dès qu'il ne veut entrer dans aucune discussion des faits. Car ce sont ces faits qui forment l'objet de la question sur laquelle il faut prononcer. Il prétend que de se servir de ce qui arrivoit à ces Saints pour expliquer les convulsions, c'est vouloir expliquer une chose obscure par une autre qui ne l'est pas moins. Je serois bien fâché de m'expliquer sur l'état de ces Saints avec un tel mépris. Mais quand cela seroit, il y auroit toujours une chose très claire, c'est qu'on ne pourroit, comme dit M. Nicole, sans une étrange témérité, refuser d'attribuer à Dieu une grande partie de ce qui arrivoit à ces Saints, ni regarder leur état tout entier comme un effet de l'imagination ou de l'illusion du Démon. Or je n'en demande pas davantage sur le sujet des convulsions. On trouve dans l'état des Mystiques les mêmes obscurités & les mêmes difficultés que dans celui des Convulsionnaires: je le crois. Mais cet aveu ne me donne-t-il pas droit de donner à Dieu une grande part dans les convulsions, sans en être detourné par des difficultés qui se trouvent les mêmes dans un autre état que je serois très téméraire de refuser de lui attribuer? Suis-je même obligé de résoudre toutes ces difficultés, qui subsistoient avant la naissance des convulsions? Ne me suffit-il pas d'avoir lié ensemble ces deux causes, & de proposer, comme j'ai fait, différentes ouvertures pour résoudre les objections?

VIII.

J'ai cité dans mes Lettres plusieurs passages de M. Nicole pour prouver qu'il pouvoit y avoir un mélange de différens principes, dans les œuvres qui sont du genre merveilleux comme dans toutes les autres, & que le faux, par exemple, pouvoit se trouver joint dans la même personne avec une impression surnaturelle, dont Dieu seroit l'Auteur. Gerson, le Cardinal Bona, M. de S. Cyran, M. Fleury, M. Baillet disent tous la même chose & d'une maniere aussi précise. Je suis persuadé qu'on trouvera autant d'autorités qu'on consultera d'Auteurs qui auront traité ces matieres, & de personnes qui auront conduit des ames élevées à ces états surnaturels, ou qui auront donné des regles pour les conduire.

L'Auteur des *Problêmes* a cité un passage de Gerson: il est pour lui dans sa traduction, & il est décisivement contre lui dans le texte. Je ne lui en ferai pas de reproches; ces sortes d'inadvertences peuvent arriver à tout le monde. Mais j'exigerai de lui qu'il nous permette d'être du sentiment d'un Auteur qu'il avoit choisi pour être notre juge. Gerson dit que les voies extraordinaires ont quelquefois donné occasion aux simples, qui ne soumettent pas leurs lumieres aux personnes savantes, de tomber dans des erreurs très dangereuses: après quoi il ajoute, " qu'il ne faut pas s'attacher à eux sans de grandes précautions, & qu'il faut atten-
„ dre l'examen qu'en auront fait les gens habiles; parce qu'on trouve souvent dans ces per-
„ sonnes plusieurs choses, ou fausses ou mal expliquées, qui donnent aux simples une gran-
„ de occasion d'erreur, quoiqu'il s'y trouve aussi en beaucoup de choses des traits divins &
„ très sublimes." *Sed nec absque cautela magna adhærendum est eis, non prævià discussione diligenti & doctorum examinatione. In talibus quippe plurima sæpe reperimus aut falsa aut malè explicata, ac proinde multam erroris materiam præbentia simplicibus, quamquam in multis divina altissimaque sint.* L'Auteur des *Problêmes* traduit ainsi ces dernieres paroles: *Quoiqu'il s'y trouve aussi beaucoup de traits qui paroissent divins & très sublimes.* Ce mot *paroissent* n'est point dans le texte. Gerson dit positivement, que ces traits qui se trouvent mêlés avec de grands défauts, sont réellement divins & très sublimes. Et afin qu'on n'en doute pas je rapporterai un passage où Gerson dit nettement, qu'une même personne peut successivement avoir de vraies & de fausses visions. *Possibile est eamdem personam nunc veris revelationibus visitari, nunc fatigari vel tentari falsis illusionibus.*

Gerson, de ornatu spirit. nupt. Tom. I. pag. 63. Problêmes pages 49. & 50.

Gerson de Dist. verarum visionum Tom. I. pag. 56.

IX.

Ceux qui écrivent contre les convulsions étudient les livres, par rapport à cette matiere, de la même maniere qu'ils ont étudié les convulsions: ils n'ont voulu ni voir ni écouter que ce qui pouvoit les autoriser à les condamner. Ils ont appréhendé de les sonder, de peur de trouver des traits qui les relevassent. Ils ne cherchent de même dans les Auteurs que ce qui peut les confirmer dans le jugement qu'ils ont déja prononcé, ils saisissent les premiers passages qu'ils

Digitized by Google

qu'ils rencontrent; ils ne s'embarrassent point d'examiner si, dans les Ecrits d'où ils sont tirés, ils ne sont point accompagnés de correctifs qui les leur rendent inutiles, ni si l'Ecrit tout entier n'est pas rempli d'un esprit tout différent du leur. Il est inconcevable qu'on soit allé choisir Gerson, pour le prendre pour arbitre. Ce Théologien est tout dévoué aux Mystiques dont la cause est si étroitement liée avec celle des Convulsionnaires, & que l'Auteur des *Problêmes* trouve encore plus obscure. Gerson a une opposition de religion à l'esprit qui regne aujourd'hui, de mépriser tout ce qui est extraordinaire. Il compare ce qu'éprouvent ceux que Dieu conduit par des voies surnaturelles, à une monnoie; & les Théologiens qui les doivent examiner, à des changeurs. Il exige d'abord que le Théologien qui doit être juge de cette monnoie, soit un homme spirituel. *Primum quòd examinator hujus monetæ spiritualis debet esse Theologus, arte pariter usuque peritus.* Il dit ensuite qu'à l'égard des autres Théologiens, „ toute nouvelle monnoie de la divine révélation leur est si inconnue & leur paroit si barbare, que lorsqu'on leur en apporte, ils s'en moquent, ils la rejettent, ils la condamnent „ avec indignation, & en faisant de grands éclats de rire." *Apud tales numularios nova quælibet moneta divinæ revelationis sic incognita est & barbara, ut confestim ad se deductam cum grandi cachinno & indignatione rejiciant, irrideant & accusent.* Ibid. page 45.

Le Cardinal Bona parle encore plus précisément que Gerson sur le mélange. " Il arrive „ quelquefois, dit-il, qu'il se mêle des erreurs & des défauts dans les inspirations saintes & „ divines, ou par le vice de la nature, ou par la tromperie du Démon, tout de même que „ notre esprit tire quelquefois de fausses conclusions de principes qui sont véritables. *Accidit aliquando ut sanctis & divinis inspirationibus, vel vitio naturæ vel fraude Demonis, errores & vitia immisceantur, sicut ratio sub veris principiis efformat nonnunquam falsas assumptiones.* Il rapporte de la Bienheureuse Catherine de Boulogne, qu'elle ne pouvoit discerner les véritables visions de celles qui venoient du Démon. Elle les regardoit toutes comme venant de Dieu, & elle n'étoit préservée de l'illusion que par la docilité & la soumission qu'elle avoit pour celui qui la conduisoit. Bona de Disc. Spirituum Ch. 7. N. 9. pag. 85.

X.

L'Auteur des *Problêmes* auroit du, si cependant il l'a remarqué, avant que de citer le Cardinal Bona & les Auteurs des derniers siecles, avertir que ces Théologiens étoient très décidés sur l'état des vrais Mystiques, qu'ils étoient très persuadés que cet état étoit surnaturel & que c'étoit Dieu qui les y plaçoit. Il auroit compris lui-même, qu'il ne pouvoit tirer aucun avantage des passages qu'il cite, s'il avoit fait réflexion qu'ils étoient tirés de Traités faits exprès pour justifier des personnes, dont il consent volontiers que l'on confonde l'état avec celui des Convulsionnaires; & que les Auteurs qui les ont composés ont prétendu donner des regles, non seulement pour distinguer les fausses voies des véritables, mais encore pour apprendre à ceux qui sont constamment dans un état surnaturel & divin, à démêler ce qui vient de l'opération de Dieu, de ce qui peut n'être que l'effet de l'imagination, ou de l'illusion du Démon. Je me donnerai bien de garde de donner atteinte aux regles que ces Auteurs établissent. Je desire au contraire qu'on s'en serve, pour discerner entre les Convulsionnaires, ceux qu'on doit respecter & ceux qu'on doit mépriser, & qu'on les propose à tous, non seulement comme une loi à laquelle ils doivent conformer leur conduite, mais encore comme une regle sur laquelle il faut se mesurer, pour regler, autant qu'il est possible, ce qui vient de la convulsion, & pour arrêter, si l'on peut, & retrancher tout ce qui s'y trouve de contraire.

Ces hommes si religieux & qui doivent servir de modele de la discrétion dont on doit user dans le discernement des voies extraordinaires, n'ont pas prétendu que tous les caracteres qu'ils rapportent, fussent décisifs pris séparément: ils ont dit positivement le contraire. Ils ont cru qu'il falloit les réunir & les comparer avec les caracteres opposés. Il y en a qui ne peuvent servir que de préjugés, & qui ne décident que lorsqu'on ne voit rien de favorable qui les contrebalance: mais à proportion que les traits qui marquent l'opération de Dieu se multiplient & deviennent plus grands, ils sont plus en état de soutenir le contrepoids de ce que nous regardons comme des défauts, ou comme un malheur. Ils font que nous regardons comme très favorisées de Dieu des personnes en qui, comme dans S. Antoine, nous serions obligés de reconnoître une opération du Démon. Gerson croit que lorsqu'une personne devient plus sainte & plus humble au milieu de ces états extraordinaires, on ne doit pas hésiter à reconnoître qu'ils viennent de Dieu. Il ne croit pas qu'il y ait de regle plus certaine pour faire un discernement juste. Il dit même que l'Ecriture Sainte & la science ne suffisent pas, parce qu'il y a de ces états qui sont embarrassans, quoiqu'on n'y remarque rien qui soit

contraire aux regles, & il revient décisivement à dire, que c'est par les effets & par les fruits qu'il faut juger de toutes ces voies. *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Pour moi c'est le seul principe général, qui me paroisse clair. Il y a dans tous les ouvrages de Dieu un secret qui n'est connu que de lui seul, & qu'il s'est réservé : il ne nous découvre avec assurance que le rapport qu'ils ont avec nous, & le bien qu'il nous procure par leur moyen. Quand nous voulons remonter jusqu'à leur origine, nous trouvons que la trace qui nous y conduit se perd dans l'infini, & nous ramene à notre mesure & à ce qui est de notre devoir, en nous montrant les bornes de notre intelligence.

X I.

J'ai été ravi de m'être trouvé engagé à lire tous ces Auteurs, pour répondre à ceux qui les citent. Ils m'ont beaucoup servi, & en particulier ils m'ont rendu plus reservé à desaprouver & à condamner plusieurs choses. J'ai trouvé, par exemple, dans le Cardinal Bona, qu'il arrive souvent après les extases, qu'on ne se souvient pas de ce qu'on a vu, & qu'il n'en demeure qu'une idée confuse. Il y a plusieurs Convulsionnaires qui sont dans ce cas, à qui il reste une impression confuse de ce qui s'est passé dans leurs convulsions : ceux-là ont plus de rapport que je ne pensois avec les Mystiques ; du moins ce trait de dissemblance est ôté. D'un autre côté ces Auteurs m'ont affermi dans la pensée où j'étois qu'il ne faut jamais s'écarter des regles : car il faut convenir que sur cet article ils sont d'une extrême rigueur. J'ai fait aussi une réflexion, que je trouve très importante & très favorable aux Convulsionnaires, c'est qu'il est plus aisé de décider de leur état que de celui des Mystiques. Ce qui embarrasse tous ces Auteurs, c'est de trouver des regles pour s'assurer, à l'égard de tous ceux en qui on remarque des choses extraordinaires, si Dieu a quelque part dans leur état. Ces personnes se trouvent tout d'un coup transportées dans un pays inconnu, sans aucune origine certaine. L'opération de Dieu en eux n'est liée à aucun signe extérieur, qui serve à la faire reconnoître. Il n'en est pas ainsi des convulsions : leur origine est connue. Elle est incontestablement divine. Dieu est certainement à la tête de cet événement. Les regles que le Cardinal Bona établit ne sont point nécessaires pour nous assurer que Dieu est ici, car nous le sommes ; mais elles peuvent servir pour séparer ce qui est étranger à l'opération de Dieu, pour discerner si le Démon ne s'efforce pas de deshonorer l'œuvre de Dieu, & de la couvrir d'un voile qui puisse empêcher de la reconnoître.

X I I.

M. de S. Cyran pensoit comme tous ces Théologiens, il croyoit qu'il pouvoit y avoir un mélange d'imagination joint aux révélations divines, dans ceux qui ne reçoivent pas ces révélations avec l'assurance propre aux Prophetes. L'Auteur des *Problêmes* rapporte lui-même un passage décisif de M. Lancelot auteur des *Mémoires* pour servir à la vie de M. de S. Cyran. M. Lancelot parloit un jour à M. de S. Cyran d'un bon pauvre que M. de S. Cyran aimoit, & qui avoit des révélations. „ Quand je vins, dit-il, à lui parler de ces révélations, „ il leva le siege, & sans prononcer décisivement sur cette matiere, il se contenta de dire : „ *Je crois qu'avec les révélations, il peut y avoir quelque chose d'humain.*" Il importe peu que M. de S. Cyran n'ait pas voulu écouter ces révélations qu'il ne se croyoit pas obligé d'examiner : il n'est question que de savoir s'il a cru le mélange possible. Or son sentiment est clair par ce passage.

Problêmes page 63.

M. Baillet s'est conduit de la même maniere au sujet des révélations de Sainte Catherine de Sienne. „ Nous nous croyons obligés, dit il, de laisser toutes ces faveurs qu'elle a reçues „ du ciel, telles qu'il a plu à Dieu de les lui départir, sans prétendre développer ce qui „ est venu de lui, d'avec ce que l'esprit d'erreur & de mensonge a pu y ajouter." Assurément ce passage est formel pour le mélange.

M. Fleury s'explique avec la même clarté dans son histoire : c'est à l'occasion de Sainte Elizabeth de Schonauge. Il rapporte que cette sainte fille „ étant agée de vingt-trois ans, commença à avoir des extases & des visions : ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches „ & les Fêtes aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes desiroient savoir ce „ que Dieu lui révéloit, elle le decouvrit par ordre de l'Abbé Hildelin à un frere qu'elle „ avoit, nommé Ecbert... Elle lui racontoit ce qu'elle voyoit & entendoit de jour en jour, & „ il l'écrivoit d'un stile simple, où il paroit ne rien ajouter du sien. Il en composa quatre livres dont le troisiéme... contient plusieurs exhortations utiles pour les différens états des „ chrétiens. Elizabeth y fait de terribles reproches aux Prélats de son tems, qui vivoient la „ plûpart dans le faste & la pompe seculiere. ... Jusques-là, dit M. Fleury, il n'y a point de „ lieu de soupçonner la fidelité d'Ecbert. Mais les visions contenues dans le quatriéme livre „ for-

Hist. Eccl. Livre LXX. N. XVIII.

Digitized by Google

„ forment de grandes difficultés, car presque tout regarde Sainte Ursule… Or je ne vois „ que deux manieres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Elizabeth ayant lu attentivement, ou entendu raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, „ qu'elle a cru apprendre en révélation ce que sa mémoire lui fournissoit, & qu'Ecbert n'a „ pas su distinguer ce que l'imagination échauffée de sa sœur produisoit naturellement, d'avec les révélations surnaturelles: ou bien il faut dire que cette partie des révélations est supposée." On trouveroit peut-être plus court de trancher toutes ces difficultés en attribuant le tout à l'imagination, & s'il n'y avoit que deux ou trois personnes, en qui on remarquât ce mélange, on seroit tenté de le croire: mais lorsqu'on fait attention que le même embarras se trouve dans presque toutes les vies des Saints des derniers tems, on est retenu par le respect qu'on leur doit, & par l'autorité de ceux avec qui ils ont vécu. Je souscris volontiers à la conclusion que tire M. Fleury. „ En général, dit-il, il faut convenir avec „ le pieux & savant Pere Papebroch, qu'on ne peut faire aucun fond sur ces révélations des „ Saints, pour établir des dogmes théologiques, ou des faits historiques."

XIII.

Il faut que j'explique encore ce qui regarde les épreuves par l'eau & par le feu qui ont été pendant long-tems en usage dans l'Eglise, & qu'on a interdites dans la suite. M. de Lan & l'Auteur des *Problêmes* se sont imaginés trouver dans la défense qui en a été faite par l'Eglise, un argument décisif contre la possibilité du mélange. L'Auteur des *Problêmes* fait même de ces épreuves son plus fort argument, il les cite dans ses deux *Problêmes :* c'est l'article de sa Tradition sur lequel il s'est le plus étendu, & il ne produit que cela pour les IX. X. & XI. siecles. Il faut que les préventions fassent envisager une même chose bien différemment: car pour moi je ne trouve point de preuve plus décisive, pour prouver la réalité du mélange, que celle qu'on peut tirer de ces épreuves. Je ne me serois pas cependant servi de cet exemple si on ne l'avoit pas allegué, parce qu'il n'a pas une application tout-à-fait juste au sujet dont il s'agit: ceux qui faisoient les épreuves n'étoient pas dans un état surnaturel. Problêmes pages 37-42.

L'Auteur des *Problêmes* insiste beaucoup sur ce *qu'il ne falloit point alors se laisser toucher de ce que ces épreuves avoient en apparence de divin, parce qu'il n'y avoit tout au plus que de la vraisemblance de ce côté là*, & qu'il falloit s'en tenir rigoureusement à la Loi de Dieu qui les condamnoit clairement. Est-ce là, Monsieur, tout ce qu'il y a à dire sur les épreuves? Y a-t-il un événement plus grand, qui mérite plus d'attention, & qui donne lieu de faire plus de réflexions sur la conduite de Dieu? Les épreuves ont été défendues: quelle application peut-on faire de cette défense aux convulsions? Peuvent-elles jamais devenir un objet, ni de précepte, ni de défense, lorsqu'on les considére en elles-mêmes? L'Auteur n'auroit du se servir de cet exemple, que pour arrêter les abus auxquels les convulsions peuvent donner occasion. Cet exemple peut servir à prouver que, quelque surprenans que soient les effets qui les accompagnent, ils ne peuvent jamais autoriser le violement des regles. L'Auteur pouvoit l'employer pour résoudre le second problême qu'il a proposé; c'est tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer, si c'en est un que de prouver ce dont tout le monde convient. Pour moi je m'en servirai pour renverser la solution qu'il donne au premier. Je lui montrerai par cet exemple que, quand même il prouveroit que ce qui le chocque dans les convulsions seroit aussi répréhensible que le violement manifeste de la loi de Dieu qui se rencontroit dans les épreuves, il ne seroit pas pour cela dispensé de l'examen des caracteres favorables, parce que les effets les plus merveilleux de la toute-puissance de Dieu, peuvent se trouver réunis dans un seul tout avec des circonstances non seulement chocquantes, mais répréhensibles. Ibid. page 14.

Les épreuves font voir le mélange que l'Auteur conteste, & elles le font voir dans le cas le plus difficile à croire. Elles étoient contraires à la loi de Dieu: ceux qui les ordonnoient & ceux qui s'y soumettoient étoient hors de l'ordre; & cependant il arrivoit souvent que Dieu faisoit les miracles que les hommes sembloient vouloir lui prescrire. Il paroissoit autoriser une pratique qu'il condamnoit, & qui a été sévérement condamnée dans la suite. La liaison de l'œuvre de Dieu avec l'œuvre défectueuse de l'homme paroissoit intime. On ne pouvoit pas dire qu'elles fussent unies par une simple *concomitance*, & parce que l'une s'opéroit auprès de l'autre & dans le même tems. Le miracle étoit une suite d'une priere qu'on n'auroit pas du faire: il en étoit l'effet: c'est à cette priere qu'il étoit accordé: les miracles étoient réels & non apparens. L'Auteur lui même le reconnoit très expressément, & il n'y pense pas quand il dit ailleurs *que les effets de l'épreuve sembloient miraculeux, & qu'il n'y avoit tout au plus que de la vraisemblance & de la conjecture de ce côté-là.* Ibid. page 39. Page 14.

Avouons

Avouons, Monsieur, que ce n'est pas aux hommes à sonder les œuvres de Dieu; car une telle conduite nous auroit paru contraire à toutes nos lumieres avant l'événement. Il s'en faut bien que le mélange soit aussi difficile à comprendre dans les convulsions. Comme on n'y doit considérer que ce qui ne dépend pas de la liberté des Convulsionnaires; que quelque chocquantes qu'elles soient, elles ne les rendent pas criminels; & qu'en les supposant innocens, on doit regarder leur état comme une épreuve, qui les rend respectables s'ils en usent bien, on ne voit pas pourquoi, à cause d'une affliction qu'ils ne font que souffrir, à laquelle ils n'ont point contribué, & qu'ils n'ont point méritée, ils seroient privés d'aucune des faveurs de Dieu, & pourquoi Dieu qui les frappe sans cesser de les aimer, ne pourroit pas en même tems les consoler par des graces signalées.

XIV.

J'appréhenderois, Monsieur, si je n'ajoutois rien à ce que je viens de dire, qu'on n'en abusât. Car ceux qui sont opposés aux convulsions, sans s'embarrasser de notre dispute avec l'Auteur des *Problêmes*, pourroient trouver le mélange qu'il conteste si bien établi par les épreuves, qu'ils prétendroient en consequence, que la liaison des miracles avec les convulsions ne prouve rien en leur faveur. Il faut, Monsieur, faire encore une nouvelle distinction, & admettre un nouveau mélange: c'est celui qui se trouve dans les prieres qu'on adresse à Dieu, où le zele pour sa gloire & la confiance en sa bonté peuvent être mêlés avec l'ignorance & avec de grands défauts. Dieu écoute ces prieres; il autorise ce qui vient de lui, & pardonne ce qui n'en vient pas. J'en rapporterai un exemple celebre, & je donnerai en même tems une idée de ces épreuves.

Voyez M. Fleury Livre LXI. N. XXVII. & XXVIII. En 1067. il y avoit à Florence une grande division entre l'Evêque & les Moines. Les Moines ne vouloient pas qu'on communiquât avec l'Evêque, parce qu'ils soutenoient qu'il étoit simoniaque: c'étoit un excès. L'Evêque de son côté exerça de grandes violences contre eux. Tout le peuple étoit pour les Moines. Cette dispute finit par l'épreuve du feu. Tout le peuple dressa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, & haut de quatre & demi. Entre les deux étoit un chemin large d'une brasse, semé de bois sec. Cependant on chantoit des pseaumes & des litanies. On choisit un Moine nommé Pierre pour entrer dans le feu: & par ordre de l'Abbé il alla à l'Autel pour celebrer la Messe qui fut celebrée avec grande devotion & avec quantité de larmes, tant de la part des Moines que des Clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre Moines s'avancerent pour allumer les buchers: l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau benite, le troisiéme deux cierges bénis & allumés, le quatriéme l'encensoir plein d'encens. Le Moine Pierre ayant communié & achevé la Messe, ôta sa Chasuble, gardant les autres ornemens; & portant une croix il chantoit les Litanies avec l'Abbé & les Moines, & s'approcha ainsi des buchers embrasés. Les deux buchers étoient déja réduits en charbons pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert. Alors le Moine Pierre par ordre de l'Abbé prononça à haute voix cette oraison: *Je vous supplie, que si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le Siege de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, & me préserviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfans dans la fournaise.*

Après que tous les assistans eurent dit *Amen*, il donna le baiser de paix à ses freres, & on demanda au peuple: *Combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu?* Le peuple répondit: *C'est assez qu'il passe gravement au milieu.* Le Moine Pierre faisant le signe de la croix, & portant une croix sur laquelle il arrêtoit sa vue sans regarder le feu, y entra gravement, nuds pieds, avec un visage gai. On le perdit de vue lorsqu'il fut entré dans les buchers; mais on le vit bientôt paroître de l'autre côté sain & sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui. Le vent de la flamme agitoit ses cheveux, soulevoit son aube & faisoit flotter son étole & son manipule; mais rien ne brula, non pas même le poil de ses pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit près de sortir du feu, il s'apperçut que son manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le reprendre au milieu des flammes. Le Pape eut égard à l'épreuve du feu, & déposa de l'Episcopat Pierre de Pavie, qui se soumit à ce jugement, & se convertit si bien, qu'il se rendit Moine dans le même Monastere. Quant au Moine Pierre il fut ensuite Cardinal & Evêque d'Albano, & le nom de Pierre Ignée, comme qui diroit Pierre de feu, lui demeura toujours.

XV.

Problêmes page 20. Je ne saurois m'imaginer que l'Auteur des *Problêmes* veuille juger de ce mémorable événement par la maxime qu'il établit: *Qu'on doit condamner non seulement l'action particuliere, ou l'endroit de l'action qui presente du faux, de l'indécent, &c.* c'est-à-dire tout autre defaut, mais *reprouver l'état*

entier de la personne, la totalité des opérations, pour ce seul trait desavantageux dont elles sont affectées. Je ne crois pas qu'on ait jamais avancé une maxime plus fausse; je la regarde comme un éblouissement où le zele contre les convulsions a jetté cet Auteur, & je ne crois point qu'il en fasse usage, pour regler sa maniere de penser dans toute autre occasion. Je suis assuré que, malgré ce qui se trouve de contraire aux regles dans la conduite que l'on tint pour lors à Florence, il regarde un si grand miracle, fait pour inspirer de l'horreur de la simonie, si commune dans ces malheureux tems, comme un effet de la protection de Dieu sur son Eglise; qu'il l'attribue au zele que Dieu inspira à ces saints Religieux pour le maintien de la discipline; qu'il admire le courage, l'intrépidité, la foi de Pierre Ignée, qui osa subir une si terrible épreuve pour affermir les peuples dans l'amour des regles; & qu'enfin il trouve dans cette conduite des Religieux de Florence une infinité de choses qu'on ne doit point regarder comme infectées par un trait desavantageux qui s'y rencontre.

Il y avoit encore un autre trait repréhensible, c'est que les Moines avoient poussé trop loin le zele contre leur Evêque, puisqu'ils ne vouloient point communiquer avec lui. Pierre Damien condamnoit leur conduite, & soutenoit avec raison qu'on ne devoit pas se séparer de l'Evêque, tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné. Le zele contre la simonie l'emporta devant Dieu : il pardonna tout ce que l'ignorance & les tenebres de l'esprit y avoient joint, & il le récompensa par un des plus grands miracles dont on ait entendu parler dans l'Eglise.

XVI.

Je crois, Monsieur, que c'est ainsi qu'il faut juger de toutes les occasions où les épreuves ont été suivies de quelques marques signalées de la protection de Dieu. Il faut dire que Dieu excusoit ce qu'il y avoit de défectueux dans l'épreuve, & qu'il écoutoit les prieres qu'on lui adressoit avec une grande foi & une grande confiance. Il se trouvoit souvent des personnes innocentes, qui étoient forcées malgré elles de se soumettre à ces redoutables jugemens. Dieu renouvelloit en leur faveur le miracle promis dans l'ancien peuple en faveur des femmes faussement accusées d'adultere: il empêchoit que les eaux ameres ne leur fissent aucun mal. Il avoit égard à la situation où se trouvoit l'innocent, qu'on auroit regardé, en conséquence d'une prévention trop généralement répandue, comme convaincu par le jugement de Dieu même du crime qu'il n'avoit pas commis, si Dieu se tenoit dans le silence. Il le rompoit, & le justifioit. Les épreuves ont été défendues, & on a eu raison de les défendre, parce que le miracle n'étoit pas promis, & que Dieu ne l'accordoit pas toujours: mais quand il l'accordoit il avoit égard aux circonstances qui le précédoient, il démêloit parmi plusieurs choses qu'il désaprouvoit, une priere, un besoin qu'il vouloit écouter. Il semble, Monsieur, que l'Auteur des *Problêmes* s'imagine que le miracle venoit se placer là comme par hazard, sans que dans les personnes que Dieu protégeoit ainsi miraculeusement il y eût rien qui méritât que Dieu les exauçât, rien qui ne méritât au contraire la condamnation & la mort. Il n'en est pas ainsi, Monsieur, on étoit en droit de conclurre du miracle, & que la personne étoit innocente, & que sa priere pour demander sa délivrance avoit été exaucée.

Nombres V. 12.

C'est ainsi, Monsieur, que les épreuves forment un argument décisif en faveur des convulsions, en deux manieres. 1. Elles levent la difficulté qu'on auroit à reconnoître une opération de Dieu au milieu de plusieurs choses qui ne viendroient pas de lui. 2. Elles montrent, que Dieu ne les auroit pas réunies avec des miracles, s'il n'y avoit rien qui vînt de lui, & qu'il les réprouvât toutes entieres.

XVII.

J'ai lu ce que M. de Lan dit du mélange dans ses derniers Ecrits: il s'explique sur cette matiere avec la modération & la retenue d'un grand Théologien. Je crois qu'il y auroit du péril à aller plus loin que lui. Il est vrai qu'il paroit d'abord s'expliquer; contre ceux qui croient qu'il y a des œuvres mêlées, d'une maniere aussi générale que l'Auteur des *Problêmes*; mais en faisant l'application de son principe, il y met une grande restriction. *Toujours*, dit-il, *un seul trait indigne de Dieu a décidé sans ressource contre une mission prétendue divine.* Ce mot de *mission* a été mis par M. de Lan avec une très grande attention, car il le répete dans tous les endroits, où il dit que le mélange est impossible. Il met une seconde restriction importante que nous allons voir, & s'il les réunit toutes deux, assurément il laisse à la possibilité du mélange une si grande étendue, que je ne vois pas ce que l'on pourroit desirer de plus. Il se fâche même contre l'Auteur de la *Recherche de la vérité*, de ce qu'il a accumulé un si grand nombre de passages de la Tradition, pour prouver que l'opération du Démon

Défense de la Dissert. III. Partie N. V. page 86.

 peut

Digitized by Google

peut se trouver quelquefois mêlée avec celle de Dieu. Il dit que c'est bien de l'érudition perdue.

N. XLVI. page 141. „ Mais au moins, dit M. de Lan, il résulte (de cette suite de Tradition,) que nos Peres „ connoissoient une espece de combat entre Dieu & le Démon dans la délivrance des possédés; „ qu'ils y voyoient Dieu tourmentant le Démon, & le Démon faisant quelque résistance: „ ainsi le mélange ne leur étoit pas inconnu. C'est la conséquence que l'Auteur tire à la fin „ de la sixiéme Lettre. Eh! Qui a jamais révoqué en doute un combat aussi bien établi par „ l'expérience de tous les jours, qu'il est clairement marqué dans les Saintes Ecritures & „ dans toute la Tradition? Il en est de même d'un certain mélange: personne ne le conteste, „ & ne pourroit le contester avec raison: je l'ai déja dit. Il se peut faire même, qu'il trou„ ve sa place jusques dans les visions & les révélations de quelques particuliers qui ne sont „ point nécessaires à l'Eglise, Dieu permettant qu'ils prennent une impression fausse de leur „ esprit abusé, & une pure imagination pour une lumiere celeste. Ce que S. Grégoire Pape „ étend même jusqu'aux vrais Prophetes; mais en ajoutant, qu'ils apperçoivent bientôt eux„ mêmes leur méprise, & qu'ils ne donnent jamais comme certainement de Dieu, ce qu'ils „ soupçonnent seulement pouvoir venir de lui, ou qu'au moins ils ne sont pas long-tems à „ se reprendre eux-mêmes. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ce que dit M. Nicole tant „ dans la Lettre 45. citée par M. Poncet, qu'il se mêle de fausses impressions dans les lumieres „ véritables des gens de bien, que dans la sixiéme du Tome II. des Lettres imprimées à Liege, „ que des gens de grande piété & de grand esprit très affectionnés à Sainte Thérése, qu'il avoit „ vus, étoient persuadés que parmi ses visions & ses révélations, il y en avoit de fausses."

S. Greg. in Ezech. L. I. Homil. I. n. 17. pag. 1181.

Assurément je ne demande rien de plus que ce que M. de Lan accorde ici, & je serois très fâché qu'il voulût en accorder davantage. Mais si cela est que deviennent, je vous prie, tous ses Ecrits? Avant que de composer plus de trois cens pages *in* 4. sur une matiere, * il faudroit du moins avoir commencé par établir l'état de la question, & savoir au juste le sentiment de ceux qu'on prétend attaquer.

XVIII.

N. XXII. page 109. 110. M. de Lan répete une infinité de fois dans ce dernier Ecrit, tant il craint qu'on n'étende ses principes trop loin, qu'il ne prétend combattre que " le mélange du bon avec le mau„ vais [qui se trouveroit] dans un agent libre, au moment même que par une impression „ divine & miraculeuse, il n'a plus l'usage de sa liberté, parce que Dieu qui le tire malgré „ lui de son état naturel, [cette expression n'est guéres juste, mais n'importe] le fait passer „ dans un état surnaturel." Il ajoute „ que c'est un état dont Dieu est seul auteur, & où la „ créature sans liberté ne répondant plus de ce qu'elle dit ni de ce qu'elle fait, il ne faut s'en „ prendre qu'à l'agent qui l'a mise dans une situation involontaire.... Tout est mêlé dans „ ce monde, dit-il ailleurs, les empires, les royaumes, les sociétés, les discours, les livres, „ les particuliers, l'esprit & le cœur. On voit dans tout cela du bon & du mauvais, plus „ de mauvais que de bon. Le bien sans mélange n'est que pour le ciel. Ce qu'on dit être „ impossible & indigne de Dieu, ce n'est donc pas précisément que Dieu laisse agir le Dé„ mon à côté de quelqu'une de ses opérations, [remarquez la force de ces termes,] puis„ qu'il en est nombre qui se suivent de cette sorte, & qu'on ne peut pas ne point voir. Car „ qui ne sait que le Démon tourmente quelquefois le corps de ceux-mêmes que Dieu protége, „ comme Job; ... que Jesus-Christ dans l'Evangile est tenté extérieurement par le Démon & „ transporté sur le pinacle du Temple, & sur une haute montagne; que dans l'Ancien Te„ stament une femme attachée au culte des faux dieux évoque Samuel que Dieu fait paroî„ tre devant Saül, & qu'il y a mille traits de cette nature? Il n'est pas vraisemblable que „ ceux qui combattent le mélange les aient ignorés. Ils ont donc eu un sens plus restraint, „ quand ils ont parlé d'un mélange impossible & indigne de Dieu. Ils n'ont pensé qu'aux „ cas semblables à celui où se trouvent les Convulsionnaires; & ils ont voulu dire seulement „ qu'on ne conçoit pas & qu'il est indigne de Dieu, qu'un agent libre, mais absolument „ privé de l'usage de sa liberté, & sous la motion immédiate de Dieu, se prête alternative„ ment, dans une opération qui paroit unique, au bien & au mal, au vrai & au faux, au grand „ & au ridicule, à des actions de sagesse & à des indécences; au bien, au vrai, au grand „ par l'impression de Dieu; au mal, au faux, au ridicule & à l'indécent par l'impression du „ Démon." Lorsque M. de Lan emploie le terme *qui paroit unique*, sans doute qu'il entend que cette opération est telle qu'elle paroit, car il ne parle pas d'une fausse apparence. Il n'y a donc alors qu'une unique opération, & l'on a des marques pour reconnoître qu'elle est unique. On

N. XXIII. page 111.

N. XIX. page 104.

* La Dissertation de ce Docteur en a 170. & sa Défense 153. la Réponse au Plan 21,

Digitized by Google

Or cela supposé je dis qu'il n'y a de trop dans ce discours que d'avoir nommé les Convulsionnaires: car du reste on ne peut pas faire une plus petite brêche à l'étendue qu'on reconnoit qu'on doit donner au mélange, que d'en soustraire uniquement les tems où il plairoit à l'Esprit Saint de se servir pleinement d'un agent libre pour se communiquer à lui, où il le priveroit de sa liberté, afin de l'empêcher d'interrompre son opération, & où l'homme, sous *la motion immédiate* de l'Esprit qui fait parler les Prophetes, n'étant *plus que comme un instrument passif, il n'y auroit plus que celui qui l'auroit mis dans cet état qui seroit responsable de ce qu'il diroit & de ce qu'il feroit.* Il n'est point du tout nécessaire d'examiner, ce qui seroit ou ce qui ne seroit pas impossible dans ce cas, dont il faudroit commencer par demander s'il est lui-même possible. Car j'aurois bien de la peine à concevoir, que l'Esprit de Dieu en se saisissant d'une intelligence la privât de sa liberté & de sa raison, & en fît un instrument purement passif, qu'il remueroit par une opération d'un ordre si supérieur, que ce fût Dieu seul qui agît en son propre nom. Je n'aime point à décider sur ce que Dieu peut ou ne peut pas: mais ce que je puis assurer à M. de Lan, c'est qu'à moins qu'on ne me le prouve par la Tradition, je ne croirai point le cas qu'il propose possible, & je croirai encore moins le mélange du vrai & du faux dans ce cas.

XIX.

Mais je ne vois point l'intérêt que les convulsions ont à la décision de cette question, par deux raisons. 1. Parce que je ne regarde point du tout les convulsions, & je l'ai dit une infinité de fois, comme un effet de la présence du Saint Esprit qui se saisiroit des Convulsionnaires. Je ne regarde point ceux qui ont des convulsions, comme étant sous *la motion immédiate de Dieu*, motion de cet ordre supérieur qui forme des Prophetes. Au reste j'avertis que je parle ici des convulsions proprement dites, & non de tout ce que l'on s'est accoutumé assez mal à propos de renfermer sous ce terme, comme seroient les extases, les représentations des Mysteres de Jesus-Christ, & autres effets édifians par leur nature. Ce n'est pas non plus que je croie que par ces extases & autres effets extraordinaires, les Convulsionnaires soient élevés à l'ordre & à la dignité de Prophetes, non pas même pendant la durée de ces effets extraordinaires. Mais ces effets édifians peuvent appartenir à Dieu tout autrement que les convulsions proprement dites.

Quant aux convulsions non guérissantes, qu'on raisonne dessus comme l'on voudra, que l'on en attribue l'opération à tel agent que l'on voudra. Tout ce que je demande, c'est que l'état où les Convulsionnaires sont réduits, & où ils ont été placés lorsqu'ils étoient en présence de Dieu, prosternés dans son temple pour implorer sa misericorde, ne mettent point de bornes à la toute-puissance de Dieu & à sa bonté à leur égard; qu'ils soient encore en état de recevoir de sa main tous les biens qu'il leur voudra faire; qu'il ne soit point indigne de lui de les proteger; qu'ils demeurent encore respectables à ses serviteurs, & que lorsqu'on les voit relevés par des dons surnaturels, on n'en soit point affligé, ni embarrassé; qu'on puisse croire que c'est du Dieu tout-puissant qu'ils les ont reçus; qu'on ne fasse pas injure à ses graces; que ces graces demeurent ce qu'elles sont, plus ou moins sublimes, plus ou moins parfaites, chacune selon sa nature, & qu'on ne les regarde pas comme des illusions & des prestiges de son ennemi, parce qu'on croiroit les Convulsionnaires trop vils & trop méprisables pour les recevoir de sa main. Voilà tout ce que je demande, voilà le mélange que je desire qu'on m'accorde. Je desire que l'on convienne, que la plus extrême humiliation & le plus profond rabaissement, peuvent se trouver réunis avec les plus grandes misericordes. Car du reste je regarde les convulsions dans ce qu'elles ont de choquant, comme une humiliation, qui n'exige de ceux qui en ont de cette sorte, que la patience & la soumission à un ordre de Dieu. Toutes les fois que je vois des Convulsionnaires, je suis toujours affligé & attristé, lorsqu'ils ont des mouvemens, ou affreux ou indécens; je leur conseille de demander à Dieu d'en être délivrés, je le demande pour eux. En pensant, comme je fais, que c'est Dieu qui les a ordonnés, je les regarde comme un breuvage amer, qu'il veut que nous buvions, mais qu'il ne nous ordonne point d'aimer & de gouter avec plaisir. Je crois que Dieu ne donne de pareils signes, que lorsqu'il est extremement irrité: & plus ceux qu'il choisit pour porter ces redoutables symboles sont innocens, plus le lieu où il les frappe est saint & paroitroit devoir les mettre à couvert d'un jugement qui a quelque chose de terrible, plus aussi ceux qui sont réellement coupables & que ces prodiges menacent, doivent appréhender que le feu qui doit les dévorer, ne sorte du sein de la Religion qu'ils ont deshonorée, & de son culte qu'ils ont profané.

Digitized by Google

X X.

Il n'eſt pas queſtion d'examiner, ſi les convulſions dans ce qu'elles préſentent de funeſte ſont un malheur, car cela peut être; mais de ſavoir ſi elles en ſont un à tous égards, pour ceux qui en ſont frappés; & ſi Dieu en les permettant, ou en les envoyant, ne les accompagne pas de ſignes certains qui montrent qu'il n'eſt pas irrité contre ces innocentes victimes, qu'il rend parmi nous les ſymboles de ſa plus grande colere. Il importe peu de ſavoir, ſi c'eſt Dieu qui met ces créatures immédiatement par lui-même dans un état ſi effrayant, ou s'il permet aux miniſtres qui doivent être les exécuteurs de ſa juſtice, d'en imprimer le ſymbole ſur elles: car cela paroit égal. Mais ſi c'eſt Dieu qui en eſt l'auteur immédiatement par lui-même, il l'eſt comme il le ſeroit d'une maladie. Et je regarde ſi peu les mouvemens purement convulſifs, comme un effet de ce qu'on doit appeller proprement *motion divine*, ou comme une impreſſion de l'eſprit de prophetie, que j'ai dit dès mes premieres Lettres, que je ſerois tenté d'en attribuer pluſieurs au Démon. C'eſt pour propoſer cette ouverture, que j'ai allégué les états ſemblables de Sainte Madeleine de Pazzi, de la Sœur Marguerite du S. Sacrement, & de Sainte Thérèſe, & que je ſuis remonté juſqu'aux tentations & aux combats que les Démons livroient aux Peres des deſerts. Je ne pouvois pas aſſurément m'éloigner davantage des ſentimens que M. de Lan m'attribue, & qu'il combat inutilement dans ſes longues Diſſertations. Je ne comprends pas comment il m'impute de réaliſer des abſtractions métaphyſiques, comme ſi je voulois ſéparer le crime de ce qu'il y a de phyſique dans les actions criminelles. Il eſt auſſi aiſé de ſéparer les beaux diſcours, la connoiſſance de l'intérieur, le diſcernement des reliques, & tous les autres caracteres qui ſont très dignes qu'on les attribue à Dieu, des mouvemens convulſifs, hideux & indécens qu'on n'oſeroit peut-être lui attribuer, qu'il ſeroit aiſé de les diſtinguer de la lepre & de toutes les maladies, ſi on remarquoit les mêmes merveilles dans ceux qui en ſeroient attaqués.

X X I.

La ſeconde raiſon qui n'eſt pas moins déciſive, pour montrer que le mélange que M. de Lan propoſe & qu'il dit être le ſeul qu'il combatte, ne regarde point les Convulſionnaires, c'eſt que je leur crois quelque liberté pendant leurs convulſions. M. de Lan le croit comme moi: il auroit du par conſéquent avertir que ce qu'il diroit ne regardoit pas les Convulſionnaires, mais les fauſſes opinions de quelques perſonnes, qui ne connoitroient pas leur véritable état. Je l'ai déja dit, ceux qui attaquent les convulſions & ceux qui les défendent doivent prendre garde à ne pas confondre les conjectures qu'on peut propoſer, pour expliquer un événement ſi caché, avec le fond de cet événement, qui peut avoir un autre dénouement. Les uns s'expoſeroient par leur imprudence à trahir la cauſe qu'ils défendent, en la faiſant dépendre de leurs propres idées, qui pourroient ſe trouver contraires à l'analogie de la foi, ou aiſées à réfuter; & les autres, comme M. de Lan, perdroient leur tems & leur peine, en s'appliquant à réfuter une explication qui ne ſeroit pas la véritable, & qu'ils verroient que ceux qui l'ont propoſée abandonneroient les premiers. Avant que de prétendre ôter totalement à Dieu un événement, qu'il paroit avoir voulu ſe rendre propre, au moins juſqu'à un certain point, en le liant à ſa cauſe, à ſes ſerviteurs, aux miracles & aux prodiges, & à un tombeau qu'il a voulu rendre le triomphe de la vérité & la confuſion de ſes ennemis, il faudroit avoir pu ſonder ſon ſecret, & avoir découvert les bornes de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance.

X X I I.

J'avoue que je ſerois curieux de ſavoir ce que M. de Lan pourroit répondre aux preuves palpables que je donne ici des mépriſes où il eſt tombé, & de l'inutilité de tout ce qu'il a écrit, en traittant un ſujet qu'il ne connoit pas, & en réfutant des perſonnes dont il n'a pas approfondi les ſentimens. Mais j'aime mieux l'ignorer que de l'engager à imprimer de nouveau. Je ne lui donnerai point aſſurément main levée de l'engagement qu'il a contracté avec le public de ne plus écrire ſur les convulſions, * il l'a fait avec trop peu de ménagement; & je ne ſai comment il pourroit ſe juſtifier devant des perſonnes équitables, d'avoir parlé comme

* Page 125. de la troiſiéme & derniere partie de la Défenſe de ſa Diſſertation, M. de Lan diſoit: „ Je m'en tiendrai là, bien reſolu de laiſſer dire dorénavant aux Convulſionnaires & à „ leurs défenſeurs, toutes les mauvaiſes raiſons & toutes les injures qu'il leur plaira, ſans en „ relever aucune." Dans la même page il reprenoit la plume parce que l'engagement qu'il contractoit envers le public nétoit pa encore conſommé de la part du public même qui n'en étoit pas encore averti, & enfin page 153. Il finiſſoit par ces paroles:" J'en ai dit aſſez pour détromper ceux qui ne voudront par être trompés plus long-tems Pour les autres ils peuvent compter de n'être plus importunés par mes diſcours.",

Digitized by Google

comme il a fait sans distinction de tous les Convulsionnaires. Il étoit plus modéré dans ses premiers Ecrits. la contradiction l'irrite, il fait bien de se retiter da la dispute. Il reconnoit, & il a raison, qu'il y a peut-être sept ou huit cens Convulsionnaires. Je suis assuré qu'il n'en avoit pas seulement cinquante dans l'esprit, ni qu'il connût, ni dont il eût entendu parler, quand il les a tous enveloppés dans une censure si amere. Je ne lui répondrai point, ni à tous ceux qui attaqueront les Convulsionnaires avec tant de mépris & une si grande prévention. Je ne contribuerai point à donner au public le spectacle d'une dispute si animée & si indécente. Si je croyois que M. de Lan le voulût, je le prierois de m'écouter en présence d'un nombre d'amis communs: je lui en laisserois le choix. Je lui demanderois ce qu'il exige des Convulsionnaires & de ses amis, afin que les uns & les autres trouvent grace devant lui. Je le laisserois le maître de fixer les loix, & de prescrire les conditions: car je ne crois pas qu'il voulût en imposer d'autres que celles que prescrivent l'Ecriture & les Peres de l'Eglise. Je lui abandonnerois tous ceux des Convulsionnaires qui voudroient s'en écarter, & tous les Théologiens qui donneroient dans l'illusion en les défendant. Je suis assuré qu'il s'en trouveroit peu, & que si nous étions tous réunis à regler ce qui dépend de la liberté des hommes dans cet événement, il ne s'en trouveroit peut-être point: car je ne parle point ici de ceux qui ont donné dans un fanatisme grossier & palpable. Je ne demanderois à M. de Lan que la liberté d'être effrayé d'un aussi grand prodige que celui que nous avons sous les yeux, & de ne point regarder comme un fanatisme de l'envisager comme un avertissement que Dieu nous donne de pleurer les maux immenses dont nous sommes témoins, & de détourner par la pénitence les châtimens dont nous sommes menacés, & que nous devrions encore plus apprehender si Dieu demeuroit dans le silence; parce que les signes de sa colere deviennent des gages de sa miséricorde, pour ceux qui en comprennent le sens, & qui s'appliquent à la détourner.

XXIII.

J'ajouterai un mot sur ce que dit M. de Lan, dans la Défense de sa Dissertation, *qu'il a couru les convulsions tout de son mieux, & qu'il n'a jamais eu de preuves certaines de mouvemens involontaires, si ce n'est de ceux que les maladies & la nature procurent quelquefois . . . Il est en effet bien difficile*, avoit il dit un peu plus haut, *de comprendre que des mouvemens miraculeux & indépendans de toute volonté libre, reviennent périodiquement une ou deux fois par jour, à heure marquée, comme des accès de fievre.* Je n'ai trouvé dans tout ce que M. de Lan a écrit contre les convulsions, que ce seul endroit auquel je sois obligé de répondre, dans le plan que j'ai suivi & que je suivrai, de commencer par constater les faits, & de ne raisonner qu'après les avoir établis. * Tout le reste de ce que dit M. de Lan ne me regarde en rien, & ne prouve rien. Il raisonne d'un événement qui consiste en faits & en faits très extraordinaires, parmi lesquels il entend dire qu'il y a des miracles, & où lui-même est forcé de reconnoître du surnaturel. Il les écarte tous, il n'en examine aucun, & il fait une multitude d'Ecrits où il paroit ne savoir rien autre chose, & n'apprend rien de plus au public, sinon qu'il y a quelques-uns de ceux qui ont part à cet événement qui se sont mal conduits. Page 65.

Ce qu'il dit ici des mouvemens periodiques est véritablement l'endroit par où les convulsions doivent paroître le plus surprenantes: car elles portent presque toutes ce caractere. Je lui accorderai volontiers qu'il n'y a rien de plus difficile à comprendre: mais la difficulté consiste à le comprendre & non à le prouver; car il est certain que l'on remarque très frequemment des effets indubitablement surnaturels dans ces accès périodiques des Convulsionnaires, & qu'ils se trouvent mêlés avec une infinité de choses qui paroissent commandées par leur liberté, & auxquelles ce surnaturel s'ajuste si parfaitement, qu'on doit regarder une partie de ce qui paroit libre, aussi bien que ce qui ne l'est pas, comme étant dirigé par un esprit supérieur, qui le fait entrer dans un tout, dont les parties sont visiblement faites l'une pour l'autre. Je n'en donnerai point ici d'autre preuve que les secours que M. de Lan reconnoit lui-même avoir été surnaturels. Ils se trouvent placés au milieu de ces mouvemens périodiques qui paroissent libres à ce Docteur, & qui peut-être le sont en partie. Ils sont toujours placés dans le même endroit: on sait le moment précis où il les faudra rendre: c'est souvent à la suite d'un

* M. de Lan pose sur les faits deux principes remarquables. Le premier est qu'une chose n'est pas absurde pour être extraordinaire, & qu'en genre de faits rien n'est absurde que ce qui ne peut pas être. [Défense page 9.] Le second, page 37. & 38. qu'il ne raisonne point sur le possible & qu'il fait se contenter de ce qui est; qu'il ne trouveroit d'inconvenient à rien de ce qu'il auroit plu à Dieu de faire, s'il le savoit surement, & qu'il en trouve beaucoup à faire des questions inutiles.

Digitized by Google

d'un ſymbole que fait le Convulſionnaire, & le mouvement convulſif qui paroit exiger ſecours fait partie du ſymbole. J'ai rapporté dans ma VII. Lettre un fait qui paroitra apparemment incroyable à M. de Lan: c'eſt celui où une Convulſionnaire pendant un état de mort donne des ſignes pour demander qu'on la change de ſituation. J'aurois peut-être du le réſerver pour le joindre avec la multitude de faits ſemblables, où le ſurnaturel ſe trouve joint inconteſtablement avec une apparence de liberté. Il faudroit faire une hiſtoire un peu étendue des convulſions pour mettre ce caractere qui fait le fond des convulſions dans tout ſon jour. Il eſt encore plus incompréhenſible que M. de Lan ne le penſe, quand on ſait les faits: mais plus une pareille choſe eſt extraordinaire, plus elle ſert, quand elle eſt bien prouvée, à montrer que l'événement des convulſions eſt un événement ſymbolique, conduit par un agent libre & tout-puiſſant. Au reſte il eſt plus aiſé de le prouver que de le rendre vraiſemblable, & l'on ne doit eſpérer de convaincre que ceux qui ne s'amuſeront pas à examiner ſi les faits leur paroiſſent poſſibles, mais s'ils ſont certains.

Pages 143 & le 144.

XXIV.

On trouve dans M. de Sainte Beuve un exemple de convulſions ſur leſquelles il fut conſulté, qui ont un grand rapport à celles que nous voyons aujourd'hui. Je rapporterai ici tout au long le cas & la réſolution que M. de Sainte Beuve en a donnée.

III. Volume Cas 169.

„ On demande ſi des hommes & des femmes ignorantes qui ſont oraiſon & qui en parlent „ bien, doivent être censés vivre dans l'illuſion, ſous prétexte qu'ils paſſent tous par un état „ ſuſpect: c'eſt qu'ils ont des tremblemens dans tout le corps ſemblables à des convulſions, „ & cela paroit particulierement lorſqu'ils ont communié. Le Curé qui voit que le peuple „ en murmure, leur a défendu ces tremblemens; & ils répondent qu'ils n'en ſont pas les „ maîtres. Cela eſt-il naturel, ou vient-il du Démon? N'eſt-il pas indigne de la majeſté „ de Dieu d'opérer des choſes qui paroiſſent ridicules? Ces gens vivent bien, & depuis qu'ils „ ſont l'oraiſon, ſont ſortis de grands péchés. Leur oraiſon conſiſte à ſe former une image „ de Jeſus-Chriſt crucifié dans le fond de leur cœur, & cela ſe fait avec beaucoup d'appli- „ cation de leur part. Lorſque l'attrait intérieur vient, (c'eſt leur langage) Dieu opére ces „ mouvemens, & quelques-uns d'entre eux ont été emportés d'un lieu à un autre demeurant „ à genoux; d'autres ont été un peu élevés de terre. Le Curé qui trouve leur vie ſans re- „ proche, leur permet deux fois la communion par ſemaine. Ils diſent leur chapelet quel- „ quefois, mais l'attrait venant, ils ne peuvent l'achever lorſqu'on le leur a donné pour pénitence."

„ Les Docteurs en Théologie ſouſſignés ſont d'avis ſur la difficulté propoſée, que ces trem- „ blemens peuvent procéder de l'imagination pure qui s'applique à l'objet de l'oraiſon; qu'ils „ peuvent auſſi procéder de Dieu, & qu'ils peuvent procéder de Satan: qu'il ne faut point „ inquiéter les perſonnes qui les ont, à moins qu'on reconnoiſſe, ou qu'on ait de grandes „ raiſons d'être perſuadé qu'ils procédent de Satan. La bonne vie qu'elles menent ne donne „ pas lieu à cette perſuaſion, & encore moins à la conviction. C'eſt pourquoi il ne faut „ pas les inquiéter ſur cela: mais il faut les retenir dans l'humilité, crainte qu'ils ne tombent „ dans l'orgueil, ſe perſuadant que ces tremblemens, qui ne ſont peut-être que les effets de „ leur imagination, ſont des effets de la grace; ou quand ils ſeroient des effets de la grace, „ crainte qu'ils ne s'eſtiment plus juſtes que ceux qui ne tombent point dans un pareil acci- „ dent. Déliberé à Paris ce 8. Juin 1672. *Signé*, De SAINTE-BEUVE."

Il eſt certain qu'il y a un très grand nombre de Convulſionnaires à qui la priere, les reliques, les choſes ſaintes cauſent les mêmes agitations & les mêmes convulſions, ſur leſquelles nous voyons qu'on conſultoit M. de Sainte Beuve. Il y en a même pluſieurs qui n'ont point d'autres convulſions, & dont l'état eſt entierement ſemblable à celui de ces perſonnes dont M. de Sainte Beuve jugeoit ſi favorablement. Je ne ſai ſi cela ne nous devroit pas faire faire attention aux convulſions qu'a eu M. de Pâris. Ceux qui ont écrit ſa vie, & qui n'avoient pas vu, quand ils l'ont écrite, ce que nous voyons, ont attribué ſes convulſions à ſa penitence; mais rien n'empêche aujourd'hui qu'on ne les regarde comme un prélude de celles que nous voyons. „ Ses mortifications ſurprenantes le jetterent, dit l'Auteur de ſa vie, dans un „ grand épuiſement qui lui cauſa d'étranges convulſions. Il épargnoit auſſi peu ſon eſprit „ que ſon corps, & Dieu joignit de ſon côté des épreuves d'un autre ordre. Il lui fit ſen- „ tir des angoiſſes & des ennuis. Dans ces occaſions notre Saint redoubloit ſes prieres, il „ gémiſſoit, il pleuroit, il rugiſſoit même. Mais à ces momens de trouble ſuccederent des „ conſolations infinies." C'eſt une remarque qui a été faite par pluſieurs perſonnes, & en effet je crois qu'elle mérite attention.

Nou-

Digitized by Google

Nouvelles Réflexions sur l'Ecrit intitulé, Deux Problêmes à resoudre.

I.

L'AUTEUR de la *Réponse succincte*, que je crois le même que celui des *Problêmes* & des *Avis aux fideles*, se plaint qu'on s'écarte du sujet lorsqu'on attaque ou qu'on défend différens points de la Consultation. Il ne s'agit, selon lui, que de la conclusion de cette piece, savoir, qu'on doit reprouver les convulsions. Les préliminaires & la plûpart des motifs, peuvent être regardés comme inutiles ou étrangers au fond de l'affaire. " Je n'ai pas besoin, Rép. succ. I. section page 4.
„ dit-il, de justifier la Consultation de tous les reproches qu'on lui fait. Quand j'avouerois
„ tout, elle n'en souffriroit aucun préjudice pour le fond de la décision, à quoi il faut tou-
„ jours en revenir. Par l'argument proposé la cause est toute décidée contre l'œuvre, quand
„ bien même, sur plusieurs caracteres favorables, il y en auroit quelques-uns d'affoiblis, ou
„ d'omis, fussent même ceux qu'on appelle capitaux & décisifs; & quand sur plusieurs traits
„ desavantageux, il y en auroit quelques-uns d'exagerés. Car, suivant mon principe, qu'il y
„ ait plus ou moins de traits indignes de la divinité, il n'importe; c'est assez qu'il y en ait,
„ & qu'ils soient reconnus tels, pour qu'on ne puisse plus faire entrer Dieu dans l'œuvre."
Il semble, Monsieur, que ce Docteur veuille abandonner la défense de la Consultation. Il permet de la supposer fausse, téméraire, exagérée dans le rapport qu'on y lit des faits, & dans la plûpart des motifs qu'on y emploie pour condamner les convulsions. Il prétend que cela ne fait rien du tout à la décision du procès. Il ne s'agit, selon cet Auteur, que de son premier problême qui, à ce qu'il prétend, fait *comme la base de la Consultation.* Il voudroit Ibid. page 1. que de part & d'autre on s'arretât ou à combattre ou à prouver cette unique proposition qu'il regarde comme un principe indubitable, savoir; " Que la Tradition enseigne, que dès lors Problêmes page 9.
„ qu'une œuvre qui est du genre merveilleux, renferme un mélange d'indecent & d'édifiant,
„ de vrai & de faux, &c. elle est réprouvée en entier & décidée non-divine dans sa totalité;
„ qu'une seule portion vicieuse dégrade le tout, & que Dieu n'en est pas l'auteur, même en
„ partie, s'il ne l'est pas en tout."

II.

Je ne suis point instruit du secret de la Consultation, & je ne sai point qui sont ceux qui l'ont dressée: mais je ne saurois croire que la plus grande partie des Theologiens qui l'ont signée avouent sur ce point l'Auteur de la *Réponse succincte.* Je suis persuadé au contraire que c'est l'exposé qu'on leur a fait des convulsions, qu'ils ne connoissoient pas par eux-mêmes, qui les a déterminés à les condamner; & que c'est parce que la multitude des caracteres desavantageux leur a paru l'emporter de beaucoup sur ce qu'il pouvoit y avoir de beau dans cet événement, qu'ils ont trouvé l'œuvre entiere méprisable, & par conséquent indigne qu'on l'attribuât à Dieu.

III.

Je crois ces Messieurs trop éclairés pour s'être écartés dans leur décision des maximes communes. Or c'est un principe indubitable que depuis le péché, il y a un mélange de bien & de mal dans toutes les œuvres où les hommes ont part; & que c'est l'effet d'une grande sagesse de savoir le démêler par tout où il est. Il y a des œuvres du Démon, où il se trouve des traits dont Dieu est l'auteur; & il y a des états qu'on doit attribuer à Dieu, où il se trouve des défauts qu'on ne doit attribuer qu'au Démon. Il n'y a point ici de distinction à faire des œuvres surnaturelles *du genre merveilleux*, de celles qui sont de l'ordre commun. Cette distinction est nouvelle, & n'a été employée que par ceux qui ont écrit contre les convulsions. On ne trouvera aucun auteur qui ait dit, en opposant ces deux ordres l'un à l'autre, que le mélange que tout le monde reconnoit dans un de ces deux ordres est impossible dans l'autre. On n'a qu'à bien péser la maxime que l'Auteur des *Problêmes* prétend qui doit servir de fondement à tout ce qu'on a à opposer aux convulsions, on verra qu'elle n'est contenue dans aucun des textes que cet Auteur a produits pour la prouver.

IV.

Au contraire lorsqu'il a été question de décider de l'état des personnes qui sont élevées à l'ordre

Digitized by Google

l'ordre surnaturel, on a toujours eu recours à des regles du même genre que celles dont on se sert pour discerner si un homme est juste ou s'il ne l'est pas. Les pécheurs peuvent faire de bonnes actions, & les justes en peuvent faire de repréhensibles; mais il y en a que les justes ne commettent jamais, ou ils cessent d'être justes s'ils les commettent. Quand ils sont exemts de ces sortes de fautes, c'est par la réunion d'une multitude de caracteres qu'on juge de leur état. Quelquefois on n'en peut juger, & on demeure indécis. Il en est de même de l'ordre surnaturel. Un homme que Dieu conduit par son esprit, un homme qui vient de faire des miracles & de prophetiser l'avenir se laisse tromper, il donne dans l'illusion & dans les pieges du Démon: un faux Prophete au contraire qui vient de séduire le Prophete véritable, est aussi-tôt après instruit par une opération surnaturelle & divine pour dire la vérité, & il parle par l'Esprit de Dieu. Quel mélange de part & d'autre! Samuel vrai Prophete, prophetise après sa mort dans l'antre d'une Pythonisse, & sort pour ainsi dire de son tombeau, non à la vérité par la force de ses évocations, mais après cette opération diabolique. Qui ne seroit porté à rejetter comme une apparition diabolique celle qui suit de tels enchantemens, si l'autorité de l'Ecriture prise dans son sens naturel, & le concours des circonstances ne nous apprenoient que c'est Samuel qui a apparu & qui a parlé? Il arrive quelquefois que l'opération de Dieu ou celle du Démon sont si marquées qu'il est impossible de s'y méprendre. Mais souvent il est aussi difficile de démêler ces deux sortes d'opérations dans l'ordre surnaturel, qu'il l'est de les démêler dans l'ordre commun & naturel.

3. des Rois XIII. 19. 20. 21.

1. des Rois XXVIII. 15.

V.

L'opération surnaturelle du Démon est aussi commune & aussi redoutable dans les voies extraordinaires, que son opération secrete & invisible l'est dans la vie des justes. Il faut pour en douter n'avoir jamais lu, ni les vies des Peres des deserts, ni celles des Saints & des Saintes qui ont été élevés à ces états sublimes. Le mélange est aussi grand & les illusions du Démon aussi fréquentes dans ces états si relevés, que par tout ailleurs. Les plus éclairés s'y trompent quelquefois, & prennent de fausses inspirations pour de véritables révélations; & quand cela arrive, une si dangereuse méprise ne forme point de préjugé decisif contre leur état. „ Il est presque certain, dit M. Nicole, que si tous ceux qui ont des impressions fausses, „ n'en ont pas pour cela de véritables & qui viennent de Dieu, ceux qui en ont de véritables & qui viennent de Dieu, en ont presque toujours de fausses qui sont mêlées parmi les „ véritables. Ainsi la fausseté reconnue d'une impression & d'une lumiere particuliere ne „ conclud rien du tout à l'égard des autres. J'ai vu des gens de grande piété & de grand „ esprit, très affectionnés à Sainte Thérése, très persuadés néanmoins que parmi ses visions „ & ses révélations, il y en avoit de fausses."

V I.

Il y en a qui ne peuvent discerner avec assurance l'esprit qui agit sur eux & qui vivent toujours dans la défiance, & ce sont souvent les plus heureux. *Quis arcto tramite sic obscuro, sic obsesso securus ambulabit? Profectò solus ille beatus & decies beatus, humilis & pauperculus, qui sapienti obediens semper est pavidus.* Quelquefois c'est successivement qu'ils sont tourmentés & agités par le Démon, & qu'ils passent ensuite sous l'opération de Dieu: quelquefois c'est dans le même tems. Une lumiere celeste paroit pour dissiper un prestige du Démon auquel on étoit tout près de se méprendre; ou bien le Démon continue de s'opposer à Dieu par sa permission, & ne se retire qu'après avoir cruellement tourmenté les justes dans leur esprit ou dans leur corps.

Gerson de Dist. verarum visionum. Tom. I. pag. 53.

„ L'ennemi de notre salut ne cesse point, dit le Cardinal Bona dans son excellent ouvra- „ ge du Discernement des Esprits, de nous porter au vice en tout tems & en toute occa- „ sion. S'il ne peut faire entrer dans l'esprit d'un homme qui avance dans la vertu ses sug- „ gestions criminelles, il tâche de corrompre par la vaine gloire & par la complaisance celles „ qui viennent de Dieu. Souvent il excite dans l'imagination des images horribles, & il „ représente quelquefois aux personnes les plus saintes les objets les plus infâmes. Il a quel- „ quefois remué la langue de quelques personnes pour leur faire prononcer malgré elles des „ blasphêmes exécrables.",* D'autres fois il afflige leur corps, il les agite, il les frappe & les donne

Bona de Dis. spirit. Chap. XI. n. 10. page 153. edit. Brux. Traduct. page 129. Voyez n. 14.

* *Impugnare non cessat hostis & ad vitia incitare quovis tempore & occasione: sed si pravas suggestiones animo proficientis ingerere nequit, eas saltem quæ à Deo sunt depravare conatur, inanem gloriam & complacentiam excitando. Sæpe etiam commotis humoribus figuras horribiles excitat in imaginatione, & ad turpes actus inspiciendos compellit.... Accidit item aliquibus, ut ad exsecranda blasphemiæ verba ipsis invitis linguam moveret.*

Digitized by Google

laiſſe tout meurtris & ſouvent comme morts. Il y en a que Dieu prépare à recevoir ſes plus grandes faveurs, en les laiſſant long-tems humiliés ſous la puiſſance du Démon, & il donne ſouvent au Démon le pouvoir de perſécuter les plus parfaits, pour empêcher que la grandeur de leurs révélations ne les éleve. Ces ames privilegiées ſe voient dans un continuel péril de paſſer ſous la puiſſance du Démon; & c'eſt cette vue ſi affligeante qui fait leur ſureté. Il y en a quelquefois qui ſuccombent, & qui ſont deshonorés par une poſſeſſion honteuſe, après avoir été rendus participans des plus ſublimes révélations.

V I I.

. J'ai pris plaiſir, en faiſant cette deſcription des états ſurnaturels, de peindre la vie ordinaire des juſtes, afin qu'on reconnût ſenſiblement que la conduite de Dieu eſt la même dans ces deux ordres, & que l'on doit craindre dans l'un les mêmes périls que l'on doit craindre dans l'autre. Tout ce que les ames éprouvent de la part du Démon dans ces deux ordres, quelque honteux qu'il paroiſſe, ne leur nuit point quand elles demeurent fideles, & ne les fait point ſortir de l'état où Dieu les a placées. Bien loin que l'opération du Démon ſur elles les rende indignes de recevoir les faveurs de Dieu, il arrive ſouvent au contraire qu'elle ſert à les y diſpoſer, & que l'humilité avec laquelle elles ſoutiennent une ſi terrible épreuve eſt un gage des plus grandes bénédictions du ciel.

V I I I.

Pour bien juger de l'ordre ſurnaturel, il faut en examiner les effets en détail comme on fait dans l'ordre commun. Il eſt raiſonnable d'attribuer au Démon toutes les poſtures indécentes, toutes celles qui deshonorent le corps, tous les mouvemens qui portent au péché; mais à l'égard de tout ce que Dieu peut faire & qui eſt digne de lui, il faut bien ſe donner de garde de le condamner, uniquement à cauſe d'un ſi honteux voiſinage; il en faut juger par d'autres regles. C'en eſt une qui mérite une grande attention que le progrès des ames dans la vertu, au milieu de ces impreſſions extraordinaires. C'eſt une regle que donne Gerſon & ſur laquelle il inſiſte le plus. L'humilité, ſelon lui, eſt la marque la plus ſure pour diſcerner de quelle part viennent les états extraordinaires; & il croit que ſi on étoit pleinement aſſuré qu'une perſonne ſeroit devenue plus humble dans un pareil état, il faudroit l'attribuer à Dieu ſans héſiter, & s'arrêter dans ſon examen, parce qu'on auroit trouvé le point déciſif pour en bien juger. *Hoc eſt primum & præcipuum ſignum inter ſigna noſtræ monetæ ſpiritualis diſcretivum. Monitiones omnes itaque intrinſecæ, omnes inſtinctus vehementes, omnis revelatio, omne miraculum, omnis amor extaticus... omnis denique noſtra interior exteriorve operatio, ſi humilitas præcedat & comitetur & ſequatur, ſi nihil eam perimens miſceatur, crede mihi, ſignum habes quod à Deo ſunt, vel à bono ejus Angelo, nec falleris .... Humilitatis ergo ſignum ſi perfectè noſceretur, fruſtra multiplicarentur alia.* Il y a un très grand nombre de Convulſionnaires à qui cette regle eſt favorable, parce qu'ils ſont devenus plus humbles, plus retirés, plus péniteus & plus vertueux depuis leurs convulſions.

Gerſon de Diſt. verorum viſionum. Tom. I. pag. 53.

I X.

Il me ſemble que tous les livres diſent la même choſe. Je n'en ſai aucun qui faſſe mention de la regle que propoſe l'Auteur des *Problêmes*, & qui diſe qu'une ſeule portion vicieuſe dégrade toujours tout un état. Quand il s'agit de juger de quelque effet particulier, le vice qui s'y rencontre pourra prouver qu'on doit l'attribuer au Démon, ſans que cela s'étende néceſſairement à l'effet qui le ſuivra immédiatement ou qui l'aura précédé. Mais comme ces effets qui ſont une ſuite de l'opération du Démon entrent ſouvent dans les deſſeins de Dieu ſur les ames, & qu'ils peuvent ſervir à les préparer à recevoir ſes plus grandes miſéricordes, le vice d'un effet particulier ne ſuffit pas pour décider de tout un état. Dire le contraire, c'eſt, ce me ſemble, avancer un principe nouveau, inoui dans la Religion & très pernicieux, principe cependant ſans lequel l'Auteur reconnoit aſſez clairement qu'il lui ſeroit impoſſible de pouvoir, ni reprouver les convulſions, ni défendre la Conſultation.

X.

Je ſuis étonné, Monſieur, qu'un homme de mérite, comme l'Auteur des *Problêmes*, ait avancé avec cette aſſurance un principe que je ſuis certain qu'il n'a trouvé dans aucun Auteur; & je ne me hazarde pas en faiſant cette avance: car j'ai ſous les yeux toute ſa Tradition, où il aura mis ſans doute ſes plus forts paſſages. Or je n'en trouve aucun où il y ait rien d'approchant. Il a reconnu lui-même que ſa maxime n'avoit point d'application à l'ordre naturel, ni à celui de la grace, & que l'ordre ſurnaturel *du genre merveilleux* étoit le ſeul excepté de la regle générale. Cette exception devoit lui paroître ſuſpecte. L'obligation où il s'eſt

E trou-

Digitized by Google

trouvé, pour se faire entendre, d'ajouter au terme de surnaturel cette nouvelle restriction *du genre merveilleux*, auroit du augmenter ses défiances.

X I.

Outre ces trois restrictions considérables, l'Auteur en a mis quatre nouvelles à sa maxime pour la rendre plus supportable. Il s'est trouvé dans l'impossibilité de la défendre telle qu'il l'avoit avancée d'abord. Il a cédé à toutes les objections qu'on lui a faites, & pour s'en garantir, il est convenu : 1. Que lorsque le fond d'une œuvre appartient au Démon & doit lui être attribué, il n'y a aucun inconvénient de supposer que l'opération de Dieu surnaturelle se trouve jointe avec celle du Démon dans une œuvre pareille, quoique du genre merveilleux. 2. Que la même personne pourroit avoir de vraies révélations, & se tromper ensuite sur de vaines imaginations, qu'elle prendroit pour de véritables inspirations. 3. Qu'il falloit pour bien prendre sa pensée ajouter au terme de *surnaturel du genre merveilleux* celui *de surnaturel à l'extérieur dans le genre des prodiges*, & qu'il ne prétendoit soutenir sa maxime qu'autant qu'on y ajouteroit cette nouvelle restriction. 4. Qu'il falloit encore reduire le cas d'un état surnaturel dans le genre merveilleux à l'extérieur dans le genre des prodiges, à celui d'une révélation actuelle & de l'énonciation prophétique d'une prédiction de l'avenir. A toutes ces restrictions il en faut ajouter une huitiéme qu'il avoit mise à cette maxime lorsqu'il l'a avancée la premiere fois dans ses *Problêmes*. C'est qu'il ne prétend exclurre d'une œuvre revêtue de toutes ces circonstances & accompagnée de toutes ces restrictions, que l'unique mélange de concert, & qu'il fait profession de reconnoître la possibilité du mélange de concomitance, même dans les œuvres du genre merveilleux.

Rep. succ. IV. Section pages 14. & 15.

Lettre à un ami de Province page 5.

X I I.

C'est ainsi que pour défendre des maximes de pure fantaisie on a recours à des distinctions purement arbitraires, qui ne sont fondées, ni sur aucune autorité, ni sur aucun principe Théologique. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que par là on s'expose en même tems à tomber dans de grandes erreurs. C'est ce qui est enfin arrivé à l'Auteur que toutes ses distinctions ont conduit, sans qu'il s'en soit apperçu, à avancer une hérésie d'une conséquence infinie, savoir que S. Paul *n'étoit point actuellement inspiré dans le moment qu'il prononça son discours à Milet*. Il est vrai que ce paradoxe ayant soulevé tout le monde, l'Auteur s'est expliqué & a prétendu qu'il avoit seulement voulu dire que S. Paul n'étoit point alors dans le cas de la révélation actuelle & de l'énonciation prophetique d'une prédiction de l'avenir. Je ne m'arrêterai pas à faire voir combien cette interprétation est forcée, & combien il faut que l'Auteur qui y a recours, se soit éloigné des idées & du langage des Théologiens. Qui ne sent qu'il y a une différence infinie entre la révélation actuelle ou l'énonciation prophetique d'une prédiction de l'avenir, & ce que tout le monde entend par l'inspiration divine? Qui a jamais dit que Moyse n'étoit pas inspiré en écrivant l'histoire de la création du monde ou celle des Patriarches, parce qu'il écrivoit des choses passées? La révélation qui les lui avoit fait connoître est différente de l'inspiration que le déterminoit à les écrire, qui lui suggeroit toute les pensées, & qui lui dictoit jusqu'aux paroles. Quand il écrivoit l'Exode il racontoit des choses qui s'étoient passées sous ses yeux, & que lui même avoit faites. Il n'avoit pas eu besoin de révélation pour en être instruit; mais il les écrivoit par inspiration : c'est pourquoi c'étoit la parole de Dieu & non celle de l'homme. Il en étoit de même de S. Matthieu, lorsqu'il écrivoit l'histoire de sa vocation. Ce seroit donc une chose bien étrange que de dire que S. Paul n'étoit pas inspiré lorsqu'il parloit à Milet, sous prétexte qu'il auroit pu le faire sans une révélation actuelle ou sans énoncer des prédictions de l'avenir. Quand il prêchoit que Jesus-Christ étoit Dieu, & qu'il avoit acquis l'Eglise par son sang, ou qu'il annonçoit tout autre dogme, il falloit sans doute recevoir sa parole comme les Thessaloniciens l'avoient reçue, c'est-à-dire, comme étant la parole de Dieu & non celle de l'homme, & par conséquent comme une parole inspirée dont Dieu garantissoit la vérité parce qu'il en étoit l'auteur. De plus il est certain que dans ce discours S. Paul énonçe en Prophete des prédictions de l'avenir, puisqu'il y prédit qu'après son depart, il s'élevera des hommes qui publieront des doctrines corrompues, & que ces loups ravissans entrant parmi ceux à qui il parle, n'épargneront point le troupeau. Mais je n'ai garde de contredire un honnête homme qui s'explique sur ce qu'il a voulu exprimer. Je le prie seulement de considérer s'il ne conviendroit pas mieux d'abandonner tout d'un coup une maxime qu'on a hazardée trop précipitamment, que d'avoir recours à de telles subtilités, qui équivalent assurément à une retractation complete, & qui y joignent le ridicule toujours inséparable de ce qui porte le caractere d'une vaine chicanerie. Cet Auteur s'est conduit dans une dispute sérieuse comme font ceux qui dans des exercices publics cher-

Rep. succ. IV. Section page 35.

Lettre à un ami de Province page 5.

S. Matt. IX. 9.

Act. XX. 28.

1. Thess. II. 13.

Act. XX. 29. 30.

Digitized by Google

cherchent à se sauver par des distinctions arbitraires d'un argument qui les presse. Car, je vous prie, où cet Auteur va-t-il prendre toutes ces distinctions? Qui les a faites avant lui? Y en a-t-il la moindre trace dans les passages qu'il a cités? Et comme ces passages doivent lui servir de regle, doit-on l'admettre en bonne Logique à donner aucune distinction, à moins qu'il ne soit en état de la confirmer par les textes qui doivent lui servir de loi, & qu'elle n'y soit ou clairement renfermée ou au moins insinuée?

XIII.

La moindre chose qu'on puisse conclurre de tant de distinctions & de restrictions, c'est que cette maxime, qui bannit l'opération de Dieu de toute œuvre où il se trouve quelque chose d'indigne de lui, n'est fondée ni sur aucun principe metaphysique, ni sur aucune loi générale. On ne peut plus soutenir qu'il soit indigne de Dieu que son opération se trouve jointe dans une même œuvre avec celle du Démon, puisque cela arrive souvent dans l'ordre naturel & dans celui de la grace. Si on s'obstine à soutenir que cela ne se rencontre jamais dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux, il faudra dire que c'est parce que Dieu l'aura reglé ainsi par un décret arbitraire, & que nous en sommes assurés par la Tradition.

En ce cas il faudra que les textes soient bien clairs & bien multipliés. Quand il s'agit de bornes & de loix par rapport à Dieu, il ne faut pas prononcer légerement sur ce qu'il ne peut pas. La facilité même que donneroit cette regle, si elle étoit vraie, pour discerner sans peine l'opération de Dieu dans les voies surnaturelles, auroit du faire peur à l'Auteur des *Problêmes*. Il devoit être surpris qu'il fût plus facile de pénétrer le secret de Dieu dans cet ordre que dans l'ordre commun, & que dans un ordre supérieur Dieu se fût assujetti à des loix dont il s'est affranchi dans tout le reste. Il n'ignore pas cependant que l'ordre surnaturel est destiné à manifester la souveraine liberté de Dieu, & son indépendance à l'égard de toutes les loix qu'il a établies; qu'il ne s'est pas obligé à ne jamais passer les bornes de l'intelligence humaine, & à ne rien faire de ce qu'il n'auroit pas encore fait.

XIV.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien relire ce que j'ai dit dans ma premiere réponse aux *Problêmes* par rapport à Gerson, au Cardinal Bona, & aux autres Auteurs des derniers siecles, que l'Auteur des *Problêmes* a cités, & qu'il prétend rendre garants de sa maxime. Je ne le répéterai pas ici. Comme cet Auteur ne m'a pas répondu, tout ce que j'ai dit subsiste. J'ajoute seulement quelques nouvelles observations pour confirmer ce que j'ai dit, que tous ces Auteurs ont un sens tout différent de celui qu'on leur attribue dans les *Problêmes*, & qu'ils condamnent tous le sentiment de l'Auteur, bien loin de l'autoriser.

XV.

Cet Auteur auroit du s'appercevoir qu'inutilement on chercheroit sa maxime dans tous ces Ecrivains des derniers siecles. Elle ne s'y trouve dans aucun endroit; au lieu que si elle devoit servir de fondement à l'examen qu'on doit faire des états surnaturels, comme l'Auteur le prétend, on devroit la trouver répétée dans cent endroits différens. Le Cardinal Bona, par exemple, auroit du la mettre à la tête de son livre du *Discernement des esprits*. Cette maxime est une conclusion générale que l'Auteur n'a pu tirer de quelques faits particuliers, sans violer les premieres regles de la Logique. Il étend à toute opération de Dieu surnaturelle ce que tous ces Auteurs ne disent que du don de prophetie. Il étend de même sans aucune limitation à toute sorte de défauts, ce que les mêmes auteurs ne disent que de quelques défauts particuliers. Je voudrois, par exemple, que l'Auteur des *Problêmes* voulût bien nous montrer comment il pourroit se servir d'aucun des passages qu'il a cités, pour prouver que les représentations de la Passion & de la Mort de Jesus-Christ, qu'on a remarquées dans un si grand nombre de Convulsionnaires, ne pourroient pas venir de Dieu. Car pour moi je crois indubitable que Dieu pourroit imprimer ces signes augustes sur des justes qui seroient tourmentés par le Démon, à qui Dieu auroit donné cette permission pour les éprouver.

XVI.

Il est impossible de démontrer par aucun endroit que tous ces Auteurs aient connu aucun autre mélange que celui de concomitance. L'Auteur des *Problêmes* admet ce mélange comme nous. Le seul qu'il prétend combattre est celui qu'il appelle *de concert*, dans lequel, selon lui, l'effet opéré par le Démon quadreroit si parfaitement avec celui dont Dieu seroit l'auteur, que ces deux effets paroitroient exiger d'être réunis pour faire un même tout. Qu'il emploie à la bonne heure sa Tradition à combattre un pareil concert. Personne ne s'y intéresse; personne ne le soutient: mais qu'il ne choisisse que des passages où il sera question de ce mélange de concert, & non de celui de concomitance.

Digitized by Google

X V I I.

L'Auteur des *Problêmes* prétend qu'un seul trait qu'on juge indigne de Dieu suffit pour prononcer qu'il ne peut avoir aucune part dans une œuvre, ou dans une action particuliere. Le Cardinal Bona & Gerson disent positivement le contraire. Ils conviennent qu'il y a très peu de signes qui soient décisifs pris séparément. „Il faut, dit le Cardinal Bona, que j'ajoute „ un avis important, qui est qu'encore que toutes ces regles contiennent un secours particulier „ pour faire le discernement des esprits, elles ne peuvent neanmoins chacune suffire à cela séparément, mais qu'elles doivent être toutes jointes ensemble. C'est ce que Gerson a remarqué en disant : *Un seul signe, ou un petit nombre de signes n'empêchent pas que l'on ne se trompe, si l'on n'en joint plusieurs ensemble.*" * C'est par cette raison que ce pieux Cardinal dit au commencement de ce Chapitre, que le jugement par lequel on discerne les esprits n'est certain & infaillible que par une révélation expresse, & il a cru devoir donner cet avertissement à la tête de son Livre: „ J'avertis, dit-il, ceux qui liront cet ouvrage, de „ n'être pas faciles à se persuader, que les instructions que je fais état de ramasser ici, puissent suffire pour former des jugemens certains & qu'on ne puisse nullement révoquer en „ doute, si l'on n'a encore l'expérience, qui est tout-à-fait nécessaire pour reconnoître les „ differens mouvemens de l'esprit humain & les diverses opérations de Dieu dans les „ ames."†

De discret. Spirit. Cap. V. n. 10. pag 58.

N. 1. & 2. pag. 43. & 44.

Chap. II. n 6. pag. 21.

X V I I I.

Il n'y a rien qu'il soit plus important de remarquer que ce que dit ici le Cardinal Bona; qu'il n'y a que ceux qui ont une grande expérience qui soient en état de juger des états surnaturels. La raison en est, comme je l'ai dit dans ma premiere réponse aux *Problêmes*, qu'il faut nécessairement réunir tous les caracteres, & les comparer avec les caracteres opposés. Il y en a qui ne peuvent servir que de préjugés, & qui ne décident que lorsqu'on ne voit rien de favorable qui les contrebalance. Plus les traits qui marquent l'opération de Dieu se multiplient, plus ils deviennent grands, plus aussi ils sont en état de soutenir le contrepoids de ce que nous regardons comme des défauts, ou comme un malheur.

X I X.

Notre dispute avec l'Auteur des *Problêmes* auroit du être terminée par l'autorité de Gerson, dès qu'il est convenu du sens qu'on devoit donner au passage de cet Auteur, sur lequel nous étions en dispute. Car ce passage est d'une évidence à laquelle il n'y a rien à repliquer. Je le rapporterai ici quoique je l'aie deja cité „ On trouve dans ces personnes [élevées à un ordre surnaturel] plusieurs choses ou fausses ou mal expliquées qui donnent „ aux simples une grande occasion d'erreur, quoiqu'il s'y trouve aussi en beaucoup de choses „ des traits divins & très sublimes." L'Auteur a cru éluder la force de ce passage, en disant qu'il y a beaucoup de différence entre les personnes dont parle Gerson & les Convulsionnaires. Je pourrois répondre qu'il y a peut-être plusieurs Convulsionnaires qui mériteroient d'être comparés à ces personnes. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit: la maxime de l'Auteur des *Problêmes* est renversée, elle n'est plus générale, s'il y met des exceptions, sur tout de celles qui sont prises de la qualité des personnes.

Ci-dessus page 4.

X X.

Gerson & le Cardinal Bona n'ont point distingué, comme l'Auteur des *Problêmes* prétend qu'on le doit, l'ordre commun de la grace de celui que cet Auteur appelle surnaturel *du genre merveilleux*: ils les rapprochent au contraire, & parlent toujours de l'un comme de l'autre. „ On doit bien remarquer, dit Gerson, que de même que les justes peuvent tomber & „ se relever ensuite, il peut arriver que la même personne ait successivement de vraies & „ de fausses révélations." *Porro non est prætereundum quòd eadem persona, sicut nunc potest esse bona & ornata caritate, nunc declinare in vitium, & rursus à malitia in justitiam converti; sic possibile est eamdem personam nunc veris revelationibus visitari, nunc fatigari vel tentari falsis illusionibus.* Gerson compare les deux ordres, l'ordre commun de la grace & l'ordre du genre mer-

De distinct. verarum visionum à falsis Tom. I. pag. 56.

* *Libet autem in fine hujus capitis ad traditas regulas hoc documentum attexere, quod quamvis singula pro discernendis spiritibus peculiarem institutionem contineant, singula tamen per se non sufficiunt, nisi alia simul adhibeantur. Notavit hoc Gerson dicens: Fallit unum signum vel pauca si non in unum plura conglobaverimus.*

† *Moneo tamen, ne quis facile sibi persuadeat se ex istis instructionibus posse certum & irrefragabile judicium ferre, nisi accedat experientia quæ omnino necessaria est ad varias motiones Deique diversas operationes in anima percipiendas.*

Digitized by Google

merveilleux; & il veut qu'on juge de l'un par l'autre, parce que les mêmes alternatives & le même mélange se trouvent également dans ces deux ordres.

XXI.

Le Cardinal Bona rapporte un grand passage de Gerson qu'il adopte, où ce Docteur dit que la difficulté qui se trouve pour distinguer les mouvemens de son cœur dans l'ordre commun, se trouve la même & encore bien plus grande, pour discerner à quel esprit on doit rapporter les opérations surnaturelles que l'on éprouve. Il suffit d'ouvrir le Livre du Cardinal Bona pour reconnoître que ces deux ordres sont comparés & réunis dans tous les Chapitres, & qu'il en a jugé par les mêmes regles. Sur quelles autorités l'Auteur des *Problêmes* s'est-il donc fondé pour distinguer de telle sorte ces deux ordres, que le mélange qu'il admet comme étant très commun dans l'un de ces deux ordres, soit impossible dans l'autre? Le Cardinal Bona dit positivement qu'il se trouve quelquefois un mélange d'erreur dans les inspirations divines: *Accidit aliquando ut sanctis & divinis inspirationibus, vel vitio naturæ, vel fraude dæmonis, errores & vitia immisceantur.* Or ce passage est tiré d'un Chapitre où il est de la derniere évidence, par les exemples que cite le Cardinal Bona, qu'il parle en même tems de toutes les inspirations divines, de celles qui sont miraculeuses comme de celles qui sont de l'ordre commun, & qu'il a prétendu par conséquent que le mélange étoit également possible dans toutes.

De discret. spirit. Cap. IV. pag. 33. Gerson, de probatione spir. pag. 42.

Cap VII. n. 9. pag. 82.

XXII.

L'Auteur des *Problêmes* s'est imaginé qu'il pouvoit indépendamment de l'expérience établir des regles qui ne souffrent point d'exception, sans s'embarrasser si des exemples qu'on doit respecter sont ou ne sont pas renfermés dans une même condamnation; car il ne sauroit souffrir qu'on lui en cite. J'ai fait un parallele de l'état des Convulsionnaires avec celui des Mystiques. Il a rejetté ce parallele avec mépris, aussi bien que toutes les histoires qui sont rapportées dans la VII. Lettre de la *Recherche de la vérité.* Il nous a même insultés à cette occasion. Il prétend que c'est parce que nous ne sommes pas Logiciens que nous faisons usage des faits & des exemples dans la dispute présente. Il faut qu'il soit lui-même Logicien depuis les pieds jusqu'à la tête, pour avoir trouvé le secret de placer un reproche de défaut de Logique sur un pareil sujet. S'il croit qu'il y ait une regle de Logique qui défende d'opposer les faits certains aux regles contestées, je lui avoue que je n'en ai point de connoissance. Il est vrai que lorsqu'une regle est indubitable & qu'on en convient, il ne faut pas prétendre la renverser par des faits & des exemples contraires: mais lorsqu'une regle est douteuse & contestée, il est évident qu'on peut employer pour la combattre des exemples autorisés, & qu'on a toujours respectés. On peut même alléguer des faits autorisés au sujet des regles les plus certaines, non pour les renverser, mais pour montrer qu'elles souffrent des exceptions; & rien n'est plus connu chez les Logiciens que cette maxime: De ce qu'une chose se fait, il s'ensuit qu'elle se peut faire, *ab actu ad posse valet consequentia.*

XXIII.

Cet Auteur n'est pas assurement d'accord avec le Cardinal Bona ni avec Gerson: car ces deux celebres Ecrivains disent tout le contraire de ce qu'il pense. Ils prétendent qu'on ne peut guéres sans l'expérience bien juger dans les cas particuliers des états extraordinaires. " Le jugement qu'on en porteroit, dit le Cardinal Bona d'après Richard „ de S. Victor, seroit incertain & douteux, si l'on ne se servoit de l'expérience des autres." *Licet concludere incertum & fallax de his judicium fore, nisi aliena utamur experientia.* Ce n'est que d'après l'expérience, selon ces Auteurs, qu'on doit établir les regles. Le bon sens seul & la droite raison dictent ce principe. Car qui est-ce qui peut se vanter de savoir le secret de Dieu, de pénétrer toutes ses voies, & l'étendue de son pouvoir & de ses opérations sur ses creatures? L'Auteur des *Problêmes* n'a pas cru devoir entrer dans l'examen de l'état des Mystiques, que le Cardinal Bona a eus en vue dans tout ce qu'il dit de l'ordre surnaturel. C'est neanmoins sur l'exemple de ces Saints & de ces Saintes qu'il avoit sous les yeux, que le Cardinal a établi toutes ses regles. Il lui en falloit une pour juger des faits, & voici celle qu'il a suivie. C'est de croire tout ce qui n'est pas impossible, pourvû qu'il soit bien prouvé. J'admets volontiers ce principe que je trouve très beau & très lumineux, quoique je ne voulusse pas toujours en faire l'application qu'il en fait. Il croit, par exemple, que l'ame de Sainte Catherine de Sienne étoit réellement séparée de son corps dans ses visions, & il le croit parce qu'elle le dit. Pour moi j'avoue que l'autorité toute seule de Sainte Catherine de Sienne ne me convaincra jamais sur une chose de cette nature. Je reconnois

Cap. XIV. n. 5. pag. 219.

Digitized by Google

mon incrédulité. Je ne vais pas aussi loin que le Cardinal Bona : mais son principe n'en est pas moins beau, & je voudrois qu'on s'en souvînt.

XXIV.

Il faut bien remarquer que tous ces Théologiens, que l'Auteur des *Problêmes* a cités, ont prétendu donner des regles, non seulement pour discerner les fausses voies des véritables, mais même pour apprendre à ceux qui sont constamment dans un état surnaturel & divin, à démêler ce qui vient de l'opération de Dieu, d'avec ce qui peut n'être que l'effet de l'imagination ou de l'illusion du Démon. C'est une étonnante méprise à l'Auteur des *Problêmes*, de ne s'être pas apperçu que c'étoit-là l'esprit du Cardinal Bona & de Gerson, & le sens qu'on devoit donner à leurs passages. On peut se servir de leur autorité contre les disciples de Frere Augustin, & contre ceux qui s'obstinent à ne vouloir reconnoître dans les convulsions d'autre opération que celle de Dieu; mais il est visible que c'est par un défaut d'attention qu'on prétend la faire valoir contre ceux qui admettent le mélange. Les regles qui servent à discerner ce qui vient dû Démon, ne doivent point être alléguées contre ceux qui reconnoissent son opération. Ces regles au contraire leur appartiennent, & leur servent pour démêler, dans le mélange qu'ils admettent, ce qui vient de Dieu de ce qui n'en vient pas. Ce que l'Auteur des *Problêmes* devoit s'appliquer à montrer, s'il vouloit réellement combattre le mélange, c'étoit qu'un état tout entier, & non seulement une seule action, devoit être reprouvé, dès qu'on avoit reconnu une seule fois & dans un seul cas l'opération du Démon. Or c'est ce qu'il n'auroit assurément trouvé, ni dans Gerson, ni dans le Cardinal Bona. C'est le mélange même que cet Auteur conteste, qui fait le sujet de leurs ouvrages, & qui sert de fondement à tout ce qu'ils ont écrit. La premiere de toutes les regles qu'ils établissent, la plus générale, la plus souvent répétée, c'est que tous ceux qui sont élevés à l'ordre surnaturel doivent se tenir dans une continuelle défiance, par la crainte de donner dans l'illusion, & de ne point démêler dans leur état ce qui vient de Dieu, de ce qui pourroit venir du Démon. Bien loin d'établir, comme fait l'Auteur des *Problêmes*, qu'un seul trait indigne de Diéu décide contre un état surnaturel *du genre merveilleux*, ils supposent au contraire que le Démon agit sur les personnes qui sont dans cet ordre plus souvent, plus fréquemment, plus dangereusement.

XXV.

Il me seroit aisé si je voulois, de faire voir que la plûpart des signes que donnent ces deux Auteurs, pour reconnoître l'opération de Dieu, se trouvent dans les Convulsionnaires, & qu'il y en a où on les trouve tous. Le principal sur tout se trouve généralement répandu dans cet événement, c'est que la foi n'y est point blessée. L'œuvre toute entiere ne tend qu'à manifester la vérité, à en étendre la connoissance, à la mettre à la portée des plus simples, à les unir intimement à ceux qui la défendent, à consoler ceux qui souffrent, à relever leur espérance, à leur faire envisager des ressources qui les mettent en état de ne plus craindre les hommes, & à leur faire regarder l'extrémité des maux comme le terme où ils doivent finir, & comme le moment où ils seront délivrés. Et à l'égard des caracteres desavantageux qu'on apperçoit dans les convulsions, il me seroit de même aisé de faire voir par ces deux Auteurs, qu'ils peuvent se rencontrer, & qu'ils se rencontrent même souvent dans ceux dont l'état est constamment surnaturel, & qui y sont mis par l'opération de Dieu. J'ai déja exécuté ce dernier point dans le parallele que j'ai donné de l'état des Convulsionnaires & de celui des Mystiques. Car en le donnant j'ai suivi le plan du Cardinal Bona & de Gerson, qui n'ont eux-mêmes établi leurs maximes que sur les exemples que j'ai cités.

XXVI.

Il me paroit, Monsieur, que ce que j'ai dit jusqu'à présent peut servir de réponse générale à tous les passages que l'Auteur a cités de Gerson, du Cardinal Bona, & des autres Ecrivains des derniers siecles. J'aurois cependant beaucoup de choses à dire si je voulois les discuter en particulier, mais il me faudroit trop de tems. Je ferai seulement remarquer que l'Auteur des *Problêmes* a fait son recueil avec trop de précipitation, & qu'il n'a pas toujours pris le sens des passages qu'il cite. J'en donnerai un exemple. Il prétend que le Cardinal Bona donne comme des signes certains de la présence du Démon & de son opération, "de parler des „ langues étrangeres qu'on n'a jamais apprises; . . . . de discourir des sujets les plus rélevés, „ sans en avoir jamais été instruit; de découvrir ce qui est caché lorsqu'il est tellement inconnu qu'on ne le peut savoir par aucune subtilité de l'esprit, ou par aucune industrie humaine; de dire des choses qui se font aux lieux les plus éloignés dans le moment qu'elles

Problêmes page 58.

„ arri-

„ arrivent." Après quoi cet Auteur ajoute: " Voilà sans doute de beaux caracteres, mais „ presque certains, selon le Cardinal Bona, de la présence & de l'opération du Démon."

En vérité cet Auteur n'y pense pas. Il est dit au contraire de la plûpart de ces caracteres, dans la Consultation, qu'on n'hésiteroit pas à les regarder comme des marques d'une œuvre surnaturelle & toute divine, si on les considéroit seuls. C'est une méprise de la part de l'Auteur des *Problêmes*. Il n'a pas pris la pensée du Cardinal Bona. Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'ait pas conçu quelque défiance qu'il ne prenoit pas son sens, en voyant que ce Cardinal dit au même endroit ce que cet Auteur a lui-même rapporté, "que des manieres d'agir de bêtes „ sauvages, des grimaces affreuses, des cris & des hurlemens épouvantables, une immobilité „ & une insensibilité de membres, une cessation des fonctions de la vie, une agitation violente „ & autres impressions semblables, sont à la vérité des signes de la présence du Démon dans les „ corps, dont la plûpart cependant n'en donnent que des soupçons légers & des doutes." Quelle apparence, lorsque l'on compare ces derniers caracteres aux premiers, de regarder ceux-ci qui sont si horribles, seulement comme des *signes légers* de la présence du Démon, & de regarder les premiers qui sont si beaux comme des marques *presque certaines* de son opération! C'est que dans cet endroit le Cardinal Bona ne donne pas ces marques pour discerner si une œuvre vient de Dieu ou du Démon. Il parle des possédés, & il donne ces signes pour les distinguer des phrénétiques. Or il est vrai que lorsqu'on est sûr qu'une personne est l'un ou l'autre, & qu'on hésite lequel des deux, les premiers signes sont décisifs, & les derniers ne le sont pas, parce qu'il ne s'agit dans ce cas que de s'assurer si l'état est surnaturel, afin de ne point faire les exorcismes sur des personnes malades. L'Auteur des *Problêmes* est tombé dans la même méprise en citant Tostat. C'est par conséquent un Ecrivain qu'on doit encore retrancher de sa Tradition. Problêmes page 50.

XXVII.

Je n'ai pas entendu le sens d'un reproche que me fait cet Auteur dans son troisiéme *Problême, de n'avoir pas compris que Gerson n'avoit point en vue des Mystiques semblables à nos Convulsionnaires qui, non par vertu, ni pour recompense d'aucun travail, se trouvent tirés de l'ordre commun.* Je ne sai à quoi ce que dit cet Auteur a rapport, & si c'est qu'il voudroit mettre en faveur des Mystiques une nouvelle exception à la maxime qu'il a établie dans son premier *Problême*. Si cela est, je l'en féliciterai: car moins sa maxime sera générale, moins elle se trouvera fausse. Il ne s'est point agi jusqu'à présent avec cet Auteur des raisons qui font qu'on est placé dans un état surnaturel. Il s'est agi uniquement de cet état considéré en lui-même, & de savoir s'il est susceptible de mélange, oui ou non. Or je dis que l'exemple des Mystiques, l'autorité du Cardinal Bona, de Gerson, de M. Nicole, de M. Fleury, de M. Baillet, de M. de S. Cyran que j'ai cités, est décisive pour la possibilité du mélange. Je dirai de plus qu'il y a eu beaucoup de Mystiques qui ont été placés dans les états extraordinaires, avant que de s'être distingués par leur vertu, avant même l'usage de raison, sans aucun travail de leur part, sans que rien les y disposât auparavant. Il peut y en avoir eu plusieurs, comme Sainte Thérése le dit d'elle-même, qui aient conservé de grands défauts dans ces états extraordinaires, & dont le progrès dans la vertu n'ait pas répondu à ces faveurs qu'ils recevoient de la part de Dieu. C'est une regle générale que tous les dons surnaturels peuvent être séparés de la charité, & il n'y a aucune raison d'en excepter ce qui dans l'état des Mystiques étoit au dessus de l'ordre commun. Nouveau Problême page 13.

XXVIII.

J'ajouterai que j'ai fait, en lisant les Mystiques, la même réflexion que l'Auteur des *Problêmes*, & qu'il ne pouvoit conclurre que je ne l'avois pas faite de ce que je n'en ai point parlé. Je sai bien qu'il y a quelques-uns des Auteurs qui ont traité de la Théologie Mystique, & Sainte Thérése en particulier qui y étoit si savante, qui semblent croire qu'il y a une conduite, une voie, une méthode d'oraison, qui dépend de notre liberté, & qui cependant conduit assez communément aux extases & à un état surnaturel. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quel est le véritable sens de ces Auteurs, & encore moins ce qu'on devroit penser d'un tel sentiment. Mais si l'Auteur des *Problêmes* vouloit insister sur cette différence, qu'il prétend qui se trouve entre l'état des Mystiques & celui des Convulsionnaires, savoir que les convulsions sont survenues sans aucune préparation, je dirois que cette différence seroit toute entiere à l'avantage des Convulsionnaires. C'est une difficulté de moins qui ne se trouveroit pas dans leur état, & qui se trouvant dans celui des Mystiques, le rendroit plus embarrassant. C'est une marque favorable, entre celles qui servent à faire reconnoître l'opération

tion de Dieu dans un état surnaturel, qu'il n'y ait rien d'humain; qu'il dépende de Dieu seul, & qu'il porte le caractere de sa souveraine liberté.

X X I X.

Je viens maintenant, Monsieur, aux passages des Peres que l'Auteur des *Problêmes* a cités. Il est tombé dans une méprise au sujet de ces passages, qu'il suffit de remarquer pour les lui enlever tous. Il n'a pas fait attention qu'il ne s'agit dans ces passages que du don de prophetie, & des défauts incompatibles avec le caractere de Prophete, & qu'on ne peut par conséquent faire aucun usage des autorités qu'il allegue pour établis des regles générales par rapport à toutes les œuvres *du genre merveilleux*, dont le don de prophetie ne fait qu'une très petite partie. Il n'y a point de conclusion à tirer des unes aux autres. Il y a des raisons d'exclurre certain mélange du don de prophetie, qui n'empêcheroient pas qu'on ne pût l'admettre dans toute autre opération surnaturelle. Et c'est ce qu'il est très important de remarquer, pour empêcher qu'on n'abuse de ces passages des Peres, & qu'on ne s'en serve pour combattre le mélange de *concomitance* que l'Auteur des *Problêmes* fait profession d'admettre comme nous.

X X X.

Pour moi, il me paroit évident que tous les passages que cet Auteur a allégués n'établissent bien précisément que deux points. Le premier qu'on ne doit point reconnoître de mission divine & extraordinaire dans aucun de ceux qui se prétendroient envoyés de Dieu, & qu'on auroit convaincus de s'être trompés une seule fois dans ce qu'ils nous auroient rapporté avec assurance comme venant de sa part. C'est l'autorité de Prophete & le droit de se faire croire qui est incompatible dans la même personne avec tout mélange de faux. On ne doit point juger avec cette rigueur ceux qui ne se prétendent revêtus d'aucune autorité, & qui soumettent à l'examen ce qui leur est donné de la part de Dieu, parce qu'ils apprehendent eux-mêmes de se tromper, & qu'ils craignent l'illusion.

Le second point que je crois renfermé dans les passages des Peres que l'Auteur des *Problêmes* a cités, c'est que le don de prophetie proprement dit, doit toujours être accompagné d'intelligence & de raison, & qu'on ne doit regarder comme Prophetes à proprement parler, que ceux qui sont assurés de la vérité de ce qu'ils annoncent & qui en ont l'intelligence. C'est ce que disent tous les Théologiens.

S. Thomas 2. 2. q. 171. Art. V. & VI. q. 172. Art V. ad 3. q. 176. Art. VI. in corp.

X X X I.

Mais il faut éviter de donner à ce principe, qui est évident par lui-même, une étendue qui soit contraire au véritable sens des Peres, & qu'on ne puisse concilier avec d'autres principes indubitables, comme il me semble que font tous ceux qui prétendent s'autoriser de ces passages des Peres, & l'Auteur des *Problêmes* en particulier. On n'en doit pas conclurre assurément que toute inspiration qui ne seroit pas accompagnée d'intelligence & de raison ne pourroit avoir Dieu pour auteur. *Quelquefois*, dit Saint Thomas, *on peut avoir des visions sans savoir ce qu'elles signifient, ni meme si elles signifient quelque chose.* Et pour lors, dit ce saint Docteur, on ne doit point regarder ces différentes impressions de l'Esprit de Dieu comme étant le don de prophetie proprement dit; c'est simplement un instinct prophetique: & il se sert de cette distinction pour répondre à la premiere objection qu'il s'étoit proposée contre cette maxime, *Que les Prophetes doivent toujours connoître les choses qu'ils prophetisent.* Nous employons cette distinction pour nous défendre contre ceux qui nous attaquent; & il me semble qu'il doivent être très contens, que nous leur fassions la même réponse que leur feroit S. Thomas.

q. 171: Art. V. q. 173. Art. II. in corp. & Art. IV.

X X X I I.

Il faut remarquer de plus que de véritables inspirations sont si peu incompatibles, non seulement avec l'aliénation des sens, mais même avec un défaut de liberté, qu'il arrive souvent que les plus grands prophetes reçoivent leurs inspirations ou dans des extases où ils sont aliénés de leurs sens, ou dans le sommeil pendant qu'ils n'ont pas le libre usage de leur raison. Ce qui a fait dire à S. Thomas que la parole de S. Paul, *Que l'esprit des prophetes est soumis aux Prophetes*, ne s'entend que de *l'énonciation de la prophetie*, lorsque les Prophetes rendus à eux-mêmes annoncent ce qu'ils ont appris de la part de Dieu; mais qu'elle ne doit pas s'entendre de la reception même de ce don. *In ipsa prophetica revelatione potiùs ipsi subjiciuntur spiritui prophetiæ.* Or dans le tems que les prophetes sont d'une maniere sensible sous l'impression de l'Esprit de Dieu, & qu'ils sont soumis à cette impression, il est clair qu'il n'est ni impossible ni indigne de l'Esprit Saint qui les remplit, de leur faire prononcer quelques paroles, & de leur faire adresser à Dieu des prieres.

q. 173. Art III.

q. 175. Art. I. & Art. III. ad 2.

In cap. XIV. 1. ad Corinth. ad v. 32.

Je

Digitized by Google

Je mettrai ici un passage du Cardinal du Perron qui dit beaucoup plus que je ne prétends établir. Dans sa *Replique* aux Ministres sur leur vocation il parle ainsi au sujet des anciens Prophetes. " Pour vérifier leur vocation ils étoient, dit-il, obligés outre les mouvemens, „ extases & horreurs visibles dont ils étoient saisis quand l'Esprit de Dieu les agitoit, d'ap- „ porter pour le moins au commencement de leur vocation des miracles extérieurs. Quand „ un Prophete en l'enthousiasme prophetique faisoit quelque commandement, il étoit nécessaire de lui obéir, voire encore que l'action commandée, non seulement ne parût pas „ actuellement conforme à la loi, mais même qu'en apparence elle y fût contraire, pourvû „ que ce ne fût point directement contre le premier précepte du Decalogue." Sur quoi il rapporte l'exemple du III. Livre des Rois Chapitre XX.

Pages 42. & 24.

X X X I I I.

Il est vrai cependant qu'on ne doit regarder comme Prophetes que ceux qui, après être rendus à eux mêmes, se souviennent de ce qu'ils ont vu dans le tems de leur aliénation, qui en ont l'intelligence, & qui sont pleinement assurés que c'est Dieu qui s'est manifesté à eux. Pharaon, & Nabuchodonosor qui avoit oublié son songe, n'étoient pas des Prophetes. Les songes de ces deux Princes n'en étoient pas moins de véritables inspirations de l'Esprit Saint. Je ne sai à quoi l'on pense aujourd'hui de vouloir mettre des bornes à la toute-puissance de Dieu, & de prétendre prescrire ce qui convient ou ce qui ne convient pas à sa sagesse. Tout ce qui est bon, quelque imparfait qu'il soit, est digne de Dieu, & peut être le terme de son opération surnaturelle.

X X X I V.

Tous ces différens degrés de la prophetie, Monsieur, se trouvent admirablement bien démêlés par S. Augustin dans ses *Questions à Simplicien*. Je prie qu'on veuille bien le consulter. Je donnerai ici un précis de sa doctrine.

Tom. VI. Lib. II. pag. 103.

Les impressions de l'Esprit de Dieu ne sont pas les mêmes sur tous ceux sur qui il agit. On peut être inspiré sans le savoir, sans même le soupçonner, sans pouvoir le discerner. On peut quelquefois s'y méprendre & ne pas distinguer ce qui vient de son propre esprit d'avec ce qui vient de l'Esprit de Dieu. On peut avoir des visions & des songes prophetiques sans savoir ce qu'ils signifient, & sans s'en souvenir, comme Nabuchodonosor. On peut en avoir dans des extases où l'on est totalement aliéné des sens, & dans le sommeil où l'on est sans l'usage de la raison. Tous ces degrés de l'esprit prophetique peuvent être communiqués séparément, & sont tous inférieurs au don de prophetie proprement dit. On n'est censé avoir reçu le don de prophetie proprement dit que lorsqu'on en use avec liberté, qu'on sait ce que l'on dit, que l'on en a l'intelligence, & qu'on est assuré que ce que l'on a reçu nous vient de la part de Dieu.

Quæst. I. n. I. pag. 104.

X X X V.

Il faut encore monter un degré, selon S. Augustin, pour être élevé à la qualité de prophete comme Isaïe & Jeremie. Ce Pere croit que Saül reçut le don de prophetie proprement dit, & que l'impression de l'Esprit de Dieu qui se fit sur lui fut accompagnée d'intelligence: & cependant parce qu'il ne posseda ce don que passagerement, il ne veut point qu'on le mette au rang des Prophetes, tels qu'Isaïe & Jeremie. " Il y a autant de différence, dit-il, entre „ ceux qui sont inspirés de cette maniere, & ces Prophetes, qu'il y en a entre la parole d'un „ homme lorsque ce sont les hommes qui parlent, & cette même parole lorsque ce fut une „ anesse qui parla. . . . . Car de même qu'on n'est pas censé sage pour avoir dit quelque „ chose qui appartienne à la sagesse, on ne doit pas être mis au rang des Prophetes pour avoir „ prophetisé une fois en passant *." Je ne trouve rien de plus important par rapport à la dispute présente que de faire bien remarquer cette double distinction qu'on doit mettre, d'un côté entre le don de prophetie proprement dit, & ces impressions imparfaites de l'Esprit de prophetie, auxquelles S. Thomas donne simplement le nom d'*instinct prophetique*; & d'un autre côté, entre le don même de prophetie accordé passagerement, & l'état des Prophetes tels qu'Isaïe & Jeremie.

Ibid. n. 2. pag. 105.

X X X V I.

Cette double distinction, autorisée par S. Augustin & par S. Thomas, fournit une réponse

F

plei-

* *Tantum autem distat inter prophetiam prophetarum, sicut Isaias, sicut Jeremias, & cæteri hujusmodi fuerunt, atque istam transitoriam qua in Saül apparuit, quantum distat inter loquelam humanam, cùm loquuntur homines, & cùm eàdem loquelá propter necessarium prodigium asina locuta est. . . . . Non enim si quisquam dixerit aliquid quod ad sapientiam pertinet, continuò sapiens existimandus est. Sic nec quisquam, si aliquando prophetaverit, jam inter prophetas numerabitur.*

Digitized by Google

pleinement décisive à toutes les difficultés sur lesquelles ceux qui écrivent contre les convulsions insistent le plus, & qu'ils croient les plus triomphantes. Elle apprend à reconnoître que les Prophetes sont un ordre à part, & à ne pas prétendre qu'une personne ne peut être dans un état surnaturel, parce qu'elle n'est pas élevée à celui de Prophete, & parce qu'on remarque dans son état des défauts incompatibles avec celui des Prophetes.

Les Convulsionnaires sont à une distance immense de l'état des Prophetes. Il n'y en a aucun qui ait reçu le don de prophetie. Tout ce qu'on remarque en eux de plus singulier est renfermé dans ces degrés inferieurs de l'esprit prophetique. On peut les comparer à Pharaon, aux Egyptiens qui eurent des songes si effrayans, dans cette nuit terrible où l'Ange exterminateur faisoit mourir les premiers nés; à ce soldat Madianite qui racontoit à son compagnon un songe dont il n'avoit pas l'intelligence; à Nabuchodonosor, à ce Jesus fils d'Ananus dont parle Joseph.

XXXVII.

A l'égard du don de prophetie, & du mélange qui peut se trouver dans les personnes à qui Dieu le communique, voici ce que pense S. Augustin. Simplicien l'avoit consulté à l'occasion de Saül, sur la difficulté qu'on nous propose aujourd'hui, & qui embarrasse si fort nos amis. Il s'agissoit de savoir comment le même homme pouvoit être successivement sous l'impression surnaturelle de l'Esprit de Dieu & sous l'opération extraordinaire du Démon. *Quomodo dictum sit: Et insiluit Spiritus Domini in Saül; cum alibi dicat: Et Spiritus Domini malus in Saül.* Et plus bas: *Quomodo post bonum Spiritum Spiritus malus, & rursum post malum bonus?* Voici le principe qu'établit S. Augustin pour resoudre cette question. Je prie qu'on veuille bien en considérer l'étendue & la fécondité. „ Je ne crois pas, dit ce Pere, qu'il y ait ici „ la moindre difficulté. Car l'Esprit de Dieu souffle où il veut. L'Esprit de prophetie ne peut „ être souillé par l'impureté des ames auxquelles il se communique; & c'est sa grande pu„ reté qui fait qu'il peut se trouver mêlé avec ce qu'il y a de plus vicieux sans crainte d'en „ être infecté." *Et hoc quidem non puto habere aliquid quæstionis. Spiritus enim ubi vult spirat: & Spiritum prophetiæ nullarum animarum potest maculare contactus. Adtingit enim ubique propter suam munditiam.* Je ne vois pas quel principe plus clair & plus étendu on pourroit desirer, pour resoudre toutes les difficultés qu'on propose contre le mélange qui se trouve dans les convulsions, mélange qui est assurément moins odieux que celui qui s'est trouvé dans Saül.

Quæst. I. n. 1. pag. 103. Ibid. n. 6. pag. 108. Ibid. n. 1. pag. 104. 1. Jean III. 8 Sag. VII. 24.

XXXVIII.

S. Augustin propose dans la suite un autre principe qui me paroit de la même étendue que ce premier, & qui sappe de même par le fondement toutes les objections. C'est que l'homme demeure toujours susceptible de tous les défauts dont il est capable par sa nature. „ Ces „ alternatives, dit-il, ne doivent point surprendre dans l'esprit humain, c'est-à-dire dans une „ creature changeante." *Nec movere nos debent hæc alternantia in animo humano, hoc est in creatura mutabili.* Je dirai de même des Convulsionnaires. On ne doit pas être surpris de leur voir faire des puérilités & des enfances: ce sont des enfans. Dieu en se servant d'eux pour ses desseins ne change pas leur caractere. S. Augustin ignoroit absolument la distinction que les nouveaux Auteurs, qui écrivent contre les convulsions, prétendent établir entre l'ordre surnaturel *du genre merveilleux* & l'ordre commun. Il croyoit au contraire, contre ce que pensent ces Messieurs, qu'on devoit raisonner de ces deux ordres de la même maniere, & admettre le même mélange dans tous les deux. C'est pourquoi il se sert, pour prouver que ces alternatives & le mélange ne sont pas impossibles dans l'ordre surnaturel, de l'exemple de S. Pierre à qui Jesus-Christ reproche, presque dans le même moment, d'être inspiré par l'esprit du Démon, après l'avoir déclaré très heureux de ce que l'Esprit de Dieu l'avoit éclairé pour lui faire connoître qu'il étoit le Messie. *Videmus in ipso Petro... extitisse tantam confessionem ut audire meruerit: Beatus es Simon Bar-jona, quia non revelavit tibi caro & sanguis: & paulò post tam carnaliter eum de Domini passione sensisse, ut statim audierit: Vade post me Satana . . . . Et fortasse aliquanto interius intelligentibus tantum valet ad visa illa mentis hæc differentia, qua Petrus primò intellexit Deo Patre revelante, quòd Filius Dei esset Christus, & posteà ne moreretur extimuit; quantum valet ad distinguenda visa, quæ in spiritu hominis alienatâ mente imaginarie fiunt, revelatio prophetiæ qua primò afflatus est Saül,* (Remarquez que S. Augustin suppose que Saül reçut l'esprit de prophetie dans l'aliénation) *& commixtio Spiritus mali quo posteà premebatur.*

Ibid n. 3. pag. 106. Ibid.

XXXIX.

Il paroit que M. de Lan a entrevu ce principe, car il n'a exclu le mélange que d'un état où l'Esprit Saint se saisiroit tellement d'une personne, qu'il lui ôteroit toute liberté, & qu'il rempliroit toute la capacité de son esprit: & il est vrai que dans ce cas cette personne ne se-

roit

Digitized by Google

roit susceptible d'aucun défaut tant que dureroit cette impression : mais ce n'est pas le cas des Convulsionnaires.

Je crois que c'est ce qui a trompé tous ceux qui se sont si fort revoltés contre le mélange de l'opération de Dieu avec celle du Démon ou avec le vice de l'homme. Ils n'ont pas fait attention à un principe qu'ils savent parfaitement, que l'impression de l'Esprit Saint, celle même par laquelle les plus excellens dons nous sont communiqués, ressemble à celle de la grace, qui est d'un ordre infiniment supérieur à tous les autres dons gratuits. Cette impression laisse souvent à l'homme toute sa liberté. Elle la laisse certainement toute entiere aux Prophetes lorsqu'ils instruisent de la part de Dieu, & qu'ils annoncent ce qu'ils ont appris de lui. Ces Prophetes sous l'impression de l'Esprit Saint sont en état de faire les mêmes réflexions, le même usage de leur liberté & de leurs sens, que lorsqu'ils ne sont pas sous cette impression. Ils sont tout à la fois dans l'ordre surnaturel & dans l'ordre naturel, & ils distinguent avec la même facilité, ce qui leur est donné de la part de Dieu d'avec ce qu'ils connoissent dans l'ordre commun, que nous discernons nous-mêmes ce que nous dit une personne qui nous parle, d'avec ce que nous voyons en même tems, ou de ce que nous entendons autour de nous.

X L.

Ce n'est point une révélation passagere qui communique une infaillibilité durable à un Prophete, & qui lui donne l'autorité de se faire croire en tout ce qu'il proposera comme de la part de Dieu : c'est sa mission & son ministere autorisé par des signes non équivoques. Il n'y a point toujours de conséquence nécessaire à tirer d'une révélation à une autre, on peut en avoir reçu une véritable qui viendra de Dieu, & se tromper dans la suite sur une autre qui sera l'effet de l'illusion du Démon : mais il y a une liaison nécessaire entre le caractere de Prophete & le privilege de ne se pouvoir tromper tant qu'on en est revêtu. On a une preuve certaine qu'un Prophete n'est pas envoyé de la part de Dieu, lorsqu'on peut le convaincre de s'être trompé sur un seul article qu'il aura avancé, comme le tenant de la révélation. Il n'est point nécessaire d'examiner s'il étoit ou s'il n'étoit pas sous l'impression de l'Esprit Saint lorsqu'il a parlé. On est assuré à l'égard des vrais Prophetes que c'est toujours par l'Esprit de Dieu qu'ils parlent, lorsqu'ils parlent au nom de Dieu. Tout notre devoir à leur égard se reduit à nous assurer d'abord de leur mission, & leur mission une fois prouvée, à les croire sur tout ce qu'ils annoncent. C'est Dieu lui-même qui répond de tout ce que dit en son nom celui qu'il a revêtu de la qualité de Prophete. Un Prophete seroit réellement sans autorité s'il étoit obligé à chaque prophetie qu'il fait de prouver que ce qu'il dit vient de Dieu. On peut se tromper sur une fausse révélation, & la croire véritable sans être criminel; mais c'est un crime qui mérite la mort, selon la regle du Deuteronome, d'usurper le caractere de Prophete, lorsqu'on n'en est pas revêtu de la part de Dieu. Et je m'étonne qu'une aussi terrible alternative, où se trouve tout homme qui prétend à la qualité de Prophete, n'ait pas appris à nos amis à mettre une différence immense entre ceux qui sont revêtus de cette sublime autorité, & ceux qui reçoivent les dons même les plus sublimes de l'ordre surnaturel, sans aucune autorité & sans aucune mission. Croirons-nous, par exemple, que Sainte Thérése mériteroit la mort, ou plutôt l'excommunication, qui dans le nouveau Testament répond au supplice de mort ordonné dans l'ancien, si on pouvoit la convaincre de s'être trompée sur une vision qu'elle auroit cru recevoir de la part de Dieu, & qui lui auroit été suggérée par le Démon ou par l'imagination? 1 Cor. V. 13.

X L I.

On ne doit point étendre le privilege des Prophetes au delà de ce qui nous est marqué dans l'Ecriture & dans la Tradition. Les Prophetes sont infaillibles, mais ils ne sont point impeccables. Il ne peut se trouver aucun mélange d'erreur dans leurs propheties; mais comme ils jouissent toujours d'une pleine liberté lorsqu'ils les annoncent, ils peuvent commettre des fautes sous l'impression de l'Esprit Saint qui les fait parler. Ils peuvent être tentés de vanité & consentir à la tentation. Ils peuvent être livrés à un Ange de Satan qui leur donne des souflets comme à S. Paul. Ils peuvent être affligés dans leur esprit par le Démon, & tourmentés cruellement dans leurs corps comme Job. Ils peuvent être enlevés sur le pinacle du temple par l'Esprit tentateur comme Jesus-Christ. Le Démon peut agir sur eux en mille manieres différentes dont il ne faut exclurre que celles qui le sont par la Tradition.

X L I I.

S. Augustin a traité la même matiere avec beaucoup d'étendue, dans son Livre de la *Genese à la lettre*. Sa grande regle c'est que Dieu peut faire sur l'esprit de l'homme diverses sortes d'impressions, qu'il les peut faire séparément, & dans le degré qu'il lui plait.

S. Au-

Lib XII. Tom. I. Cap. VI. n. 15. pag. 301. Cap. IX. n. 20. pag. 303.

S. Augustin distingue trois sortes de visions, selon les trois manieres différentes dont nous appercevons les objets; par les sens, par l'imagination, par l'entendement. Ces trois sortes de visions peuvent être séparées, & il n'y a que celles qu'on apperçoit par l'entendement, & qui sont accompagnées d'intelligence, qui méritent le nom de prophetie. Les autres sont d'un ordre inférieur. Quant à l'effet physique, les visions surnaturelles ne sont pas différentes de celles dont la nature est le principe. La nature de la vision peut être la même, quoique l'origine en soit différente. *Cùm autem sano corpore, nec somno sensibus consopitis, aliquo occulto opere spiritali in ea visa, quæ similia sunt corporalibus anima rapitur, non quia modus diversus est, ideò est etiam diversa natura visorum.*

Cap. XXI. n. 44. pag. 312.

X L I I I.

Cap. XIII. n. 28. pag. 306. & Cap. XXII. n. 45. pag. 319. Cap. XII. n. 25. pag. 305.

Lorsque c'est un bon Esprit qui est l'auteur de ces visions, il faut croire qu'elles signifient toujours quelque chose d'utile. *Cùm autem Spiritus bonus in hæc visa humanum spiritum assumit aut rapit, nullo modo illas imagines signa rerum aliarum esse dubitandum est, & earum quas nosse utile est. Dei enim munus est.* Quelquefois on se souvient de ces visions, il arrive aussi qu'on ne s'en souvient pas. *Resipiscentes aliqui referunt quod vidissent, aliqui non possunt.* Et c'est ce qu'il faut bien remarquer par rapport à la dispute présente. Car c'est le point qui embarrasse le plus les Théologiens judicieux: savoir, si on peut regarder comme venant de Dieu une vision dont on ne conserveroit aucun souvenir après qu'on seroit rentré dans son état naturel.

X L I V.

Il y a encore un autre point qui n'est pas moins embarrassant à cause du passage de S. Paul, où il est dit que l'Esprit des Prophetes est soumis aux Prophetes, parole que S. Thomas & les Théologiens restreignent avec raison à l'énonciation de la prophetie. C'est de savoir si l'on doit regarder comme une fausse extase, & comme une marque que c'est le Démon qui en est l'auteur, lorsqu'on parle dans cet état & qu'on y fait des discours suivis. Ces deux difficultés se trouvent toutes deux décidées par le passage de S. Augustin que je vais citer. „ Lorsqu'il „ arrive, dit ce Pere, ou par une trop grande application, ou par maladie, ou parce qu'un „ Esprit étranger BON OU MAUVAIS se mêle avec le nôtre, que les images des choses corpo- „ relles se présentent à notre esprit, & font sur nous la même impression que si les corps „ étoient présens, sans qu'on soit pour cela privé de l'usage de ses sens par rapport aux ob- „ jets qui sont présens, alors on voit par l'esprit les images des corps, & on apperçoit en „ même tems les corps mêmes par l'organe des sens. J'en ai vu à qui cela arrivoit, qui par- „ loient avec ceux qui étoient véritablement devant eux, & qui parloient en même tems avec „ des personnes absentes comme si elles étoient réellement présentes; & après qu'ils sont re- „ venus à eux, il y en a qui rapportent ce qu'ils ont vu & d'autres qui ne s'en souviennent „ point, comme il y en a qui retiennent leurs songes, & d'autres qui les oublient." * Voilà l'état des Convulsionnaires peint au naturel, & cependant S. Augustin n'hésite pas à dire qu'un pareil état peut venir d'un bon principe.

Ibid.

X L V.

Souvent il n'y a d'abord aucune différence entre la maniere dont l'Esprit de Dieu ou le Démon se saisit de l'esprit de ceux qu'il fait parler. Lorsque le Démon le fait tranquillement & sans que leurs corps soient tourmentés, comme celui des possedés, si d'ailleurs il ne dit que des choses vraies & utiles, comme cela peut arriver, il est impossible de reconnoître que c'est lui qui agit, si ce n'est qu'on ait reçu le don surnaturel du discernement des esprits. *Discretio sanè difficillima est, cum Spiritus malignus quasi tranquillus agit, ac sine aliqua vexatione corporis assumto humano spiritu dicit quod potest; quando etiam vera dicit & utilia prædicat . . . Hunc discerni non arbitror nisi dono illo, de quo ait Apostolus: Alii dijudicatio spirituum. . . . Illo dono in ipso primordio quo multis adhuc bonus apparet, continuò dijudicatur an malus sit.* Il faudroit donc avoir reçu ce don pour attribuer au Démon, avec connoissance de cause & sans crainte de se tromper, la plûpart des Discours des Convulsionnaires: car ils les prononcent presque tous avec dignité,

Cap. XIII. n. 28. pag. 306. I. Cor. XII. 10.

* *Cum autem vel nimia cogitationis intentione, vel aliqua vi morbi, ut phreneticis per febrem accidere solet, vel commixtione cujusquam alterius Spiritus SEU MALI SEU BONI, ita corporalium rerum in spiritu exprimuntur imagines, tamquam ipsis corporis sensibus corpora præsententur, manente tamen etiam in sensibus corporis intentione, sic videntur quæ in spiritu fiunt imagines corporum, quemadmodum corpora ipsa per corpus; ita ut simul cernatur & homo aliquis præsens oculis, & absens alius spiritu tanquam oculis. Nam experti sumus sic affectos, & cum eis locutos qui verè aderant, & cum aliis qui non aderant, tamquam adessent. Resipiscentes autem aliqui referunt quod vidissent, aliqui non possunt. Sic enim & somnia quidam obliviscuntur, quidam meminerunt.*

Digitized by Google

dignité, & ils sont pleins de choses vraies & utiles. Je n'ai vu que le Frere Augustin qui m'ait paru parler comme un démoniaque. Je pourrois ajouter d'autres traits pour revendiquer à Dieu ce qu'il y a de beau & de grand dans ces Discours: mais ici il me suffit que, selon les principes de S. Augustin, il faudroit pour être en droit de les condamner avoir le don surnaturel du discernement des esprits.

XLVI.

De plus pour consoler ceux qui n'ont pas reçu ce don, ce saint Docteur avertit que s'il arrive qu'on se trompe & qu'on attribue à Dieu ce qui viendroit du Démon, c'est sans aucun danger, pourvû que notre imagination & nos sens soient seuls trompés,& que notre esprit ne tombe dans aucune erreur contre la foi, ou dans aucune opinion superstitieuse & sacrilege. *Hæc quando aliter inventa fuerint quàm putata sunt cùm viderentur, non nos pænitet ita nobis fuisse visa, si non arguatur vel infidelitas dura, vel opinatio vana sive sacrilega. Quapropter & cùm visis corporalibus Diabolus fallit, nihil obest quod ludificantur oculi, si non erratur in veritate fidei & intelligentiæ sanitate, quâ docet Deus subjectos sibi.* J'ai cité ce passage dans ma VII. Lettre, & j'y ai joint une réflexion que je répéterai ici, puisqu'on n'y a pas fait attention. „ Pourquoi, Monsieur, y disois-je à l'Auteur des *Observations*, n'avez-vous pas fait mention „ dans vos Ecrits d'une maxime si importante? Car cette maxime est le principe fondamen- „ tal de l'examen des convulsions, comme de celui de toutes les voies extraordinaires. On „ ne doit jamais la perdre de vue. Si vous y aviez seulement pensé, vous auriez vu que „ cette question sur les convulsions, qui est agitée aujourd'hui avec une si grande chaleur, „ devroit l'être avec une parfaite tranquillité par les personnes qui pensent différemment, & „ qu'elle ne pourroit devenir de conséquence que lorsqu'on s'écarteroit de quelque point de „ la saine doctrine, & que c'est à quoi on doit être attentif de part & d'autre. L'excès de „ zele pour ou contre les convulsions, peut engager à avancer des maximes outrées, soit pour „ les défendre soit pour les combattre."

Cap XIV. n. 30. pag. 307.

Pages 112, 113.

XLVII.

Au reste le passage que je viens de citer est une nouvelle preuve que S. Augustin n'a pas cru que lorsqu'on parloit dans l'aliénation, ce fût toujours un signe certain que ce n'étoit pas l'Esprit de Dieu qui faisoit parler. Il falloit que ces états extraordinaires fussent assez communs du tems de S. Augustin, puisqu'il en parle comme d'une chose ordinaire. Il croit que lorsque ces aliénations qui arrivent dans la veille „ ne sont pas l'effet d'une indisposition cor- „ porelle, on doit les attribuer aux Esprits, soit que ceux qui sont ainsi aliénés apperçoivent „ encore les objets par les organes corporels, pendant que par l'esprit ils en apperçoivent „ d'autres qu'ils regardent comme présens, soit qu'ils n'apperçoivent plus rien par leurs sens, „ & qu'ils soient totalement absorbés dans ce qu'ils voient en esprit: & pour lors, si c'est „ le malin Esprit qui les transporte ainsi, il en fait des démoniaques; si c'est un bon Esprit, „ il en fait des hommes qui publient des mysteres. Il en fait même des Prophetes, s'il leur „ donne l'intelligence de ce qu'ils voient & de ce qu'ils disent, ou enfin il leur fait voir & racon- „ ter pour un tems ce qu'il juge à propos de faire connoître par leur moyen." * Nouvelle preuve qu'on peut parler par l'Esprit de Dieu dans l'aliénation des sens. L'Auteur qui a récueilli la Tradition des *Problêmes* semble avoir appréhendé que les Lecteurs ne s'en apperçussent. Il cite une partie des paroles de S. Augustin, & il s'arrête tout court après avoir rapporté celles où il est dit que le Démon fait des démoniaques & de faux prophetes. Pourquoi supprime-t-il celles qui suivent immediatement, & qui font connoître qu'un homme dans l'aliénation de ses sens peut parler par l'opération du S. Esprit?

Cap. XIX. n. 41. pag. 311.

Problêmes page 33.

XLVIII.

Quoiqu'il en soit de son intention, il me semble, Monsieur, qu'il n'y a que la prévention qui puisse empêcher de faire aux convulsions l'application de tout ce qui j'ai rapporté jusqu'ici de S. Augustin: car elle est de la derniere évidence. Ces fideles, dont il parle, étoient de vrais Convulsionnaires selon le langage de notre tems. Il est impossible de les en distinguer par aucun endroit. Il y a des centaines de Convulsionnaires qui n'éprouvent que ce que

 S. Au-

* *A spiritu verò, cùm omninò sano atque integro corpore in alienationem rapiuntur, sive ita ut & per sensus corporis corpora videant, & in spiritu quædam similia quæ à corporibus non discernant; sive penitus avertantur à sensibus carnis, & nihil per eos omninò sentientes, illa spiritali visione habitent in similitudinibus corporum. Sed cùm malus in hac arripit Spiritus, aut dæmoniacos facit aut arreptitios: cùm autem bonus, fideles mysteria loquentes, aut accedente etiam intelligentiâ veros Prophetas, aut ad tempus quod per eos oportet ostendi, videntes atque narrantes.*

Digitized by Google

S. Augustin renferme ici sous la notion d'extase. On doit dire la même chose de ces enfans dont parle S. Cyprien, qui parloient dans des extases. Il y avoit pour lors parmi les chrétiens de grands desordres qui s'étoient introduits pendant la durée d'une longue paix. Dieu étoit irrité, mais comme il vouloit faire miséricorde, il ne garda pas le silence. Il voulut reveiller les chrétiens, comme il le fait aujourd'hui, en ouvrant la bouche des plus simples & des plus petits pour reprendre les desordres & pour inviter à la pénitence. " Dieu ne cesse, „ dit S. Cyprien qui rapporte cette merveille, de nous reprendre jour & nuit. Car outre „ les visions nocturnes, le jour même les enfans innocens qui sont avec nous, sont remplis „ du S. Esprit. Ils voient en extase de leurs yeux, ils entendent, ils disent les choses dont „ le Seigneur a la bonté de nous avertir *.

XLIX.

On est en état de juger par cet exemple que rapporte S. Cyprien, & sur tout par l'exposé que j'ai fait de toute la doctrine de S. Augustin, si c'est avec fondement que les Auteurs de la Consultation ont avancé " qu'il est absurde & inoui dans l'Eglise, de prétendre que Dieu Réponse à la V. Quest. „ communique son Esprit de sagesse dans un tems de délire & d'aliénation des sens & de „ l'esprit, tel que celui des convulsions. Toute la Tradition s'éleve contre une imagination „ si bizarre & si hazardée." Ces Messieurs ont été certainement trompés par un exposé infidele, s'ils ont cru que les Convulsionnaires étoient en délire, ou dans une aliénation telle qu'en produit la phrénesie ou le transport au cerveau. Mais il me semble qu'ils se trompent sur le droit s'ils ont pris leur maxime dans toute sa généralité, & que c'est de la proposition qu'avancent ces Messieurs, qu'on doit dire qu'elle est inouie dans l'Eglise & contraire à toute la Tradition. Car n'est-on pas dans l'aliénation des sens dans les extases, & sans l'usage libre de sa raison dans le sommeil? Or c'est une doctrine indubitable que ces Messieurs ne peuvent ignorer, que Dieu peut se communiquer dans ces deux états, & que c'est même le tems qu'il choisit ordinairement pour le faire? S. Thomas dit même par rapport à l'aliénation des sens qu'elle est nécessaire, quand la révélation que Dieu fait à un Prophete est accompagnée d'images qui sont présentées à son esprit, afin qu'il ne puisse pas s'y méprendre, & qu'il ne 2. 2. Quæst. 173. Art. 3. confonde pas ce qui est montré en vision avec ce qu'il voit de ses yeux. *Sed quando fit revelatio prophetica secundùm formas imaginarias, necesse est fieri abstractionem à sensibus, ut talis apparitio phantasmatum non referatur ad ea quæ exteriùs sentiuntur.* La seule chose qu'il prétend c'est que l'aliénation des sens n'est point dans les Prophetes l'effet d'aucun déreglement de la nature, comme elle l'est dans les fous & les phrénétiques. *Talis tamen alienatio à sensibus non fit in Prophetis cum aliqua inordinatione naturæ, sicut in arreptitiis vel in furiosis; sed per aliquam causam ordinatam, vel naturalem sicut per somnum, vel spiritualem sicut per contemplationis vehementiam; ... vel virtute divina rapiente.* Or telles sont les extases des Convulsionnaires qui, bien loin d'être l'effet d'un déreglement de la nature, & de ressembler à l'état des phrénétiques, sont souvent pleines de dignité & de majesté.

L.

On auroit de la peine à croire que ce fussent de savans Théologiens qui ont dressé la Consultation, si les preventions ne rendoient pas les plus habiles gens capables des méprises les 2. 2. q. 173. Art. 3. ad 4. plus surprenantes. Ces Messieurs auroient du distinguer, comme fait S. Thomas, la reception du don prophetique de l'énonciation de la prophetie. Ce n'est que par rapport à l'énonciation que les vrais Prophetes ne doivent point être aliénés. Ils doivent avoir le plein usage de leur raison, lorsqu'ils instruisent les peuples, & qu'ils leur font part de ce que Dieu leur a révélé. Ils doivent s'en rendre caution, ensorte qu'ils soient toujours en état de nous dire: Ne vous y trompez pas, c'est Dieu qui a parlé, & ce que je vous ai dit arrivera certainement. Les Convulsionnaires ne sont point dans ce rang. Il ne falloit point les comparer aux Prophetes pour juger de leur état. Il falloit seulement examiner si l'Esprit de Dieu pouvoit se communiquer dans une aussi petite mesure que celle qu'on remarque dans un très grand nombre d'entre eux. La chose auroit paru évidente dès qu'on auroit fait réflexion que l'Esprit souffle

* *Castigare nos itaque divina censura nec noctibus desinit nec diebus: præter nocturnas enim visiones per dies quoque impletur apud nos Spiritu Sancto puerorum innocens ætas, quæ in extasi videt oculis, & audit, & loquitur ea quibus nos Dominus monere & instruere dignatur* Epist. XVI. pag. 196. Edit. Amstelod.

Recte in extasi, dit Rigault sur cet endroit. *Nam adventans in pueros vis divini Spiritus, elocabat quicquid in illis erat mentis inquilina sive domestica: ita ut quisque non jam sui compos, magno illo habitatore plenus, nihil præter hospitem suum sentiret, nec videret, nec loqueretur.*

Digitized by Google

souffle où il veut & comme il veut. Et si l'on avoit hésité, l'autorité de S. Augustin auroit été suffisante pour dissiper tous les doutes. Ceux qui ont dressé la Consultation citent toute la Tradition au hazard, apparemment sans l'avoir bien lue. J'ai rapporté dans la premiere partie de cette Lettre un passage de S. Bernard qui devroit suffire seul pour les détromper. Ci dessus page 11. Ce Pere y parle d'un fou qu'il prétend que Dieu inspira pour faire donner un avis important, & S. Bernard trouve fort beau & très digne de Dieu ce que ces Messieurs trouvent absurde & inoui dans l'Eglise. Je mettrai ici un passage de Bede qui croit de même qu'il est sans inconvenient que Dieu fasse parler un homme qui a perdu la raison. C'est au sujet de Saül qui prophetisa tout un jour, & qui tomba nud & étendu par terre. Bede croit que Saül étoit pour lors dans un accès de folie, & il ajoute qu'il n'étoit point indigne de Dieu de le faire parler par son Esprit pendant qu'il étoit dans un pareil état. *Hæc manifestè furiosi sunt & amentis, expoliare se hominem, vexatumque cadere, & totâ die ac nocte nudum in terra jacere. Nec tamen divinæ potentiæ non subest per talium ora mysticum quid, propter eos qui audiant & discernant dicere. Qui enim per Balaam mente sibi contrarium tot & tanta mysteria prædixit, per Caïpham persecutorem impium salutiferæ passionis dedit arcana prophetare, per subjugale mutum in hominis voce loquens prohibuit Prophetæ insipientiam; ipse per Saül arreptitium, præsente Samuel & cæteris Prophetis, quæque voluit mystica pandit, ut sic David innocens salutis aditum capesseret, sic denique daretur intelligi quantum præsentia perfectorum conferat votis humilium, quæ etiam superbum potuit prophetiæ virtute sustollere.* Beda in Samuel. Lib. III. Cap. VI.

Ce principe seul que l'Esprit de Dieu est souverainement libre, & qu'il souffle où il veut & comme il veut, suffit pour resoudre toutes les difficultés. Plus nous respecterons la souveraine liberté de Dieu, plus nous serons nous-mêmes libres & éclairés dans nos jugemens.

L I.

Je me servirai encore de ce principe pour expliquer ce qui regarde les énonciations fausses des Convulsionnaires. On en a remarqué de semblables dans tous les Saints & Saintes Mystiques des derniers siecles. Les Auteurs de la Consultation ont fait extremement valoir cette difficulté, elle n'est pas cependant fort difficile à resoudre. Il suffit de remarquer, ce que S. Augustin enseigne formellement, que ceux qui reçoivent les inspirations ne savent pas toujours de quelle part elles viennent, & qu'il y en a même qui sont inspirés sans le savoir & sans le remarquer. Car dès lors il est facile aux personnes qui reçoivent souvent de ces sortes d'impressions de s'y méprendre, soit en confondant ce qui vient de leur propre esprit avec ce qui leur est donné de la part de Dieu, soit en se laissant tromper par le Démon. L'Esprit de vérité inspire toujours la vérité: cela est certain. Ce n'est pas de ce coté là que vient le défaut: c'est de la part de l'homme qui ne discerne pas toujours ses réponses.

L I I.

Le Cardinal Bona s'est proposé cette difficulté. Il se croyoit chargé de défendre les Mystiques, comme nous croyons l'être de défendre les bons Convulsionnaires: & il n'y a rien qui fasse mieux connoître la reserve de ce pieux Cardinal à juger des œuvres de Dieu, qu'un premier principe qu'il établit pour justifier les révélations que plusieurs Saints & Saintes ont rapportées comme leur étant données de la part de Dieu, & qui cependant ne paroissent avoir eu aucun accomplissement. Il commence par établir, comme cela est certain, que la vérité est la premiere & la principale marque des vrais Prophetes. Il se fait ensuite cette objection, que toutes les choses qui ont été prédites par les vrais Prophetes n'ont pas été accomplies, & rapporte l'exemple de la prophetie de Jonas. Il dit ensuite plusieurs choses que je ne rapporterai pas, & finit par ce principe: qu'il se peut faire qu'une révélation soit véritable, & que sa vraie signification & l'événement qui la doit suivre soient entierement cachés. Enfin il prétend qu'on doit se servir de cette regle pour justifier les propheties faites par quelques Saintes, & en particulier par Sainte Catherine de Sienne par rapport à la reformation de l'Eglise, & qui n'ont encore été suivies d'aucun effet. Je crois le principe vrai considéré en lui-même, mais il faut prendre garde de lui donner trop d'étendue. On pourroit par une pareille méthode défendre toutes les prédictions des Convulsionnaires. Je ne m'en servirai pas très certainement, & je serois très faché que personne voulût y avoir recours. Nous n'aurions plus de regle pour juger de la vérité des révélations, & pour distinguer les vrais & les faux Prophetes. Cap. XVII. n. 5. pag. 279. Voyez aussi Cap. VIII. n. 3. pag. 117. & 118.

Je m'en tiens à la réponse que j'ai déja donnée, & que le Cardinal Bona donne lui-même, parce qu'elle me paroit bien plus solide. C'est celle de S. Thomas. " Il faut encore observer, dit le Cardinal Bona, que l'esprit d'un Prophete est instruit de Dieu ou par une révélation expresse, ou par un instinct prophetique. Or il y a une notable différence entre Chap. XVII. n. 2. pag. 270. 271.

„ ces

Digitized by Google

„ ces deux manieres. Car lorſque le Prophete parle ſelon la révélation divine, il peut toujours diſcerner ce qu'il dit par l'Eſprit prophetique de ce qu'il dit par ſon propre eſprit, „ parce qu'il connoit avec une entiere certitude que la révélation vient de Dieu.... Lorſqu'un „ Prophete parle par un inſtinct qui lui vient, il ſe peut faire que ce qu'il penſe être une „ ſuggeſtion de l'Eſprit de Dieu, ne ſoit qu'une ſuggeſtion de ſon propre eſprit. S. Auguſtin en- „ ſeigne auſſi que ſouvent les hommes ſuivent cette ſorte d'inſtinct, ne ſachant point ce qu'ils „ diſent, & prédiſent un avenir qu'ils n'entendent point. . . . S. Thomas tire la raiſon de „ cette différence des propheties de ce que cette ſorte d'inſtinct n'eſt qu'une participation im- „ parfaite de l'Eſprit de prophetie, à laquelle la certitude prophetique & l'intelligence de la „ révélation n'eſt pas jointe, lorſque Dieu manifeſte quelque vérité par cette voie." *

L I I I.

Pourquoi l'Auteur des *Problêmes* n'a-t-il pas cité ce paſſage dans ſa Tradition? Il ne peut pas ignorer cette diſtinction qui eſt connue de tous les Théologiens. Il ne peut pas ignorer non plus que c'eſt dans ce rang d'inſtinct prophetique, ſi fort inférieur à la prophetie, que nous plaçons les convulſions, ou plutôt l'impreſſion qui porte les Convulſionnaires à parler. Ils ne ſont pas élevés à la qualité de Prophetes. Je ne crois pas non plus que les Myſtiques l'aient été, non pas même Sainte Théréſe. L'opération de Dieu ſur toutes ces perſonnes étoit infiniment inférieure à celle qui forme les Prophetes. Il faut démêler dans ce qu'ils diſent ce qu'il y a de vrai & ce qui peut venir de Dieu, de ce qui peut venir de leur propre eſprit, ou même de l'illuſion du Démon. Il ne faut ni rejetter abſolument ce qu'ils diſent, ni le regarder comme authentique & certainement divin. C'eſt une regle que donne Gerſon. *Altera poteſt addi ſuper hujuſmodi viſionibus recipiendis vel non recipiendis cautela, qualem de ſomniis tradidit unus dicens: Si monitiones aliquæ bonæ, inquit, fieri videantur in ſomniis, vel ex perſona defunctorum vel aliunde, recipiantur; eas non quaſi ſomnia penitus abjiciendo, neque ex adverſo velut authenticis vel divinis adhærendo: recogitentur potius tanquam rememorationes aliquæ ad faciendum bona, vel mala declinanda, juxta ſomniorum qualitatem.* C'eſt cette regle que Sainte Théréſe a toujours ſuivie toute ſa vie, & elle donne la fidelité à la ſuivre, comme une des principales marques qu'on eſt conduit par l'Eſprit de Dieu. Elle dit même une choſe qui doit paroître bien extraordinaire à tous ces Meſſieurs, qui ſemblent ne connoître d'autre ordre ſurnaturel que celui des Prophetes: „ Si l'ame heſite quelquefois, dit-elle, & s'amuſe à raiſonner ainſi „ en elle-même: C'eſt Dieu qui me dit ceci, il pourroit être auſſi véritable que ce qu'il a „ dit aux Saints; cette penſée viendroit du Démon, qui commenceroit à la tenter." Je trouve cette réflexion admirable dans cette Sainte. Elle fait voir qu'elle connoiſſoit le rang dans lequel Dieu l'avoit placée, & qu'elle diſcernoit parfaitement la meſure de ſon don. Auſſi établit-elle cette regle ſi ſage que le Cardinal Bana a rapportée d'après elle: „ Qu'on ne doit „ ajouter aucune foi aux choſes qui ſont révélées aux particuliers, préciſément par la raiſon „ qu'elles leur ſont révélées; mais que ſi elles appartiennent à la foi, c'eſt à cauſe de cette „ foi qu'on les doit croire. S'il eſt commandé quelque choſe dans ces révélations, il en faut „ rendre compte au Supérieur, & ne l'accomplir que par obéiſſance, & enſuite de ſon commandement." Il eſt évident qu'un Prophete ne parleroit pas ainſi, & qu'il ne le devroit pas. Il feroit injure à la révélation que Dieu lui auroit faite & dont il ſeroit aſſuré, s'il la ſoumettoit au jugement des hommes, & s'il attendoit la déciſion de qui que ce ſoit pour ſavoir s'il doit obéir à un ordre que Dieu lui auroit donné par une révélation expreſſe. Quand Dieu parle certainement & clairement, on ne doit pas demander aux hommes s'il faut croire & obéir.

Gerſon de probat. ſpirit. Tom. I. pag 42.

Cap. V. de ſa vie.

L I V.

J'ai rapporté dans mes Lettres cette maxime de Sainte Théréſe. Je l'ai propoſée comme une regle inviolable, dont on ne devoit jamais s'écarter, ſi on vouloit éviter l'illuſion. Je croyois que

* *Illud etiam hoc loco obſervandum quòd mens Prophetæ dupliciter à Deo inſtruitur, vel per expreſſam revelationem, vel per occultum inſtinctum. Eſt autem inter utrumque modum notabile diſcrimen. Nam cùm Propheta ex divina revelatione loquitur, ſemper diſcernere poteſt quid per ſpiritum propheticum, quid per proprium dicat, ſiquidem certiſſimè cognoſcit revelationem à Deo eſſe... Cùm verò ex inſtinctu loquitur, aliquando fieri poteſt ut proprii ſpiritus ſuggeſtio ſit quam Dei eſſe arbitratur. Docet item Auguſtinus quod ſæpius humanæ mentes hunc inſtinctum patiuntur, neſcientes quid dicant, & prædicentes quæ non intelligunt. . . . Rationem hujus diſcriminis ex eo deducit S. Thomas quòd hic inſtinctus eſt quiddam imperfectum in genere prophetiæ, undè ſi quid per illum manifeſtatur, propheticam certitudinem & intelligentiam revelationi annexam non habet.*

Digitized by Google

que tout le monde me sauroit gré de m'être renfermé dans ces bornes par rapport aux convulsions, & que j'ouvrois une voie pour civiliser la cause, & pour nous mettre tous d'accord; parce que les Théologiens sages & éclairés savent que, lorsque les maximes & les regles sont à couvert, on doit laisser chacun libre d'abonder dans son sens. M. de Lan est venu à la traverse. Il a méprisé une regle si sage à cause de l'application que j'en ai faite aux Convulsionnaires. Il s'est mocqué de moi, de ma regle & des Convulsionnaires. „ A nous en tenir, dit ce Docteur, à ce que M. Poncet accorde, qu'on n'est pas obligé d'écouter [les Convulsionnaires, c'est-à-dire, de les croire sur leur autorité] nous voilà bien au large, ils pouvoient garder pour eux leurs belles connoissances. Nous nous en serions passés sans rien perdre de ce qui nous est nécessaire. Ils le devoient même, leur don étant pour eux seuls, dès qu'ils étoient sans autorité de se faire croire. Car pourquoi troubler l'Eglise sur l'état de gens dont la connoissance nous est inutile?" En vérité il vaut mieux se taire que de répondre à des choses si peu raisonnables. Est-ce donc que toutes les nouvelles révélations sont toujours inutiles à l'Eglise, & qu'il n'est jamais permis de les publier, en les soumettant à son jugement, parce qu'on n'en doit point recevoir qui nous apprennent rien de nouveau sur la doctrine, & qu'on n'est assuré qu'elles sont vraies qu'après l'événement, si ce n'est qu'elles soient accompagnées de miracles qui les confirment? Est-ce que ce n'est pas un avantage bien grand, que les Convulsionnaires apprennent à une infinité de personnes ce que M. de Lan sait & qu'elles ne savoient pas? Est-ce que ce n'est pas une grande merveille, que dans le tems que la cause des Appellans est dans le dernier degré d'humiliation, & qu'on prend de si justes mesures pour en éteindre la race, Dieu fasse entendre son tonnerre, & qu'il ouvre la bouche des petits & des simples, comme du tems de S. Cyprien, pour annoncer qu'il les prend sous sa protection, & qu'il a des ressources inespérées & inconnues aux hommes pour les faire triompher? Est-ce enfin que s'il arrivoit des événemens qui répondissent à ce que prédisent les Convulsionnaires, on ne seroit pas infiniment consolé au milieu des plus grands malheurs, lorsqu'on sauroit qu'ils ont été prédits, & qu'ils sont la suite d'un grand plan de la part de Dieu, qui doit se terminer à la delivrance entiere de la vérité & de ceux qui la défendent? Assurément M. de Lan n'y pense pas.

Rep. à la VII. Lettre page 29.

L V.

Mais revenons à la Tradition des *Problêmes*, & qu'il me soit permis de parler encore de Gerson. En parcourant les œuvres de ce grand Théologien, j'ai lu le jugement qu'il a porté de la vie d'une sainte veuve nommée Ermine, qu'on lui avoit communiquée, & sur laquelle on lui avoit demandé son avis avec beaucoup d'instance. Comme j'ai trouvé ce jugement conforme à celui que j'ai moi-même porté des convulsions & que je voudrois que tout le monde en portât, j'ai été curieux de voir la vie de cette sainte personne, parce que j'espérois d'y trouver une grande ressemblance avec ce que j'ai vu dans les autres vies de Saints Mystiques, & par conséquent avec les Convulsionnaires. J'ai fait transcrire cette vie de la bienheureuse Ermine sur le manuscrit que l'on conserve à la Bibliotheque de S. Victor. J'ai trouvé ce que je cherchois. Cette sainte femme seroit regardée aujourd'hui comme une vraie Convulsionnaire, & traitée avec le même mépris. Elle eut des visions très fréquentes six mois avant sa mort. Presque toutes ces visions consistoient dans des apparitions de Démons qui se présentoient à elle sous les formes les plus hideuses & les plus ridicules. Ils commettoient devant elle les actions les plus horribles. Ils la mettoient elle-même dans des états très indécens. Ils la pendoient la tête en bas & les pieds en haut, ses habits retombant sur son visage. Elle n'avoit ces visions que lorsqu'elle étoit seule. Personne par conséquent n'en étoit témoin. Mais il lui restoit des marques qui justifioient ce qu'elle en rapportoit: car souvent les Démons la battoient cruellement. On trouve dans cette vie des choses incroyables, comme, par exemple, que les Démons la transportoient sur le toît de l'Eglise. Elle voyoit aussi des apparitions des Anges, quoique plus rarement: mais elle y étoit souvent trompée, & ne pouvoit les discerner avec assurance: & comme elle étoit perpétuellement dans la défiance, il arrivoit quelquefois qu'elle rejettoit ces apparitions des bons Anges avec mépris, comme des apparitions de Démons.

Le Souprieur de S. Denis, nommé Jean Morelle, qui étoit son Confesseur, écrivoit tous les jours ce que cette sainte femme lui rapportoit de ses visions. Il en fit un recueil qu'il envoya à Gerson pour avoir son avis, parce qu'il étoit fort inquiété au sujet de toutes ces visions que beaucoup de personnes desapprouvoient, comme nous le sommes aujourd'hui au sujet des convulsions. Gerson lui répondit, & concerta sa réponse avec les plus grands hommes de son tems qui la signerent avec lui, en sorte qu'on peut regarder cette réponse de Gerson comme

 une

Digitized by Google

une Consultation de Docteurs sur un état qui a de grands rapports avec celui sur lequel les XXX. Docteurs ont prononcé. Il faut convenir que ces deux Consultations ne se ressemblent gueres, & que les principes qu'on établit de part & d'autre, pour parvenir à la décision, sont bien différens.

Gerson renferme son avis dans trois conclusions, que j'abrégerai pour éviter d'être trop long. „ Premierement, dit-il, il n'y a rien dans cette vie qui soit contraire à la foi catholi„ que, ni à aucun des articles qu'on doit croire, dont la raison est, [il faut bien remarquer „ cette raison] que tout ce qu'on y lit est possible à la toute-puissance de Dieu ou en soi ou „ dans des faits semblables, même sans que Dieu s'écarte des loix qu'il suit ordinairement." D'où vient n'est-il pas dit un mot de la toute-puissance de Dieu dans la Consultation? Pourquoi ceux qui l'ont dressée n'ont-ils pas commencé par se mettre au large, comme fait Gerson, en reconnoissant que tout est possible à Dieu? Ce principe les auroit dirigés, & ils n'auroient point trouvé de difficultés insolubles. La raison pourquoi Gerson dit qu'on ne trouve rien dans cette vie de contraire à l'ordre que Dieu a établi, „ c'est parce qu'on trouve „ des faits tout semblables ou approchans, & dont on doit porter le même jugement, dans „ les histoires authentiques des vies des Saints, qui étoient attaqués de même en mille manie„ res différentes par les Démons qui cherchoient à leur faire illusion!" On voit ici pour la seconde fois combien les XXX. Docteurs se sont éloignés des principes de Gerson dans leur décision. Ils ont mis à l'écart tous les exemples anciens; ils n'ont pas voulu en entendre parler. J'ai fait un parallele de l'état des Convulsionnaires avec celui des Mystiques: ils l'ont méprisé. L'Auteur des *Problèmes* a dit que c'étoit vouloir expliquer une chose obscure par une autre qui l'est davantage, *obscurum per obscurius*. Et je ne sai si le mépris qu'ils ont pour les convulsions, ne s'étend pas à tous les faits plus anciens qui peuvent y avoir rapport. Gerson au contraire fonde sa décision sur les faits & sur les exemples.

Seconde conclusion. „ Quoiqu'il ne soit pas nécessaire, dit Gerson, pour être sauvé „ de croire tous les faits qui sont rapportés dans cette vie, il seroit cependant téméraire de „ les nier, ou de les contester par animosité & par opiniatreté. Il y a beaucoup de choses „ que l'on rapporte comme des miracles, qui pourroient être arrivées naturellement, quoi„ que les mêmes choses pussent aussi arriver par miracle. On ne peut pas cependant dire „ que tout auroit pu arriver sans miracle, de la maniere dont on le rapporte. La raison „ pourquoi il seroit téméraire de ne vouloir pas croire ces faits ou de les contester avec opi„ niatreté, c'est qu'il est de l'équité naturelle que chacun soit cru sur ce qu'il assure, sur „ tout s'il le fait avec serment; ou du moins qu'on ne l'accuse pas effrontément de menson„ ge & de parjure. Tous les liens de la société seroient rompus, si on refusoit de se croire „ les uns les autres. Or c'est un principe de la loi naturelle, confirmé par la loi divine, qu'on „ ne doit point faire aux autres ce qu'on ne voudroit pas qu'on nous fît à nous-mêmes. De „ plus il n'y a personne de ceux qui connoissent les regles de la société, qui refuse de croire „ ce qu'on lui dit, lorsqu'il ne paroit pas évidemment faux, ou que la vérité n'y est pas blessée. „ Puis donc que les faits qui sont rapportés dans l'Ecrit dont nous parlons, sont attestés „ si solemnellement, & à tant de reprises différentes, même à l'article de la mort, il seroit „ déraisonnable de refuser de les croire, sur tout puisque la foi n'y est point intéressée, & „ qu'au contraire cela peut servir à la fortifier & à la rendre recommandable, & qu'il n'y a „ aucun danger pour les mœurs de les croire par un sentiment de piété." On voit ici dans Gerson les principes d'un honnête homme, d'un bon cœur, d'un homme ami des autres hommes, qui veut qu'on les croie sinceres, & qu'on s'en rapporte à leur témoignage, quand on n'a point de raison particuliere de se défier de leur sincérité. Il ne s'agit cependant que du témoignage d'une seule femme, vertueuse à la vérité, & qui avoit assuré avec serment à l'article de la mort ce qu'elle avoit rapporté. Mais les faits paroissent incroyables: n'importe. Gerson veut qu'on s'en tienne à son témoignage: & il a raison. Il n'a eu aucune peine à croire cette sainte femme sincere, parce qu'il a commencé par croire que Dieu avoit pu faire ce qu'elle disoit qui lui étoit arrivé.

Comparez je vous prie, Monsieur, cet esprit d'équité & de bonté qui paroit dans Gerson, avec l'esprit qui regne dans la Consultation, & remarquez-en la différence. Il s'agit dans l'affaire présente d'une multitude de faits arrivés en présence d'une grande multitude de personnes, parmi lesquelles il y en a assurément un très grand nombre d'un aussi grand poids que plusieurs de ceux qui ont signé la Consultation. Et cependant ces Messieurs non seulement ne comptent pour rien le témoignage de tant de personnes respectables, mais ils le rejettent avec mépris & avec hauteur. „ Il n'est pas raisonnable, disent-ils, de croire ou d'exiger que „ l'on

Digitized by Google

„ l'on croie des faits de cette importance & aussi extraordinaires, sur les seuls rapports de per- „ sonnes intéressées par des engagemens." Réponse à la X. Question.

„ J'ajoute, dit Gerson, que le bras de Dieu n'est pas racourci, & qu'il peut faire de nos „ jours des œuvres semblables & même plus grandes que celles qu'il a faites autrefois. Et „ il ne s'ensuit pas de ce que plusieurs des faits qui sont rapportés dans cette vie auroient pu „ arriver sans miracle, qu'on doive dire que ces faits ne sont pas miraculeux. Car de même „ que la mort peut arriver par différentes causes, le même effet peut aussi arriver en différentes „ manieres; & lorsqu'il y a du doute, on fait plus d'honneur à la Religion & à la toute-puissan- „ ce de Dieu, de croire qu'un effet est miraculeux que de s'obstiner à le nier." Les Auteurs de la Consultation ne conviendront pas apparemment de ce principe. Ils ont adopté les explications de l'Auteur des *Examens* par rapport à des effets certainement surnaturels, que cet Auteur s'efforce d'expliquer par la nature. Ils l'ont cité, ils ont avancé cette proposition scandaleuse, que les guérisons faites avec convulsion doivent être attribuées à la nature, *quelque singulieres qu'elles paroissent.* Ibid.

Troisiéme conclusion. " Il n'est pas à propos de publier cette vie & de la communiquer „ généralement à tout le monde, tant à cause qu'il y a peu de personnes qui soient suffisam- „ ment instruites dans les Ecritures, & qui aient assez de connoissance de ce qui est arrivé „ aux Saints; que parce qu'il y en a qui ont la tête dure, & qui sont d'une incrédulité opi- „ niâtre & insupportable. Il ne la faut faire voir qu'à ceux qu'on juge vraisemblablement qui „ en seront édifiés. Il ne faut pas donner le Saint aux chiens, & jetter les perles devant les „ pourceaux, qui regardent comme des fables tout ce qu'on dit de la Religion, de Dieu, „ des Anges, des Démons, qui le méprisent & le foulent aux pieds comme indigne de leur „ attention & de leur esprit grossier & superbe.

„ Cette bonne veuve, pauvre, vieille, sans lettres, destituée de tout secours, me paroit de- „ stinée à vérifier cette parole de l'Apôtre; *Que Dieu a choisi ce qu'il y a de plus vil selon le mon- „ de pour détruire ce qu'il y a de plus grand.* Car quelle plus grande confusion pour le Démon „ que d'être surmonté si souvent & d'une maniere si honteuse par une femme & une telle „ femme? Il me paroit qu'il est entré en fureur, qu'il a fremi, qu'il a grincé les dents. Au „ reste on peut juger par ce qui est arrivé à cette femme combien grande est la malice du „ Démon, quelles sont ses ruses; combien son desir de nuire est opiniâtre & persévérant, „ combien grande est sa fureur & sa finesse pour séduire les hommes, tantôt par la terreur, „ tantôt par les caresses auxquelles il joint mille prestiges trompeurs. On y voit enfin la „ grandeur des supplices de l'enfer & la joie du paradis." 1. Cor 1.28.

Gerson finit en disant. " Il viendra peut-être un tems où j'aurai plus de loisir pour vous „ écrire plus au long, & où je répondrai aux objections qu'on peut opposer. On en fait sur „ tout, & même sur les choses les plus certaines. Les personnes que vous connoissez, & que „ vous savez qu'il n'est pas vraisemblable qui voulussent & pussent même tromper, ont signé „ cette Lettre avec moi, pour preuve qu'ils sont en tout de même avis."

L V I.

Quand bien même on pourroit supposer que la bonne Sainte Ermine auroit été trompée, & qu'elle auroit pris des imaginations & des rêves pour des apparitions de Démons, le jugement de Gerson n'en auroit pas moins d'autorité. Il n'en seroit pas moins vrai que ce grand homme & ceux qu'il a consultés, c'est-à-dire, les premiers Théologiens de son tems, étoient de ce sentiment, que Dieu pouvoit être l'auteur de ce que son état renfermoit de bon & de surnaturel, & que malgré toutes les horreurs & toutes les indécences des représentations dont elle étoit affligée, on devoit regarder cette sainte femme comme une personne privilégiée & singulierement favorisée de Dieu. Il n'y a pas d'apparence que si on consultoit ceux qui ont dressé la Consultation sur les faits qui sont rapportés dans la vie de cette sainte femme, ils en portassent le même jugement que Gerson, à moins que son autorité ne les retînt. Ils n'y trouveroient rien qui ne les chocquât, & qui ne leur parût digne du dernier mépris. En effet tout l'extérieur de cette vie est rebutant; & si les faits sont réels, on doit regarder cette bonne veuve, comme une personne que Dieu auroit permis au Démon d'éprouver comme Job. C'est par cet endroit seul que Gerson l'a considérée & qu'il l'a trouvée si digne d'admiration. Il n'a fait attention qu'à sa patience & aux victoires qu'elle a remportées sur le Démon. Il est remonté jusqu'à Dieu, & il a remarqué de grands traits de sagesse & une grande beauté, dans un événement dont tous les dehors ne présentent rien qui ne paroisse affreux aux sens.

Je fais avec plaisir cette remarque, parce que c'est sous ce point de vue singulierement que

 j'ai

Digitized by Google

j'ai envisagé les convulsions, & que j'ai défendu dans mes Lettres l'état de ceux qui les éprouvent, contre les reproches de ceux qui ne sont attentifs qu'à ce qu'elles ont de choquant. Ceux qui les ont lues auront pu s'appercevoir que c'est l'ordre de Dieu que j'y ai considéré, & que c'est l'œuvre de Dieu dans les bons Convulsionnaires qui m'a paru respectable. Je fais plus de cas des liaisons qu'ils ont contractées avec les défenseurs de la vérité par leurs convulsions, & de voir qu'ils sont entrés si avant dans les affaires de l'Eglise par un moyen si inoui, que de tout ce qu'on peut m'en rapporter de plus beau & de plus merveilleux. Il me suffit d'être assuré que leur état est surnaturel, & d'avoir des preuves, comme il y en a d'invincibles, que dans les vues de Dieu qui les y a placés, la miséricorde y éclate au dessus de la justice. Je ne desire pas d'en savoir davantage. Plus leur humiliation sera grande, plus je les respecterai. Si elle parvenoit jusqu'à égaler celle de Job, je croirois qu'ils en retraceroient l'histoire, & j'espérerois pour ceux qui demeureroient fideles le même dénouement, & les mêmes faveurs que Dieu répandit sur ce saint homme. C'est par cette raison que je ne suis point étonné de toutes les merveilles que Dieu opére sur les Convulsionnaires. Je ne suis point surpris de voir qu'il se fasse par eux des miracles. Si les convulsions sont une épreuve & non une punition, non seulement l'état de Convulsionnaire n'est pas incompatible avec les plus grands dons de Dieu, mais il semble au contraire qu'une aussi grande humiliation que celle où ils sont réduits, sans l'avoir méritée, les met en proportion avec les plus grandes graces.

LVII.

Je m'éloigne bien de la Consultation & de tout ce qu'on a écrit contre les convulsions en raisonnant ainsi: & cependant je suis assuré que le principe que j'avance est si certain qu'il n'y a point de Théologien qui osât le nier. Il ne s'en trouvera point qui ne convienne que les afflictions corporelles, de quelque nature qu'elles soient, ne sont jamais un obstacle qui empêche que Dieu ne puisse communiquer les plus excellens dons à des justes qui les éprouveroient. Je puis donc supposer comme un premier principe, que rien de ce qui se trouve dans les hommes, qui ne dépend pas de leur liberté, & qui par conséquent ne les rend pas criminels, ne les rend incapables ni indignes de recevoir les faveurs les plus surnaturelles que Dieu voudra leur communiquer. C'est jusques-là que je remonte pour établir le principe du mélange. Je n'excepte que les effets qui sont incompatibles, & qui par conséquent ne peuvent se trouver réunis. Le don de l'autorité prophetique, par exemple, le don d'intelligence, le don de conseil ne peuvent être communiqués à des personnes qui seroient privées de leur raison & de leur liberté, tant qu'ils demeureroient dans cet état: cela est évident. Mais cette incapacité où seroient ces personnes de recevoir ces différens dons, ne viendroit nullement de ce qu'un état si affreux les rendroit indignes que Dieu agît surnaturellement sur eux. Dieu pourroit encore sans se deshonorer faire sur leur esprit & sur leur corps toutes les impressions qu'il lui plairoit, & qui pourroient trouver place dans ce qui leur resteroit de capacité naturelle.

LVIII.

J'avoue qu'il n'y a rien qui m'ait plus chocqué dans les Ecrits qu'on a faits contre les convulsions, & en particulier dans les *Problêmes* & dans les *Avis aux Fideles*, que cette facilité avec laquelle on y décide sur ce que Dieu peut, ou sur ce qu'il ne peut pas. Je suis assuré que ceux qui en sont les Auteurs seroient bien embarrassés, si on les pressoit de donner des regles pour prononcer avec assurance qu'un trait est indigne de Dieu, & qu'il ne peut par conséquent en être l'auteur. J'appréhende qu'ils n'en jugent par les sens, & qu'ils ne regardent comme indigne de Dieu ce qui les chocque, ou ce qui blesse la raison humaine. Or c'est ce principe qui est véritablement Manichéen. Il n'y a que le péché & ce qui y porte, dont Dieu ne peut être l'auteur, & qui soit indigne de lui. Il peut être auteur par miracle & surnaturellement de tout effet purement physique.

Il me semble qu'on se fait illusion par une équivoque, en avançant qu'une œuvre ne vient pas de Dieu dans l'ordre surnaturel, lorsqu'il s'y rencontre quelque trait contraire aux regles: car par ces regles on entend sans doute celles que Dieu a imposées aux hommes, puisque s'il s'agit de Dieu, il n'en a point d'autre que sa volonté toujours sainte & toujours juste. Or *les regles immuables* de l'Ecriture & de la Tradition nous apprennent qu'il y a eu des occasions où Dieu a donné des ordres que les hommes n'auroient pu donner, & fait des choses qu'ils n'auroient pu faire d'eux mêmes, sans manquer aux devoirs qui leur sont prescrits.

Je prendrai les épreuves pour exemple. Tous ces Messieurs répétent sans cesse qu'elles étoient contre les regles, & que c'est par cette raison que l'Eglise les a défendues; & ils ont raison: mais ils devoient ajouter que c'étoit dans l'ordre commun qu'elles étoient défendues,

&

Digitized by Google

& qu'elles pouvoient être permises surnaturellement. C'est une témérité à l'Auteur des *Problêmes* & à M. de Lan d'avoir avancé que l'Eglise avoit prétendu prononcer sur tous les cas où on avoit fait des épreuves, & les faire regarder toutes comme *détestables*. Il y en a pu avoir de très légitimes, faites par des personnes que Dieu y portoit par un instinct certainement surnaturel. Le sacrifice d'Elie étoit une épreuve. L'Eglise les a défendues comme elle a défendu de se présenter au martyre, parce que tout cela est condamnable dans l'ordre commun, & hors le cas d'une inspiration divine. Ainsi la maxime de l'Auteur des *Problêmes* est très fausse, & on en doit établir une toute opposée comme un principe indubitable; savoir que les regles immuables de l'Ecriture & de la Tradition nous apprennent qu'il y a plusieurs choses défendues & contraires aux regles dans l'ordre ordinaire, qui sont non seulement permises, mais qui deviennent de précepte dans l'ordre surnaturel, & par un commandement exprès de Dieu.

L I X.

Dom la Taste vient lui-même de faire cette remarque dans sa XVI. Lettre, & il a grande raison de trouver à redire que dans plusieurs Ecrits on ait osé condamner indistinctement toutes les anciennes épreuves, & qu'on ait prétendu que toutes généralement avoient été illicites. Il a de même fort bien relevé l'erreur que je reprends ici dans l'Auteur des *Problêmes*, qu'on ne doit jamais attribuer à Dieu dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux ce qui ne se trouveroit pas conforme aux regles ordinaires. Je suis sur cela de l'avis de Dom la Taste. Je crois qu'il y a pu avoir des épreuves qui ont été exemptes de tout défaut réel, parce qu'on peut supposer que Dieu les aura inspirées. Je n'ai pas eu recours à ce moyen en répondant à l'Auteur des *Problêmes*, parce qu'il n'est pas assez général, & qu'il laisse subsister la difficulté à laquelle il faut une réponse. Car il est certain qu'il y a eu des épreuves, & c'est le plus grand nombre, qui n'ont été faites par aucune inspiration particuliere, & qui cependant ont été accompagneés de miracles qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu. Dom la Taste en convient. Mais comme il a cru que son systême en seroit renversé, si l'on supposoit que ces épreuves accompagnées de miracles avoient cependant été illicites, il a méprisé, apparemment sans s'en appercevoir, tous les Canons qui les défendent, & il a établi une regle qui n'est propre qu'à les justifier presque toutes. Voici cette regle. C'est que *lorsqu'on est pressé par la nécessité, ou par quelque utilité considérable, & qu'on manque de toute autre ressource*, on peut demander de faire l'épreuve, la proposer, s'y exposer comme fit Sainte Cunegonde, S. Simplice Evêque d'Autun, S. Brice Evêque de Tours. Ce sont les exemples qu'il cite. XVI. Lettre n. 16. pages 829.

Je demanderois volontiers à ce Reverend Pere quelles sont donc les épreuves qu'il rejette, & sur lesquelles porte la condamnation qu'en a fait l'Eglise. Je ne m'amuserai pas à refuter une erreur si grossiere. Je ferai seulement remarquer qu'il est inconcevable, qu'il ait pu tomber dans une si énorme méprise après la réflexion qu'il fait lui-même, & qui auroit du assurément l'éclairer. Car il reconnoit " que Dieu ne s'est engagé nulle part à opérer des miracles dans des circonstances où on n'auroit point d'autre moyen de découvrir la vérité: „ d'où il s'ensuit, dit-il, qu'il y auroit bien de la témérité à condamner comme criminelle „ une personne à qui Dieu n'accorderoit pas un secours miraculeux dans un besoin même „ pressant. Sans doute, continue-t-il, que si Sainte Cunegonde s'étoit brûlée en maniant „ des fers rouges, on auroit crié contre elle à l'adultere, & que si le feu eût endommagé les „ habits de S. Simplice & de S. Brice, on les auroit regardés comme convaincus d'incon- „ tinence. Mais c'eût été une injustice, puisque Dieu n'a point promis de faire des miracles „ en faveur de tous les innocens qui en auroient besoin pour leur justification." Dom la Taste a raison sur ce point: mais comment n'a-t-il pas vu que, s'ils avoient été estropiés, ou s'ils étoient morts en conséquence, on auroit été en droit de les condamner comme coupables d'avoir tenté Dieu par une insigne témérité? Ibid. pages 832. 833.

De là je conclus que les personnes qu'on obligeoit de subir ce rigoureux jugement, ne devoient jamais y consentir si elles n'y étoient autorisées par un mouvement particulier du S. Esprit, qui fît en leur faveur une exception à la loi générale. Hors de ce cas, si on les y forçoit, elles devoient protester qu'elles ne prétendoient pas que leur justification dépendît de la réussite de l'épreuve, & subir ensuite l'épreuve comme une violence qu'on exerçoit sur elles, à laquelle elles ne devoient prendre aucune part, quoiqu'elles pussent demander un miracle au protecteur des innocens & l'espérer de sa bonté.

L X.

Je ne pense pas que si l'Auteur des *Problêmes* eût vu des personnes accusées se conduire avec cette sagesse, & qu'elles eussent ensuite été conservées par miracle, il eût jamais pu dou-

Digitized by Google

douter de leur innocence. Ainsi je ne sai pourquoi il veut que je me sois mépris, lorsque j'ai dit dans mes premieres réflexions que quand il arrivoit des miracles dans les épreuves, *on avoit droit d'en conclurre que la personne étoit innocente*. Il m'exhorte à ce sujet à relire attentivement sa Tradition. Je lui ai obéi, & c'est ce qui a produit cet Ecrit, où on verra que ce nouvel examen n'a pas servi à me la faire trouver plus convaincante contre le mélange, tel que je l'admets dans les convulsions. Au reste je n'y trouve rien sur les épreuves, qui m'empêche de croire que les personnes en faveur de qui Dieu y faisoit des miracles fussent par là déclarées innocentes des crimes qu'on leur imputoit. En vain il rappelle dans son nouveau *Problême*, que les épreuves servoient quelquefois à faire condamner les innocens. C'est ce que je lui avouerai volontiers, mais ce qui ne prouve nullement que Dieu y fît des miracles en faveur des coupables. Qu'un innocent entre dans le feu, il doit y être consumé selon les loix de la nature; & Dieu n'est en aucune sorte obligé de faire un miracle pour l'y conserver. Les jeunes Hebreux que Nabuchodonosor fit jetter dans la fournaise ardente lui déclarerent que Dieu pouvoit les en tirer, s'il lui plaisoit de les délivrer de ses mains; & qu'il pouvoit aussi ne point faire ce prodige, sans qu'il cessât d'être le seul Dieu qu'on devoit adorer. On sait qu'en effet plusieurs Martyrs ont été consumés par les flammes, & qu'il y en a peu qui y aient été préservés de la mort. Or si on peut y être consumé lorsqu'on y est jetté pour avoir été fidele à Dieu, comment ne pourroit-on pas y périr, lorsqu'on s'y est offert ou précipité, avec une témérité aussi grande que celle de tenter le Seigneur?

Nouveau Problême n. IX. pages 14. & 15.

Dan. III. 17. 18.

Il faut ajouter que les épreuves servoient quelquefois à faire absoudre les coupables comme à faire condamner les innocens. Mais il est bon de remarquer que cela se pouvoit faire sans aucune opération surnaturelle. On jettoit dans l'eau froide ceux qui étoient accusés de quelque crime, & on supposoit qu'il n'enfonceroient point quoique liés & garottés, s'ils étoient coupables. Qu'y avoit-il de merveilleux qu'ils enfonçassent comme les autres? Il suffisoit donc, vû la simplicité de ceux qui comptoient sur de telles épreuves, que Dieu ne fît point de miracle, pour que le coupable parût innocent. On obligeoit des gens accusés, soit de vol soit de quelque autre crime, à combattre en champ clos contre leur accusateur, ou à fournir un champion pour combattre en leur nom & soutenir leur innocence. Car on supposoit que Dieu feroit infailliblement vaincre l'innocent, & succomber celui qui étoit coupable. Ainsi si l'accusé ou son champion étoit vainqueur, il étoit déclaré innocent: s'il étoit vaincu, le juge le condamnoit. On en voit un exemple dans le Titre XXXV. des Decretales Chapitre *Significantibus*. Des citoyens de Spolete accusés de vol ayant succombé dans le duel, avoient été dépouillés de leurs biens par les Consuls de cette ville. On reconnut ensuite que le vol avoit été commis par d'autres qui se trouverent saisis des effets volés, & Innocent III. ordonne qu'on restitue aux innocens les biens qu'on leur avoit enlevés.

Il est clair qu'on ne peut inférer de là que Dieu fît des miracles en faveur des coupables. Cela prouve seulement que Dieu n'en faisoit pas contre eux, quoiqu'on eût la témérité de supposer qu'il en feroit infailliblement, comme s'il y eût été obligé. Je ne sai pas sur quoi peut s'appuyer l'Auteur des *Problêmes* qui croit que les miracles ne prouvoient pas l'innocence de ceux en faveur de qui ils s'opéroient, qui les avoient demandés en preuve contre leurs accusateurs, & qui ne les attendoient que de la bonté de Dieu. Je ne comprens pas non plus comment en vertu d'un tel principe, il ne pourra pas mettre en doute si Sainte Cunegonde n'étoit peut-être pas coupable, aussi bien que S. Simplice d'Autun & S. Brice de Tours. Ne croit-il pas ce que tout le monde a cru, que la conservation de Pierre Ignée au milieu du feu prouvoit, non seulement la bonne intention de ce Moine si pieux & si zelé, mais aussi la vérité de l'accusation intentée contre l'Evêque? J'ai donc eu droit de conclurre que s'il y avoit dans les convulsions & par le ministere des Convulsionnaires de vrais miracles, comme l'Auteur de *Problêmes* le croyoit avec nous, c'étoit une preuve que les Convulsionnaires entant que Convulsionnaires étoient innocens, qu'ils n'avoient pas tort d'attribuer à Dieu les choses surnaturelles & favorables qui se passent en eux, & que Dieu prenoit leur défense contre ceux qui les accusent pour cela même d'impiété & de blasphême.

L X I.

Il me resteroit, Monsieur, beaucoup de choses à dire contre la maxime que l'Auteur des *Problêmes* prétend qu'on doit regarder comme la base de la Consultation & son unique fondement, savoir, que " la Tradition enseigne, que dès lors qu'une œuvre, qui est du genre „ merveilleux, renferme un mélange d'indécent & d'édifiant, de vrai & de faux, &c. elle est

„ re-

Digitized by Google

„ reprouvée en entier, & décidée non divine dans sa totalité; qu'une seule portion vicieu-
„ se dégrade le tout, & que Dieu n'en est pas l'Auteur, même en partie, s'il ne l'est pas en
„ tout." J'ai même fait sur cela une XIV. Lettre, & si je la supprime, ce sera par égard pour le public, que je crois qui n'en a pas besoin. Il m'a paru, en relisant celle-ci, qu'elle étoit plus que suffisante pour faire voir que cette maxime que l'Auteur a avancée comme un premier principe, & presque comme un article de foi, étoit un paradoxe inoui dans la Religion.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à tous les passages des anciens Peres que l'Auteur a ramassés. Il est évident par la simple lecture, qu'on ne doit entendre ceux qui lui paroissent les plus forts, que du don de prophetie considéré dans son plus haut degré. J'ai montré par une analyse exacte de la doctrine de S. Augustin, de S. Thomas, de Gerson, & du Cardinal Bona, que c'étoit par un défaut d'attention que l'Auteur prétendoit les rendre garants d'une maxime qu'ils condamnent tous très précisément. J'ai expliqué ce qui regarde les anciennes épreuves, & j'ai fait voir que c'étoit sans raison qu'on les avoit alléguées contre nous dans la dispute présente, & qu'on pouvoit au contraire les alléguer en faveur du mélange & des Convulsionnaires. Y recourir, c'étoit une œuvre toute humaine & toujours défectueuse, quand on s'y portoit sans une inspiration particuliere. Les miracles qui les accompagnoient quelquefois, devoient être attribués à Dieu dans tous les cas où on ne comptoit que sur sa bonté & sur sa puissance pour les obtenir. Ainsi ils étoient décisifs pour prouver que l'opération surnaturelle & bienfaisante de Dieu peut se trouver mêlée dans une œuvre défectueuse, dans laquelle il y a des traits qui sont indignes de lui, & même des traits qui renferment quelque péché.

L X I I.

Je me suis recrié dans ma premiere réponse aux *Problêmes* sur le tort que l'Auteur avoit eu de prétendre que les anciens Peres "avoient regardé les agitations des possédés aux tombeaux Problêmes
„ des Saints comme un spectacle triste & lamentable, bien loin d'en faire le sujet de leur ad- Page 29.
„ miration, l'objet de leurs desirs & la matiere de leurs actions de graces." Et j'ai prouvé dans ma XII. Lettre qu'il n'y avoit au contraire rien de plus grand, de plus majestueux, de plus digne de Dieu, & de plus honorable à la Religion & aux Saints, que ce spectacle qui ne paroit à ces Messieurs digne que de mépris. C'étoit très certainement le sentiment de S. Hilaire, de S. Paulin, de Sulpice Severe. Et comme l'Auteur des *Problêmes* ne les a cités que pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils ont pensé, ce sont encore trois Auteurs qu'il faut qu'il nous permette de retrancher de son recueil, & que nous sommes en droit de lui opposer.

L X I I I.

Je crois que c'est ce qui arriveroit de tous les Auteurs qu'il a cités, si l'on donnoit la vraie Tradition de l'Eglise sur les opérations surnaturelles, & qu'on l'opposât à ce recueil informe, que cet Auteur a si mal à propos decoré du nom de *Tradition*. Je respecte trop l'Auteur des *Problêmes* pour le soupçonner d'avoir voulu en imposer & faire illusion; mais il est vrai que je le soupçonnerois, si je ne le connoissois pas. Il y a dans son recueil un très grand nombre de passages qui n'ont aucun rapport au sujet, & pour s'en convaincre, on n'a qu'à les comparer à la proposition que l'Auteur a entrepris de prouver. Il paroit qu'on ne les a employés que pour grossir & enfler ce recueil, & pour couvrir la disette où l'on est d'autorités. Je ne ferai que les indiquer.

Ceux qui sont cités sous le nom de S. Antoine & de S. Hilarion & celui de Cassien Pages 27.
sont de ce nombre. Celui de l'Auteur du Traité de la vocation des Gentils, où il est dit 28. 32. 35
„ que ceux par l'organe desquels parloit le Saint Esprit n'ont pas du ignorer les choses que le
„ Saint Esprit leur faisoit prononcer," doit être mis dans le même rang. Pourquoi citer ce passage? La pensée de l'Auteur n'est pas apparemment qu'on ne doit attribuer à Dieu les révélations & les songes prophétiques, que lorsqu'avec le songe on reçoit encore l'intelligence de ce qu'il signifie. Il ne veut pas nier que Caïphe ait prophetisé sans savoir ce que le S. Esprit nous annonçoit par la bouche de cet indigne Pontife. Il est clair que l'Auteur de ce Traité parle des Prophetes & des hommes dont le S. Esprit remplit l'esprit & le cœur, en même tems qu'il les fait parler.

A quel propos, je vous prie, l'Auteur des *Problêmes* fait-il mention de la dévotion bizarre des Page 44.
Flagellans, comme il l'appelle? Est-ce qu'il prétend que cette dévotion étoit dans l'ordre surnaturel du genre merveilleux? Il n'y a pas d'apparence. Et cependant un pareil fait cité hors de propos tient lieu de preuves de la Tradition de tout un siecle: l'Auteur n'a point fait difficulté de le mettre tout seul sous le titre d'*Autorités du XIII. siecle*.

Les

Digitized by Google

Problêmes pages 42. 54. & 55. Les passages que l'Auteur a cités de S. Bonaventure, de Blosius, & du Bienheureux Jean de la Croix ne contiennent que des avis généraux pour éviter l'illusion, avis dont tout le monde convient, & qui par cette raison ne décident de rien.

L X I V.

Il y a d'autres passages dans ce recueil qui n'y ont été mis que faute de critique. C'est une simple méprise de la part de l'Auteur, mais qui prouve la négligence avec laquelle a été fait ce recueil. Pour ce défaut, comme un honnête homme en est capable, non seulement je l'en soupçonnerai, mais je l'en accuserai. J'ai déja indiqué le passage de Gerson, sur lequel l'Auteur a passé condamnation. Je crois qu'il conviendra de même qu'il n'a pas rendu le sens du passage de S. Gregoire de Tours qu'il a cité, & que ce passage ne peut lui servir de rien quand il est traduit comme il faut. Voici ce passage: *Interea de supplice dolor excitat contumacem, & qui venerat inquirere medicinam cæpit inferre calumniam.* Le mot de *calumniam* en cet endroit doit être rendu par celui de *reproche*, *d'injure*, & point du tout, comme l'a traduit l'Auteur, par *calomnie*. Ainsi S. Gregoire de Tours ne prétend point que cet homme imputât à tort à S. Martin d'être l'auteur de ses douleurs, sans qu'il le fût; mais seulement qu'il avoit tort de se plaindre & de dire des injures à S. Martin, à cause qu'il commençoit par le faire souffrir pour le guérir.

Page 35.

Page 33. Tom. VI. cap. 6. n. 10. pag. 509. Un autre passage où l'Auteur s'est mépris plus grossierement, c'est celui de S. Augustin tiré du Livre *de la divination des Démons*. Ce passage dans S. Augustin s'entend tout entier des Démons, & l'Auteur l'entend des vrais Prophetes. Il met même le terme de vrais Prophetes dans la traduction quoiqu'il ne soit point dans le latin qu'il cite. Cette méprise est si surprenante, il me paroit même si difficile d'y tomber quand on lit dans le texte le passage, que je crois que l'Auteur l'aura emprunté d'un autre ouvrage où on avoit fait la même faute, & qu'il n'aura pas pris la peine de le vérifier.

Lettre de M.*** à un de ses amis sur le *Coup d'œil* 1733. page 10.

L X V.

Il y a d'autres passages qu'il seroit difficile de croire qu'on ait pu citer sans pécher contre la bonne foi, si l'Auteur étoit suspect sur ce point. Car d'une part il est clair qu'ils ne renferment rien de précis, & il paroit d'un autre côté presque impossible qu'en les citant on n'ait pas eu connoissance d'autres passages des mêmes Auteurs, qui disent très nettement, & d'une maniere à ne pouvoir être éludés, le contraire de ce qu'on prétend prouver. M. Nicole en est un exemple. Seroit-il possible que l'Auteur des *Problêmes* n'eût aucune connoissance des passages que j'ai cités de ses Lettres? Et s'il les connoit, comment a-t-il pu citer M. Nicole sans les rappeller & sans chercher à les concilier? A l'égard de M. Duguet il aura pu ne pas s'appercevoir du passage de la Genese que l'Auteur de l'*Examen* de la Consultation a cité.

Problêmes pages 63. 64. & 65.

L X V I.

Il y a deux passages que l'Auteur a mis dans son recueil, & que je ne saurois lui pardonner d'y avoir inseré. Ce n'est pas parce qu'ils ne font rien du tout au sujet: ce n'est pas de quoi il s'agit. Ce qui m'afflige, c'est qu'ils paroissent employés pour autoriser des calomnies horribles. Le premier est de S. Firmilien. Il s'agit d'une fausse prophetesse qui usurpoit réellement les fonctions du sacerdoce. Seroit-il possible que l'Auteur des *Problêmes* voulût qu'on fît l'application de cet horrible exemple à une fille aussi vertueuse que la Convulsionnaire qui imitoit les cérémonies de la Messe pendant ses convulsions? Je vous assure qu'en ce cas je le plaindrois fort, & je ne pourrois m'empêcher de regarder une aussi injuste application comme une grande faute.

Page 25.

Page 45. L'autre passage est du Cardinal d'Ailli. Et ce que dit ce Cardinal, c'est qu'à la vérité le don de prophetie peut absolument se trouver dans une personne qui n'auroit pas la grace sanctifiante, mais qu'il ne se trouveroit point dans ceux qui seroient grossierement corrompus, & qui auroient de mauvaises mœurs qui se feroient connoître à l'extérieur. N'est-ce pas accuser indirectement le gros des Convulsionnaires d'être dans le cas, que de citer de pareils passages quand on les attaque?

Il est encore plus inconcevable que l'Auteur ait cité Sainte Thérése après être convenu qu'il n'avoit rien à répondre au parallele qu'on a fait de l'état de ces Saints & Saintes avec celui des Convulsionnaires. Et ce qui est de plus surprenant, c'est que le passage qu'il cite

Page 54. est incontestablement un des plus forts qu'on puisse alléguer pour établir le mélange, comme on le peut voir dans cette Lettre où je l'ai moi-même employé comme le plus propre que

Page 63. je pusse choisir. L'Auteur a fait la même faute en citant M. de S. Cyran. On n'a qu'à lire ce qu'il en rapporte pour s'en convaincre. Voici tout ce que dit M. de S. Cyran qui ait

Digitized by Google

ait rapport au sujet. *Je crois qu'avec les révélations il peût y avoir quelque chose d'humain.* En vérité pourroit-on alléguer une preuve plus forte pour montrer la negligence avec laquelle ce petit recueil a été fait, & le peu de cas par conséquent qu'on en doit faire, que de voir qu'on y cite de tels passages absolument décisifs contre ce qu'on prétend établir, ensorte qu'il semble que l'Auteur ait ramassé sans discernement tout ce qui s'est présenté sous sa main, & qu'il lui ait suffi, pour citer un passage sans l'approfondir, qu'il y sût parlé de surnaturel.

L X V I I.

Je ne finirois point si je voulois faire remarquer en détail tous les défauts de ce petit recueil qu'on prétend faire valoir avec tant d'ostentation, comme la Tradition de l'Eglise. Je ne releverai plus que ce qui regarde l'Ecriture. Il est vrai que je ne reviens point de l'étonnement où je suis, que cet Auteur n'ait fait aucune mention de cette multitude de faits & d'exemples qui y sont rapportés, & qui ont un si grand rapport aux prodiges dont nous sommes témoins, & où l'on trouve la réponse à toutes les difficultés qui, selon que l'Auteur des *Problêmes* le prétend, doivent empêcher d'y reconnoître l'opération de Dieu. Je rapporterai ces exemples en abrégé & je ne ferai que les parcourir.

Les songes de Pharaon, & ceux qu'eurent les Egyptiens, qui les effrayerent si fort pendant que l'Ange exterminateur frappoit leurs premiers-nés. L'histoire de Balaam en qui se trouvent réunies les lumieres les plus sublimes de l'Esprit prophetique avec le dessein de donner un conseil detestable pour faire périr tout Israël, & attirer sur ce peuple la malediction de Dieu. Le songe qu'eut ce Madianite, & que Dieu voulut que Gedeon entendît raconter pour lui servir de gage & d'assurance de la victoire. L'état de Saül qui successivement se trouvoit sous l'impression de l'Esprit de Dieu & sous celle du Démon dans l'ordre surnaturel. L'événement si surprenant de cette Pythonisse, après l'évocation de laquelle Samuel lui même parut dans son antre pour prédire à Saül sa ruine prochaine. Ce Prophete de Bethel qui trompe le Prophete qui avoit été envoyé à Jeroboam de la part de Dieu, qui le ramene dans sa maison contre l'ordre de Dieu, en le trompant & en lui faisant croire qu'un Ange lui avoit parlé & lui en avoit donné l'ordre: qui cependant dans la même seance lui annonce par une lumiere surnaturelle & en conséquence d'une révélation, qu'il ne seroit point enterré dans le sepulcre de ses peres en punition de sa desobéissance. Le songe de Nabuchodonosor. Enfin les terreurs dont fut agitée la femme de Pilate, lesquelles furent accompagnées d'inspirations qui lui firent connoître que Jesus-Christ étoit innocent, & de quelle importance il étoit pour elle & pour toute sa famille que son mari ne prît aucune part à sa mort.

Genese XLI.
1. Sagesse XVII.
Nombres XXII. &c.
Juges VII. 13.
1. des Rois XVIII. 10.
Ibid. XXVIII. 8.
3. des Rois XIII.
Daniel IV
Matt. XXVII 19.

Tous ces exemples prouvent décisivement la plûpart des points qui ont été mis en contestation par ceux qui sont opposés aux convulsions, & sur lesquels on ne trouvera personne qui avant les convulsions ait pensé comme ces Messieurs.

1. Il est évident que l'opération surnaturelle de Dieu ne faisoit point de tous ceux dont il s'agit dans ces exemples, des Prophetes comme Isaïe & Jeremie. Ils étoient, comme le remarque Saint Augustin, à une distance immense de cet ordre. Pharaon, Nabuchodonosor, les Egyptiens, le soldat Madianite, la femme de Pilate ne doivent point être considérés comme autant de Prophetes. Il s'ensuit par conséquent qu'on auroit eu tort de contester l'opération de Dieu surnaturelle sur toutes ces personnes, par cette raison qu'ils manquoient des caracteres essentiels aux Prophetes. Cette seule réflexion suffit pour répondre à plusieurs Ecrits de M. de Lan, à l'Auteur des *Problêmes* & à la Consultation. Car ces Messieurs n'ont rien à opposer aux convulsions que cette seule raison, que l'Ecriture & les Peres ne veulent pas qu'on regarde comme Prophetes ceux qui n'auroient rien de plus que ce qu'on remarque dans les convulsions. Et c'est ce qu'on leur accorde très volontiers.

2. Il est visible que Pharaon, Nabuchodonosor, &c. ont reçu l'inspiration de Dieu dans l'aliénation. Et ce qu'il faut bien remarquer, c'est que cette impression de l'Esprit de prophetie qui s'est faite sur eux, a été renfermée toute entiere dans l'intervalle où ils étoient aliénés de leurs sens & sans l'usage de leur raison; au lieu que quand Dieu instruit en songe des Prophetes, il ne manque jamais de leur donner, lorsqu'ils ont l'usage de leur raison, une lumiere surnaturelle qui les rende certains que ce qu'ils ont vu en songe vient de Dieu, & qui leur en donne l'intelligence: car le don de prophetie renferme essentiellement ces deux choses.

3. L'exemple de Nabuchodonosor qui avoit oublié son songe, prouve que l'oubli où rentrent la plûpart des Convulsionnaires de ce qui s'est passé dans leurs convulsions, n'est pas une preuve décisive contre leur état.

4. Il est certain par l'exemple de Saül qu'on peut être successivement sous l'impression surnaturelle de l'Esprit de Dieu & sous celle du Démon.

Digitized by Google

5. La possibilité du mélange d'une véritable prophetie avec une fausse, & même avec le dessein formel de tromper, dans la même seance & dans le même tems, est constante par l'exemple du Prophete de Bethel.

6. Enfin le même mélange de l'Esprit de prophetie avec ce qu'il y a de plus horrible & de plus visiblement indigne de Dieu, est encore plus sensible par l'histoire de la Pythonisse; & si on n'y prenoit garde de bien près, on croiroit que ce seroit un mélange de concert, & non de simple concomitance.

Est-ce donc que tous ces exemples ne formoient pas des difficultés assez grandes contre la these que l'Auteur des *Problêmes* prétendoit établir, pour qu'il daignât y faire attention? Cet Auteur n'a cité qu'un seul passage qui fût juste & qui eût rapport au sujet. C'est celui où S. Paul dit qu'il est indécent à une femme de prophetiser la tête nue au milieu des assemblées; & ce passage prouve contre lui. Car S. Paul suppose évidemment que l'Esprit de Dieu ne laissoit pas de se communiquer à ces Prophetesses dans un pareil état. J'ai l'honneur d'être, &c. Le 10. Septembre 1736.

ON a jugé a propos de joindre à cette Lettre quelques Discours de Convulsionnaires afin que le Lecteur fût en état d'en juger par lui même.

Premier Discours.

SI le Seigneur laissoit agir la force de ses divines paroles, quand je les lis je serois guéri, je serois nourri, je serois éclairé, je serois embrasé d'amour. Ces paroles saintes sont un remede salutaire, un pain nourrissant, une lumiere féconde, un feu plein d'ardeur. Elles causeroient dans mon ame un heureux desordre qui me porteroit à chercher avec empressement le sein de mon Dieu pour y trouver mon repos. Hélas! pourquoi ont-elles été écrites? N'est-ce pas pour servir aux hommes de flambeau qui éclaire leurs cœurs? N'est-ce pas pour mettre le feu dans leurs ames? Comment donc mon cœur reste-t-il enveloppé dans ses tenebres & tout couvert de glaces lorsqu'il les lit? Pourquoi ne ressent-il pas ce trouble salutaire que cause la voix d'un Dieu plein d'amour? *Audivi & conturbatus est venter meus, à voce contremuerunt labia mea*, disoit un Prophete dont la voix du Seigneur mettoit le cœur en desordre. (Habac. III. 16.)

Aimable desordre, trouble desirable, effet de l'amour qui remplissant un cœur lui fait faire des efforts redoublés pour se débarrasser des liens de la cupidité qui le resserrent, & qui lui donne une vitesse incroyable pour aller se cacher sous les aîles de son Dieu. Plus je vous lis, ô paroles divines, plus mon desordre augmente. Mille graces vous en soient rendues, ô Docteur admirable qui daignez encore sortir de votre secret pour m'instruire. Je m'agite, je soupire, je parle, je prie, je chante: & que chanterai-je? les misericordes de mon Dieu. Je dirai ce qu'il m'a dit lui-même, je répéterai le cantique qu'il a daigné m'apprendre. Rendez gloire au Seigneur parce que sa misericorde est éternelle. (Pseaume CVI.) Celebrez le Seigneur des Seigneurs parce que sa misericorde est éternelle. Son amour c'est lui-même. En chantant son amour c'est mon Dieu que je chante. Son amour & sa misericorde n'ont d'autres bornes que son Etre. Il est immense, il est infini, il est éternel. Son amour & sa misericorde le sont aussi. Mais quel est donc l'objet de la misericorde de ce Dieu des Dieux, de ce Seigneur des Seigneurs? C'est un cœur pauvre & miserable qui ne trouve dans son fond que le mensonge & le péché, c'est-à-dire, le neant. C'est un vil grain de poussiere, c'est un atôme imperceptible à tout autre qu'aux yeux d'un Dieu dont la misericorde est éternelle. C'est bien pis, c'est un cœur ingrat & rebelle, toujours abusant des bienfaits qu'il reçoit, toujours prêt à se revolter. Et qu'avez-vous besoin d'un tel cœur, ô mon Dieu? Pourquoi vous abaissez-vous, ô souverain Seigneur, jusqu'au centre de la misere, pour en retirer un cœur inutile, & qui peut périr sans que votre gloire cesse d'être ce qu'elle est? Non, mon Dieu, je ne suis pas inutile à votre gloire. Votre amour est immense & votre misericorde est éternelle. Ma profonde misere servira de preuve à votre souveraine misericorde. Vous m'avez donné à votre Fils. En lui vous m'avez fait des promesses qu'il est de votre gloire d'accomplir. Ces promesses sont écrites dans votre livre: je les lis, j'y reconnois mon nom. Mon Sauveur avec son sang l'a écrit dans votre cœur. La table, & la main qui y a gravé mon nom sont éternelles: assurément il ne s'effacera jamais, il ne périra pas. Qu'attendez-vous donc, ô mon Dieu, pour accomplir vos promesses, puisqu'elles doivent l'être un jour? A quoi bon ce délai? Commencez aujourd'hui, mon Dieu, dès ce moment faites paroître que votre misericorde s'étend depuis l'éternité jusques dans l'éternité, sur ceux à qui vous avez donné votre amour. (Pseaume CII. 17.)

Chantons mon cœur, chantons & témoignons par toutes sortes de transports, la puissance &

Digitized by Google

& la force de ce Dieu qui nous parle. Chantons ses merveilles & répétons avec lui le cantique qu'il chante lui-même. C'est lui qui fait seul les grandes merveilles. Quelles merveilles Pseaume CXXXV. méritent donc d'être appellées grandes par la bouche de Dieu même? N'est-il pas le seul grand, & ses ouvrages, quoique très bons, doivent-ils être honorés des titres qui ne conviennent qu'à lui? Qu'importe mon cœur que tu pénétres ce mystere? Chantons ce que Dieu chante; chantons les grandes merveilles que le grand Dieu chante lui-même. Peut-être qu'en chantant, mon Dieu me découvrira la grandeur & la beauté de ce qui mérite son éloge. O amour, faites-moi chanter, chantez vous-même, & que mon cœur ne soit que l'écho de vos paroles & de vos chants. Il faut bien peu vous connoître, ô mon Dieu, pour penser que des êtres corporels soient l'unique objet de l'éloge magnifique que vous me faites entendre. Il vous convient, il est vrai, de louer vos ouvrages, parce que vous seul en connoissez la justesse & la beauté. Mais de croire que vous n'ayez en vue que des êtres que vous avez rendus sujets à mille vicissitudes, & dont vous avez ailleurs annoncé la ruine, c'est assurément faire injure à votre sagesse, & deshonorer vos paroles. Je ne m'y trompe pas, Seigneur, & votre amour qui m'instruit me fait connoître que ces ouvrages ne servent que de voiles à d'autres merveilles infiniment plus grandes & plus dignes de vos éloges. Vous me les représentez, Seigneur, comme la preuve de votre éternelle misericorde, & vous ne me parlez d'aucun que vous n'ajoutiez que vous les avez faits parce que votre misericorde est éternelle. Penserai-je donc que ces cieux qui font tomber la rosée sur les campagnes des impies comme sur les terres des justes, que ce soleil qui éclaire les mauvais comme les bons, & que toutes les autres créatures, plus utiles souvent à vos ennemis qu'à vos enfans, soient ici le sujet de vos louanges & la preuve de vos éternelles misericordes? Vous les louez, j'en conviens; mais la maniere dont vous le faites, m'apprend que votre éloge va plus loin, & ne se termine qu'à des objets dans lesquels vous faites paroître d'une maniere bien plus merveilleuse votre gloire & votre grandeur. Que votre amour éleve mon cœur au dessus de mes sens, qu'il me transporte jusques dans votre sein: c'est là que je découvrirai l'admirable beauté des merveilles que vous louez. Ce sont les miracles de votre misericorde & les mysteres de votre amour. Un Dieu fait homme, un peuple de Saints, membres vivans d'un chef adorable, me découvriront la grandeur du createur de la justice, & de l'auteur des dons celestes. Le soleil de la justice & de la vérité, des astres éclairés de sa lumiere, une terre qui porte les fruits des bonnes œuvres, un peuple arraché des mains cruelles d'un tyran impitoyable, lavé dans le sang de l'agneau, nourri de la vérité, préservé dans le desert de cette vie des attaques de la chair & du monde, introduit dans la terre de la justice & de la sainteté, mis en possession des tabernacles éternels, voilà les grandes merveilles que mon Dieu chante; tels sont les ouvrages éclatans de sa gloire: merveilles dont il est seul auteur, & dont il ne partage la gloire avec personne; merveilles que l'amour seul a faites, que lui seul découvre, que lui seul fait chanter; merveilles qui publient sa gloire, qui annoncent sa grandeur, & qui prouvent que sa misericorde est éternelle. *Qui facit mirabilia magna solus, quoniam in æternum misericordia ejus.*

Second Discours.

CONSOLEZ-vous, ames persécutées pour la justice & pour la vérité: vous ne souffrez le mal que l'on vous fait que parce que Jesus souffrant est venu faire sa demeure en vous. Si l'injustice des hommes vous privant de la sainte communion, vous empêche de vous unir exterieurement à l'Epoux que vous aimez, consolez-vous. Ce même Jesus que l'on vous ôte se donne à vous d'une maniere éminente, & j'ose dire ineffable. Ce n'est pas vous, c'est la vérité qui en vous est en butte à la malice des hommes; c'est elle que l'on calomnie, c'est elle que l'on insulte. Et cette vérité qui s'est unie à vous d'une maniere si intime, c'est Jesus lui-même que vous desirez de recevoir. Ames heureuses qui souffrant au nom de Jesus & de sa vérité, tenez en quelque sorte sa place sur la terre, & que la persecution rend ses temples, ses anges & ses images! Heureux autels sur lesquels il s'immole & qu'il inonde de son sang! Heureuses victimes qu'il unit à son sacrifice, & qu'il consume du même feu qui l'embrase! Ames que la vérité marque de son sceau, & qui pour ce sujet êtes exposées à la haine des hommes, consolez-vous, & connoissez votre bonheur. Vous possedez plus surement, dans vos souffrances & dans votre captivité, les biens que vos ennemis croient vous avoir enlevés. Vous participez plus souvent & plus efficacement à la communion dont ils vous privent, que si vous jouissiez d'une liberté entiere. Vous recevez Jesus toutes les fois que l'on vous fait un mauvais traitement. Chaque insulte nouvelle est une nouvelle commu-

Digitized by Google

nion pour vous. Aimez donc votre état & rendez-vous en dignes par une vive reconnoissance, & par une vie toute sainte. Qu'aucun murmure & qu'aucune impatience n'aille souiller une vie que l'Agneau immolé sanctifie par la sienne. Souffrez humblement, souffrez patiemment, souffrez avec joie; & vous participerez dignement à ces admirables communions dont Jesus vous honore. Vos ennemis, sans le vouloir, vous donnent le pain de vie: recevez-le avec action de graces. Ce sont des corbeaux dont Dieu se sert pour vous nourrir pendant la cruelle famine qui nous desole. Ne les effarouchez pas par vos plaintes & vos murmures: au contraire, aimez-les & les benissez.

Hélas! pourquoi vous plaignez-vous, ames favorisées du Seigneur, épouses bien-aimées de la Sagesse & de la Vérité? Hé! n'êtes-vous pas honorées des augustes ornemens dont elle se pare aujourd'hui. Sa couronne est sur votre tête, ses souffrances vous revêtent, son sang se répand sur vous. Qui ne desireroit la place de Magdeleine arrosée du sang de Jesus aux pieds de sa croix? Cette place, digne de tous nos desirs, est maintenant la vôtre. Ouvrez les yeux & voyez où vous êtes. Reconnoissez votre Sauveur encore une fois soumis à l'anathême, insulté dans ses mysteres, crucifié dans sa vérité, blasphémé dans ses œuvres, captif & maltraité dans ses membres. Vous êtes à ses pieds, & chaque injure que l'on vous fait est une goute de son sang qu'il laisse tomber sur vous. C'est trop peu dire encore, vous êtes ses membres attachés à sa croix, percés & déchirés de coups. Son sang coule dans vos veines & vous inonde de toutes parts. Pensez-vous donc qu'il vous laissera périr? Non, non, Dieu ne permettra pas que son Saint éprouve la corruption. S'il le reduit jusqu'à la poussiere du tombeau, bientôt éclatant en sa faveur, il brisera les barrieres de la mort, pour en faire sortir victorieux celui qu'il aime. Vos souffrances sont celles de Jesus, son triomphe sera le vôtre; & votre captivité devenue captive elle-même, vous verra sortir de ses liens pour monter sur le char de Jesus glorieux. Vous avez communié de Jesus souffrant, vous communierez de Jesus vainqueur. Jesus souffrant est aujourd'hui votre vie, Jesus vainqueur sera un jour votre gloire. Jesus souffrant est aujourd'hui votre pain, Jesus vainqueur sera un jour vos delices. Jesus souffrant gémit, pleure & se trouble avec vous, Jesus vainqueur sera pour jamais votre consolation, votre joie & votre repos. Jesus souffrant vous attache à sa croix, Jesus vainqueur vous placera sur son trône.

Heureuses & mille fois heureuses, ô ames privilegiées dont Jesus est la vie! Non, mon cœur ne peut plus y tenir, je veux chanter votre bonheur & votre gloire. Un Dieu plein de bonté vous a retirées d'une mer orageuse où tous les vents dechaînés exercent leur fureur: il vous a conduites dans un port assuré où vous n'avez plus ni tempêtes ni naufrages à craindre. Vous êtes en assurance dans les trous de la pierre, dans les plaies de mon Sauveur, qui vous inondant de son sang vous met à l'abri de la colere épouvantable qui menace nos têtes. Jesus lui même est votre bouclier, il reçoit sur lui tous les coups dont on veut vous frapper. Les traits de vos ennemis ne parviennent à vous, qu'après s'être émoussés sur la pierre adorable qui vous cache. Jesus regne sur vous sans contradiction. Tous les efforts de vos ennemis, leur fureur & leur malice ne servent qu'à affermir son empire dans vos cœurs. Jesus captif ne regne que dans les fers, les cachots sont ses palais: il vous y a placées & il y tient sa cour avec vous. Vous y jouissez de la compagnie de celui que Babylone a chassé de ses places & qu'elle deshonore dans ses temples. L'idole de jalousie ne paroit point parmi vous, & si quelquefois ses adorateurs veulent l'y introduire, la lumiere qui vous environne dissipe son faux éclat, & vous découvre toute sa noirceur. Aimez vos liens, captifs, aimez la vérité qui vous enchaîne, & qui vous tient compagnie, & cet amour vous découvrira toujours les pieges que l'on vous tend. Il vous rendra plus forts que les menaces que l'on vous fait, la mort dût-elle en être l'objet. Cet amour vous unira de plus en plus à celui que l'enfer ne peut ni vaincre ni seduire. O temple admirable que mon Dieu forme dans les tenebres; temple dont l'amour est l'architecte & Jesus le fondement; temple dont la croix est la mesure & le niveau; temple formé de cœurs baignés dans le sang de Jesus, pénétrés de ses souffrances, consolidés par sa vérité, embrasés de son amour, mes yeux ne peuvent se lasser de contempler votre éclat que la justice de mon Dieu cache à ceux des superbes. Temple où les mysteres de Jesus sont retracés, non par de vaines ceremonies, mais par les mains de la vérité elle-même, que n'êtes-vous mon sejour! Helas! Jusqu'à quand languirai-je dans ce desert affreux, dans cette terre aride où je ne trouve ni de quoi me nourrir, ni de quoi me desalterer? Une ombre de liberté m'y retient, mais helas! qu'elle est accablante! La captivité la plus dure lui seroit infiniment preferable. Vous n'êtes pas esclaves, ô captifs de Sion, mes seigneurs & mes freres: pour moi je le suis. La multitude de chaines

qui

Digitized by Google

qui m'enveloppent, & dont celles que vous portez vous delivrent, sont des preuves assurées que ma situation est plus affligeante que la vôtre. La liberté apparente que j'ai de celebrer les mysteres de la croix & de la resurrection de mon Sauveur, n'est qu'un phantôme qui me perce de douleur. C'est vous, aimables captifs, c'est vous qui celebrez ces fêtes salutaires. Vous portez la croix de Jesus; vous y êtes attachés avec lui, vous ressusciterez avec lui. Pour nous nos solemnités se sont changées en des jours de larmes & de tristesse. Ces temples où nous avons la liberté d'entrer ne nous laissent voir que des objets d'horreur. Nous y voyons encore une multitude de méchans porter leurs mains sacrileges & leurs bouches perfides sur l'Agneau sans tache. Ces méchans le livrent à nos yeux à ses plus cruels ennemis sans que nous puissions le secourir. L'autel, autrefois son trône, est devenu sa croix: & tout à l'entour des troupes de chiens ouvrent leurs gueules sanglantes pour le devorer. Mille voix confuses font entendre, au milieu des outrages qu'on lui fait, ces paroles trompeuses, *Salut au Roi des Juifs*, qu'ils maudissent dans leurs cœurs. Son temple n'est plus qu'un Pretoire où on l'expose aux mocqueries de tous ceux qui veulent l'insulter. Des hommes qui sont ses Pontifes & ses Prêtres n'ouvrent la bouche que pour le censurer & le maudire: voilà les objets que nos fêtes nous présentent. Tel est le spectacle dont nous avons la liberté de jouir. Ah! plut à Dieu que semblables à vous, & traités comme vous, des portes de fer nous privassent d'une liberté si odieuse. Associés aux chaînes de Jesus nous passerions avec lui les fêtes qu'il celebre, nous les solemniserions avec lui & comme lui, sans craindre que les méchans vinssent troubler notre joie & profaner nos mysteres.

Si nous bénissons votre sort, captifs aimés de Dieu, que les liens de la vérité qui nous unissent à vous, vous fassent quelquefois souvenir de nos larmes. Dieu commence à vous faire grace, il vous approche de son Fils. Presentez-nous à cette adorable victime qui retrace en vous ses mysteres. Assis à sa table n'oubliez pas vos freres qui desireroient de ramasser quelques-unes de ces miettes precieuses qui vous échappent. Vous êtes libres & nous sommes esclaves. Vous vous nourrissez d'une viande excellente, & nous mourons de faim. Vous vous desalterez dans le sang de l'Agneau, tandis qu'une soif ardente nous consume. Les Anges vous servent, & les Démons nous attaquent. Ayez compassion de nous, & faites-nous part de votre abondance. Mais sur tout souvenez-vous d'un pécheur qui n'est pas digne de baiser vos liens: que vos prieres & vos souffrances brisent ses chaînes, & lui obtiennent la guérison de ses miseres. Jesus captif est son bonheur & son tresor, mais helas! ses péchés l'empêchent d'en jouir. La fête que nous allons celebrer est en toutes manieres un sujet de deuil pour lui. Consolez-le par vos larmes, & versez dans ses plaies un parfum que l'Esprit de mon Dieu répand dans vos cœurs. Vous nous serez utiles, ô captifs, & nous participerons à vos biens, si aimant votre état vous souffrez humblement, patiemment & avec joie.

O Dieu caché, Dieu sauveur, qui diversifiez en tant de manieres les effets de l'amour que vous avez pour vos Elus, bénissez vos captifs, & rendez-les dignes de l'état où vous les élevez. Vous êtes admirable dans les secrets dont vous usez pour vous communiquer aux hommes. Tout-puissant comme vous êtes, vous faites trouver à ceux que vous aimez la lumiere dans les tenebres, la liberté & le repos dans la captivité, la vie dans le sein même de la mort. Votre amour qui ne connoit point d'obstacles va forcer les barrieres les plus impénétrables pour consoler vos amis, que la violence des hommes tient renfermés dans ces demeures funestes où le crime seul devroit habiter; & là vous travaillez dans le silence à une œuvre que le monde profane ne mérite point de voir. Consommez-la, Seigneur, en remplissant de plus en plus le cœur de ces heureux captifs, de votre sagesse, de votre lumiere & de votre amour. Soyez-leur, ô mon Dieu, tout ce que les hommes leur ôtent. Soyez leur liberté, leur lumiere, leur nourriture & leur vie, afin que vous bénissant sans cesse, ils arrivent à l'heureux moment de la consommation du sacrifice qui les unira à vous pour tous les siecles des siecles. *Amen, amen.*

Troisiéme Discours.

DANS ces jours malheureux, Seigneur, vous ne faites des miracles que pour avertir vos Elus de se tenir sur leurs gardes. Chacune de vos merveilles est un signal de quelque nouveau coup que vous allez frapper. C'est un étendard que vous levez pour avertir vos bien-aimés de fuir de devant l'arc bandé contre eux. Vous leur criez avec cette voix puissante qui opére des prodiges qui nous étonnent: Retirez-vous, fuyez sur les montagnes, entrez dans les villes fortes, parce que je vais faire venir de l'Aquilon un mal nouveau, une

 plaie

Digitized by Google

plaie excessive. Mais où fuirons-nous, Seigneur, pourquoi nous ordonner de chercher un asile dans les villes fortifiées? En est-il quelqu'une qui soit inaccessible à votre colere? Nous n'avons qu'un refuge, Seigneur, ne nous le fermez pas: c'est vous-même. Donnez-nous, ô mon Dieu, les ailes de votre amour. Alors nous élevant jusqu'à vous, nous irons puiser dans votre cœur une vie que les mechans ne pourront nous ravir. Cachés dans votre sein adorable nous serons à l'abri de la malice des hommes & de la rage des enfers. Nous y trouverons même une retraite assurée contre les traits de votre colere. Ah! mon cœur, si le feu qui sort de cette fournaise t'épouvante en même tems qu'il cause par tout de si terribles ravages, cours te precipiter dans la fournaise même qui le produit. Ne crains pas: au milieu de ce feu si terrible tu trouveras un Dieu plein de misericorde qui ne refusera pas de te recevoir. Ces flammes devorantes cachent dans leur centre un rafraichissement que tu ne pourras trouver ailleurs. Cours donc. Eh pourquoi n'irois-je pas, Seigneur, puisque vous m'y appellez par des moyens si extraordinaires? Peu content de m'inviter comme autrefois par ce langage commun que vous avez fait entendre à mes peres, vous sortez de votre secret, vous manifestez votre puissance. Vous employez cette voix éclatante & magnifique qui force la nature, triomphe du neant, & met la mort en fuite. Le refus que je mérite, mais qui ne convient pas à vos merveilles, succederoit-il à cette invitation puissante qui étonne l'univers? Non, mon Dieu, non je ne puis croire que vous ne m'appelliez que pour me refuser l'entrée de votre cœur, lorsque je m'y presenterai. O volonté toute-puissante, ô amour ineffable dont mon salut est l'objet, c'est vous qui êtes mon unique asile: je reconnois le neant de toute autre ressource. Je ne mettrai plus ma confiance en des murs que le vent impetueux qui sort de votre bouche ne tardera pas à renverser. Je ne me sauverai plus derriere des portes & des barrieres que votre colere brisera comme la paille. Une ville éternelle, un cœur infini qui m'aime & qui veut me sauver, uniquement parce qu'il m'aime, voilà desormais quel sera mon refuge. Asile saint, asile aimable, édifice éternel, ouvrez-vous pour recevoir un cœur percé de coups, battu de la tempête, & poursuivi par des ennemis avides de son sang. Quand vous m'aurez admis, je jouirai de la paix qui, bannie par tout, ne se trouve plus qu'en vous. Que les vents soufflent alors, que les fleuves se debordent, que les orages tombent, je ne serai dans aucun risque, parce que mon asile n'en peut courir aucun. Que cet Aquilon qui ne connoit ni la lumiere de votre vérité, ni le feu de votre amour, fasse souffler toutes ses tempêtes; ses tourbillons ne pourront engloutir mon asile que rien ne peut renverser. O asile, ô mon aimable refuge, vous êtes au delà de l'Aquilon. Bien loin qu'il puisse souffler contre vous, il ne souffle que parce que vous le faites souffler. Mais que dis-je? C'est vous qui soufflez contre lui, & les tempêtes qu'il excite ne sont que l'effet du vent de votre colere qui le chasse loin de vous. Craindrai-je donc celui que mon Dieu dissipe & renverse? Craindrai-je celui qui n'a de puissance pour faire le mal, que parce que mon Dieu le juge & le condamne? Le monde ennemi de votre vérité, que fait-il autre chose quand il persecute vos Saints, que manifester à l'univers les arrêts que vous avez prononcés contre lui? Il annonce son infamie, il publie sa défaite, & rend toute la terre attentive aux supplices qu'il va souffrir, & vers lesquels il s'avance à grands pas. O vérité sainte, vous le trompez en paroissant fuir devant lui. Votre défaite apparente charme son orgueil. Il court après vous s'ensevelir dans un abime où vous le submergerez. Non, vérité sainte vous ne fuyez pas. Je reconnois & j'adore dans votre foiblesse apparente un juge terrible, un vainqueur glorieux qui entraine au supplice les malheureuses victimes de sa justice & de sa colere. Pour nous que vous avez chargés de l'opprobre de vos deguisemens, apprenez-nous à ne plus craindre un monde déja vaincu. Faites-nous rire de ses menaces, mépriser sa colere, & voir sans épouvante l'appareil de sa violence & de son injustice. *Amen, amen.*

Quatriéme Discours.

MON cœur n'est point tranquille: que lui faut-il? Entendre plus clairement la voix de Dieu. Mais ne sait-il pas que les expressions claires de la pensée de Dieu sont la recompense du respect qu'il doit avoir, même pour les énigmes dont le Seigneur se veut servir, & de la fidelité à suivre ce qu'il nous a déja appris? Je suis coupable d'avoir méprisé sa voix, lorsqu'il ne m'a parlé qu'en paraboles. Comment puis-je lui demander qu'il me recompense lorsque j'ai tout lieu de craindre ses chatimens? Mais non, mon Dieu, je ne suis pas seulement coupable d'avoir méprisé vos paraboles, j'ai méprisé vos ordres les plus clairs. Ne m'avez-vous pas dit clairement de me convertir à vous & de quitter mes voies perverses? L'ai-je

Digitized by Google

L'ai-je fait, & vos ordres réïterés n'ont-ils pas été suivis de nouvelles revoltes? Ma tête dure & inflexible a-t-elle voulu se soumettre au joug que vous avez voulu lui imposer? Combien de fois ce joug doux & léger m'a-t-il paru insupportable, & me suis-je efforcé de le rejetter? Vous l'avez vu & vous l'avez souffert, parce que vous êtes infiniment patient. Vous n'avez cessé de m'avertir de mon devoir & de me reprocher mes infidelités, & moi je n'ai cessé de me boucher les oreilles & de faire un refus insolent de vous entendre. Mérité-je donc que vous me disiez plus clairement ce que je desire tant de savoir, & que vous me developpiez vos énigmes? Encore si vous voyiez dans mon cœur un regret sincere de ma desobéïssance, vous auriez la bonté de vous rendre à mes desirs. Mais je suis obligé de l'avouer devant vous, mon cœur est toujours dur, & ma tête aussi inflexible que jamais. Non, mon Dieu, non, je ne mérite pas que vous me parliez autrement que par vos coups. C'est une maniere de me parler qui me convient, & dont je suis même indigne. Car si vous me traitiez comme je le mérite, vous fermeriez pour toujours votre bouche pour moi, & vous l'ouvririez pour un peuple plus docile.

Si je pouvois répondre comme il faut aux questions que vous me faites, vous répondriez vous-même sur le champ à celles que j'ose vous proposer. Vous me demandez si je vous connois, & je vous réponds hardiment qu'oui. Mais peut-on vous connoître sans vous craindre & sans vous aimer? & je suis convaincu de n'avoir ni votre crainte ni votre amour. Si je vous craignois & si je vous aimois, ô mon Dieu, serois-je dans l'état où je me vois? serois-je couvert de plaies & de chaînes? Votre crainte est libre & votre amour est fort. Quiconque a le bonheur de les posseder l'un & l'autre n'est ni esclave ni malade. Votre crainte est une forte épée, qui égorge les ennemis les plus redoutables. Votre amour est une cuirasse impenetrable, qui resiste aux coups les plus violens. Toutes les parties de mon corps disent qu'elles n'ont point ces armes: leurs plaies sont autant de bouches qui font cet aveu; elles ne seroient point si je vous avois toujours craint & aimé. Vous me demandez si vous êtes mon sauveur & mon médecin, je le confesse de bouche, & mon cœur le contredit, puisqu'il est effrayé toutes les fois qu'il apprend que vous êtes l'unique arbitre de son salut. Oh qu'il seroit content si vous laissiez son sort entre ses mains! & que deviendroit-il alors, car vous cesseriez d'être son sauveur. Se sauveroit-il lui-même, lui qui se livre sans resistance au premier ennemi qui l'attaque, lui qui est percé de toutes parts des coups de ses ennemis? Qu'il apprenne à se confier en vous, & il sera guéri. Apprenez-moi donc à vous répondre. Inspirez moi cette crainte. Donnez-moi votre amour. Remplissez-moi de confiance en vous, & pour lors je connoitrai votre pensée. J'expliquerai vos paraboles: vos énigmes ne m'embarrasseront plus. Je traiterai avec vous sans crainte que vous me trompiez. Je vous exposerai tout simplement & comme à un ami fidele ce qui me concerne, ce que je crains & ce que je desire.

O mon Dieu, apprenez-moi à vous connoître, pour que je puisse vous craindre & vous aimer. Apprenez-moi à me connoître moi-même pour que je sache de quelle maniere je dois traiter avec vous. Quoi toujours être sur ses gardes, quand on traite avec son Dieu, craindre que le Fidele & le Véritable n'use de supercherie, appréhender, fuir quand on entend la voix de son Dieu, quelle conduite! Ce doit être celle du pécheur. N'est-il pas juste qu'il soit dépouillé des avantages de l'enfant, qui n'a pas de plus grande joie que d'entendre la voix de son pere?

Fautes à corriger.

Page 11. ligne 10. Suifs *lisez* Juifs. Page 32. *Corrigez la reclame:* donne *lisez* laisse. Page 34. ligne 38. toute *lisez* toutes. Page 40. *Ajoutez à la derniere citation en marge* q. 12. de verit. a. 9. ad 1. Page 51. ligne 13. convulsion *lisez* convulsions.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITION A LA XIII. LETTRE SUR LES CONVULSIONS.

*Lettre de M. P***. à M. de J***.*

J'Ai reçu, Monsieur, par le dernier ordinaire un exemplaire imprimé de la seconde partie de ma XIII. Lettre à laquelle M. le G***. a jugé à propos de joindre ma premiere réponse à l'Auteur des *Problêmes*. Je vous prie de me faire le plaisir de lui marquer, que je ne suis point fâché qu'il y ait fait des additions & des changemens, & qu'il n'a point abusé de la liberté que je lui laisse sur tout ce que j'écrirai qui passera par ses mains. Mais comme ces changemens & sur tout les additions sont assez considérables, & qu'il en a fait beaucoup, je crois devoir profiter de cette liberté qu'il s'est donnée pour faire honneur à cette Lettre, en avertissant le public de la part qu'il y a, & qu'il se l'est rendue comme propre en la tournant selon ses vues. Ceux qui ont lu mes premieres Lettres reconnoitront aisément qu'un autre que moi y a mis la main, par des choses fort légeres à la vérité, mais qui ne sont pas pleinement dans mon sens. Je n'aurois pas dit par exemple page 52. *que c'est l'œuvre de Dieu dans les bons Convulsionnaires, qui m'a paru respectable.* Je suis très arrêté à me servir toujours de cette expression simple: *L'œuvre des convulsions est une œuvre admirable, & c'est Dieu qui en est l'auteur.* Il est vrai que j'aurois mieux aimé, si l'usage eût prévalu, me servir de celle-ci: *L'œuvre de S. Médard*, ou *L'œuvre du tombeau de M. de Pâris*, parce que je considére toujours les miracles comme réunis indissolublement avec les convulsions, & comme formant un même tout avec elles. Je ne crois pas que l'abus qu'ont fait de cette expression ceux qui attaquent les convulsions, doive empêcher de s'en servir. C'est une chicane très injuste de leur part, & qui n'a pas le moindre fondement, de prétendre que si les convulsions doivent être regardées comme une œuvre, il s'ensuit que tous les Convulsionnaires sont solidaires, entant que Convulsionnaires, & qu'on doit les rendre responsables chacun en particulier des defauts de tous les autres. La liaison qui se trouve entre les convulsions & les Convulsionnaires ressemble à celle qui se trouve entre les membres de toutes les sociétés qui ont la même origine, en qualité de membres de telle société, & qui sont dirigés à une même fin: & il me paroit, par exemple, aussi peu nécessaire de dire qu'on respecte l'œuvre de Dieu dans les bons Convulsionnaires, que si l'on croyoit devoir dire qu'on respecte l'œuvre de S. François dans les bons Capucins.

Je tirerai cet avantage de ce qu'un Theologien aussi habile & d'un aussi grand poids que M. le G***. a travaillé à cette Lettre, que je pourrai en parler avec éloge, & prétendre sans apprehender le ridicule, qu'elle renferme une refutation de l'Auteur des *Problêmes*, à laquelle il ne paroit pas qu'on puisse opposer rien de raisonnable. Je suis fâché que cet excellent homme n'ait pas assez de loisir pour exécuter le plan qu'il vous a proposé; *qui seroit de suivre pied à pied la Tradition des Problêmes, de mettre en évidence les réticences & les omissions affectées, & cependant capitales, des paroles qui précedent ou qui suivent les endroits qu'on a cités, & de faire sentir la différence qu'il y a entre l'objet de la dispute présente & celui que les Peres & les Auteurs postérieurs avoient en vue dans les ouvrages & les endroits qui ont été cités dans les Problêmes.*

Il sera aisé d'exécuter ce plan, après que l'Auteur de l'*Examen* de la Consultation aura fourni tous les passages qu'il a recueillis. Il suffira de faire un Ecrit à deux colomnes, où l'on mettra d'un côté tous les textes des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, qui établissent le sentiment que combattent ceux qui sont opposés aux convulsions, & de l'autre les passages que l'Auteur des *Problêmes* a ramassés; & l'on verra manifestement qui sont ceux qui sont en droit de citer la Tradition, ou des Théologiens qui défendent les convulsions, ou de ceux qui les attaquent.

Il paroit depuis peu une Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre, qu'un anonyme a publiée, à laquelle il a joint des réflexions très emportées contre les convulsions, contre les Convulsionnaires, contre ceux qui respectent le doigt de Dieu dans cet événement, & même contre ceux qui hésitent dans le jugement qu'ils en doivent porter. Il fait la leçon au Prélat respectable qui a écrit la Lettre; il lui prescrit avec hauteur de revenir sur ses premiers sentimens, & de porter promtement *un jugement fixe* contre les convulsions; & c'est parce qu'il a *la confiance qu'il ne pense plus qu'on puisse laisser les convulsions pour ce qu'elles sont, qu'il croit lui faire honneur en rapportant sa Lettre.* Il traite avec encore plus d'insolence M. de Senez & M. de Montpellier. Le sentiment de ces deux grands Prélats n'est, selon cet anonyme,

qu'une

Digitized by Google

qu'une ombre d'autorité. Le point auquel il veut que tout le monde se réunisse, c'est de traiter *sans aucun ménagement* tous ceux qui sont favorables aux convulsions. Il prétend qu'on doit les traiter comme des *Fanatiques*, & tous les Convulsionnaires comme *de nouvelles Beguines & de nouveaux Beguards, parce que*, selon cet anonyme, *le fanatisme grossier est inséparable des convulsions, & que les convulsions ne sont proprement que ce fanatisme même.*

Je ne suis ni surpris ni affligé de me voir attaqué par un tel homme. Je ne releverai ici ce qui me regarde dans ses réflexions, que parce que d'un côté la calomnie est si atroce, & que de l'autre elle est si palpable, qu'en la manifestant, j'espére mettre un frein à de pareils excès, ou du moins empêcher qu'ils ne fassent d'autre impression, que de faire detester de pareils calomniateurs. Cet anonyme m'accuse d'avoir avancé dans la premiere partie de ma XIII. Lettre une maxime, *que jamais les Gnostiques les plus infâmes, jamais les Illuminés le plus grossierement Quietistes n'auroient hazardée.* Voici comme il s'y prend pour justifier une aussi horrible accusation.

J'ai rapporté dans ma XIII. Lettre un procès verbal de l'état d'une Convulsionnaire pendant ses convulsions, signé par deux habiles Chirurgiens. Cet état est représenté dans le rapport qu'en font ces Messieurs, comme devant être horriblement pénible & douloureux. La premiere question qu'ils font à cette Convulsionnaire au sortir de ses convulsions, c'est si elle n'a pas beaucoup souffert dans ses agitations. Ils sont étonnés d'apprendre qu'elle n'a souffert aucune douleur, & qu'elle étoit intérieurement aussi tranquille que si elle eût été dans son état ordinaire. C'est uniquement sur cette espece de prodige que j'ai fait cette réflexion; que ce qui se passoit dans le corps de cette Convulsionnaire, étoit comme étranger par rapport à son esprit & à ses sens intérieurs. Je me suis expliqué de la même maniere, & presque dans les mêmes termes, dont les Peres de l'Eglise, & en particulier S. Paulin, se sont servis pour donner une idée des convulsions dont ils étoient témoins de leur tems. *Ces mêmes corps*, dit S. Paulin de ceux qui éprouvoient des convulsions au tombeau de S. Felix, *sont exempts de peines dans le tems même qu'ils paroissent en endurer de violentes. Leurs ames alors sans souffrir considérent* avec tranquillité *dans leurs propres membres, des tourmens qui leur sont étrangers.... Le corps n'a que l'apparence des peines, non le sentiment.** Ce passage est rapporté dans la VI. Lettre de la Recherche de la vérité page 9. Je n'ai rien dit de plus par rapport à l'état où se trouvoit cette Convulsionnaire dont j'ai rapporté le procès verbal. C'est cependant sur ce fondement unique que cet anonyme m'accuse du Quietisme le plus grossier. S'il n'avoit rien ajouté du sien à ce que j'ai dit, & qu'il se fût contenté de condamner une réflexion aussi simple & aussi naturelle, comme une maxime que les Gnostiques les plus infâmes ne hazarderoient jamais, j'aurois simplement remarqué qu'une pareille prétention étoit une grande extravagance. Mais il a usé de supercherie: il a fort bien senti, que tant qu'il ne seroit question que de convulsions purement douloureuses, il n'y auroit pas le moindre prétexte d'intenter contre moi une accusation de Quietisme. Il veut cependant m'en accuser: qu'a-t-il fait? Il a prétendu que les convulsions dont il est parlé dans le rapport des Chirurgiens étoient des convulsions honteuses, qui provenoient de la cupidité, & qui conduisoient au crime; & que le Chirurgien qui avoit dressé le procès verbal étoit un ignorant qui s'étoit trompé. En conséquence il fait disparoître le procès verbal qui a fait la matiere de mes réflexions, & suppose que j'ai dit par rapport à des convulsions honteuses, ce que j'ai dit par rapport à un état où je n'ai vu, comme les Chirurgiens, que des marques de douleur & de peine. Il n'y a point d'erreur ni d'hérésie, dont cet anonyme ne puisse accuser qui il lui plaira par une pareille méthode.

S. Paulinus initio Nat. VII. in S. Felicem.

Cette supercherie dont a usé cet Auteur, en me faisant dire par rapport à un état odieux ce que j'ai dit par rapport à un état qui n'a rien de choquant, n'est pas son seul tort. Il en a encore deux autres qui ne sont pas moins considérables. Le premier c'est qu'il avance une hérésie réelle, pendant qu'il m'en impute une imaginaire, & à laquelle je n'ai pas donné le moindre prétexte. Il prétend que les dons de Dieu ne peuvent se trouver dans une personne, qui auroit des convulsions qui seroient accompagnées de mouvemens impurs, quoiqu'il soit de foi que la charité la plus éminente peut se trouver réunie dans cette personne avec les plus horribles tentations, si elle est fidelle à y resister sans se lasser jamais. Cet Auteur nous accuse de Quietisme à tort & à travers; & il paroit qu'il n'entend pas seulement ce

* Solvuntur pœnis, cum pœnas ferre videntur Corpora; & immunes animæ spectant aliena In membris tormenta suis. —— Species pœnarum in corpore tantum est, Sensus abest.

Digitized by Google